L'Action NATIONALE

Volume XCI, numéros 1 & 2, janvier et février 2001

Financer le développement local

L'Action NATIONALE

Directeur Robert Laplante
Directrice adjointe Laurence Lambert
Communications Michel Rioux
Secrétaire administrative Claire Caron

Comité de rédaction

François Aquin, *avocat*
Jean-Yves Duthel, *administrateur*
Henri Joli-Cœur, *administrateur*
Robert Laplante
Lise Lebrun, *animatrice communautaire*
Yvon Martineau, *avocat*
Denis Monière, *politicologue, Université de Montréal*
Jacques-Yvan Morin, *constitutionnaliste, Université de Montréal*
Pierre Noreau, *Université de Montréal*
Michel Rioux
Marie-Claude Sarrazin

Comité de lecture

Claude Bariteau, *anthropologue, Université Laval*
Jean-Jacques Chagnon
Lucia Ferretti, *professeure d'histoire, UQTR*
Alain Laramée, *professeur, TÉLUQ*
Chrystiane Pelchat, *enseignante*
Marc-Urbain Proulx, *économiste, UQÀC*
Pierre-Paul Proulx, *économiste, Université de Montréal*
Paul-Émile Roy, *écrivain*
Jean-Claude Tardif, *conseiller syndical*

Prix André-Laurendeau, Membres du jury

Monique Dumais
Lucia Ferretti
Daniel Thomas, *professeur, UQAT*

Prix Richard-Arès, Membres du jury

Roland Arpin, *directeur, Musée de la civilisation du Québec*
Gérard Bouchard, *directeur de l'IREP, professeur UQAC*
Simon Langlois, *sociologue, Université Laval*

Comptes rendus

Paul-Émile Roy

Couverture

Hippocampe de Evelyn Dufour, 2001.

425, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1002, Montréal (Québec) H3A 3G5
Téléphone : 514-845-8533 - Télécopieur : 514-845-8529
Courriel : revue@action-nationale.qc.ca - Site : http://www.action-nationale.qc.ca

Envoi de Poste - Publications - Enregistrement N° 09113

TABLE DES MATIÈRES

Volume XCI, numéros 1 et 2
janvier et février 2001

ÉDITORIAL

Donner à voir le pays à naître
Robert Laplante 3

DÉBATS

Les soins de santé à Montréal : *in french please*
Mario Beaulieu et Christian Gagnon 9

Le français, langue étrangère au Québec ?
Jean-Marc Léger 13

Lettre à Lucien Bouchard
Yves Michaud 33

Pourquoi faire du Québec un pays indépendant ?
Claude Bariteau 45

Les modèles géo-économiques du Québec
Marc-Urbain Proulx 53

Vers une citoyenneté économique au Québec
André Campeau 69

DOSSIER

Financer le développement local
Actes du colloque 85

Nicolas de Cues
Un extrait du nouveau roman de Jean Bédard 175

LECTURES 183

COMPTES RENDUS DE LECTURE

L'obsession des compétences
Gérald Boutin, Louise Julien 187

Jean-Charles Harvey
Le combattant
Lavertu Yves 189

Passer à l'avenir.
Histoire, mémoire, identité dans le Québec d'aujourd'hui
Jocelyn Létourneau 191

Paroles d'un homme libre
Yves Michaud 195

Louis Riel
Gilles Boileau 198

LES BULLETINS DU LUNDI 201

COURRIER DES LECTEURS 213

INDEX DE NOS ANNONCEURS 2

INDEX DES ANNONCEURS

68 Allard, Pierre, C.A.

217 Bijouterie emblématique Lamond & fils

217 BLC Valeurs mobilières

44 Caisse d'économie des travailleurs de Québec

43 *Cap-aux-diamants*

182 CSN

32 *Devoir, Le*

174 FondAction

C3 Fonds Optimum

C4 Fonds de Solidarité

52 Laboratoire Dr Renaud

83 Loto-Québec

84 Ministère des Régions

181 Mouvement national des Québécoises et Québécois

52 Poitras, Larue & Rondeau inc.

6 Presses du l'Université du Québec

52 Sansregret, Taillefer et Associés

31 Société des Alcools du Québec

82 Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal

82 Société Saint-Jean-Baptiste du Centre du Québec

223 Société nationale d'assurance

217 Syndicat des employés de magasins et de bureaux de la SAQ

217 Translatex Communications +

212 UQAM (à venir)

223 Veilleux, Marc, Imprimeur Inc.

Donner à voir le pays à naître

Robert Laplante

Les délais de production étant ce qu'ils sont au moment d'écrire ces lignes, Bernard Landry n'a pas encore pris officiellement la succession de Lucien Bouchard. Rien ne laissant présumer d'un autre dénouement, on peut d'ores et déjà commencer à réfléchir aux défis qui se posent au nouveau gouvernement post-Bouchard.

En dépit d'une relance évidente de l'enthousiasme des militants et du retour à une plus grande limpidité du langage, force est de reconnaître que rien n'est encore modifié du rapport des forces entre le Québec et le Canada. Rien non plus n'est encore changé dans ce qu'il faut bien constater de la fragilisation globale des alliances indispensables à la réalisation de la souveraineté. Le gouvernement Bouchard a heurté nombre de ses alliés en s'éloignant trop du programme du Parti Québécois et en sacrifiant trop et trop allègrement aux dieux du néo-libéralisme. Le recentrage s'impose.

Un gouvernement dirigé par Bernard Landry devra faire face à l'impérieux défi de reconnecter l'État du

Québec sur le dynamisme de la société québécoise. Un écart trop grand subsiste entre l'inventivité, l'audace et le dynamisme de la société et la lassitude, pour dire le moins, d'un appareil d'État éreinté par la gouvernance provinciale et interdit d'imagination par des politiques qui tiennent le rôle de l'État pour suspect dès lors qu'il s'agit de brider les forces d'un marché idolâtré par la propagande. Le gouvernement de Bernard Landry devra aller au-delà des lieux communs sur la révision du rôle de l'État et faire la démonstration tangible qu'on ne propose pas de faire la souveraineté pour diluer l'État mais bien pour faire l'État autrement. Un peu partout dans le monde développé des efforts importants de renouvellement de la tradition social-démocrate sont déployés. Il importe de replacer le gouvernement du Québec aux divers points de confluence des courants qui portent ces efforts et initiatives.

Pour contrer les offensives fédérales, par ailleurs, il est clair que le travail idéologique ne suffira pas. Les dénonciations ne sont plus que d'une utilité relative face à un adversaire qui a choisi délibérément de ruiner le langage, de brouiller les repères identitaires pour rendre plus difficile la lecture de nos intérêts nationaux et surtout, de cannibaliser les innovations du gouvernement québécois (congés parentaux dénaturés) pour mieux l'enfermer dans la gestion provinciale. Il faut des gestes qui incarnent la volonté de l'État québécois de gouverner en fonction de l'intérêt national : il faut créer une caisse québécoise de l'assurance-emploi, se doter d'un programme de congés parentaux conforme aux consensus clairement exprimés ici depuis des années ; il faut le faire à partir des sommes que le Québec lui-même verse à la caisse d'assurance-emploi (en particulier avec les contributions des employés des secteurs publics et para-publics) que le gouvernement fédéral pille allègrement. Il faut foncer : le débat se fera sur des programmes et des institutions en place et non pas sur des éventualités.

Les réformes lancées dans le domaine de la santé et de l'éducation vont sans aucun doute continuer d'accaparer une part importante des énergies et ressources du gouvernement. Mais pour mettre le cap sur la souveraineté, elles ne suffiront pas à refaire les liens de confiance avec l'ensemble des forces sociales qui piaffent d'impatience à l'égard d'un gouvernement qu'elles souhaitent résolument engagé à quitter la rhétorique et les évocations et à poser les gestes qui nous affranchiront de la logique provinciale. Il faut des projets mobilisateurs. Trois grands domaines stratégiques s'imposent d'évidence.

La langue et la culture viennent au premier plan. Il faut des mesures immédiates pour convaincre et faire la preuve que l'exercice des États généraux n'aura pas été une mesure dilatoire. Dans le domaine du travail, notamment une très grande mobilisation s'impose ; et elle commence sans doute dans les secteurs publics et para-publics qui ont toléré des dérives honteuses - le gouvernement n'a pas besoin d'attendre le rapport de la Commission Larose pour faire le ménage sans sa propre cour. On espère néanmoins qu'un gouvernement Landry ne mettra pas des lustres à donner suite au rapport. En matière de développement culturel, les choses restent glauques alors que le Québec bouillonne comme jamais. Il faut une politique autrement plus audacieuse et inventive. Il faut mettre l'accessibilité aux œuvres au cœur de l'intervention de l'État et lancer une vaste offensive pour faire de la culture québécoise le cadre normal de référence de notre vie commune.

Il faut une politique de la culture qui permettra de contrer la médiocrité de masse imposée par l'entertainment bussiness qui cherche à dominer le monde. Il faut pour cela que chacun puisse accéder aux pratiques culturelles et à la consommation des produits culturels du Québec. Cela peut prendre diverses formes, ce n'est pas le lieu ici d'élaborer. Mais peut-on penser à des objectifs d'élargissement des publics qui déploieraient des moyens susceptibles d'offrir à

tous les foyers québécois les moyens de fréquenter au moins une fois par mois, un concert, un spectacle, une pièce de théâtre etc. Il y a là des milliers d'emplois à la clé. Mais il y a surtout, un souffle indispensable au devenir de notre société.

Les ressources naturelles constituent le second domaine stratégique pour lequel est possible et s'impose une action d'envergure à court terme. Le Québec attend désespérément le grand ministre de la forêt qu'il n'a jamais eu. Toute la question du mal développement des régions tient dans ce scandale persistant de ce que, depuis toujours, elles dépendent des compagnies forestières au lieu de pouvoir vivre de la forêt. Il faut revoir le régime forestier, rouvrir les Contrats d'aménagement et d'approvisionnement forestier pour consacrer le rôle indispensable des coopératives forestières et des regroupements forestiers locaux dans l'aménagement et l'exploitation des forêts. Il faut lancer un vaste programme de création de fermes forestières (5000 sur dix ans, avons-nous déjà suggéré) pour faire converger objectif de peuplement et exigences d'aménagement dans les milieux forestiers. Une révolution forestière s'impose; plus encore, elle est possible grâce aux compétences et au dynamisme observables dans tous les secteurs de l'industrie et dans toutes les régions. Tout ce qu'il manque: de la hauteur de vue et une ferme volonté gouvernementale. Une force fabuleuse est actuellement dilapidée; canalisée par un ministre qui saurait se faire l'architecte d'un grand plan pour le prochain siècle cette force apporterait prospérité et pérennité au développement des régions. Qui Bernard Landry nommera-t-il pour porter plus loin l'héritage de Joly-de Lotbinière et d'Esdras Minville?

La gestion de l'eau dresse des défis d'une autre nature mais non moins stratégique. C'est une ressource vitale qu'il faut tenir loin des prédateurs qui voudraient la soumette aux seuls impératifs du marché. Les décisions de l'État en matière de gestion de l'eau questionnent la cohérence

d'ensemble de ses actions de protection et de mise en valeur de l'environnement. Alors que s'accélèrent les discussions sur la création d'une zone de libre-échange des Amériques, il est de la plus haute importance de doter le Québec d'un cadre législatif et administratif clair et rigoureux.

Troisième secteur névralgique, enfin, le transport est le domaine où des gestes à court terme s'imposent de toute urgence pour mobiliser les forces sociales qui cherchent à faire émerger le Québec de demain. Il faut doter le Québec d'une vision claire des infrastructures de transport qui lui permettront de faire de notre pays un espace intégré, conçu et fonctionnant au service de nos choix de société en matière d'occupation du territoire, de mobilité des personnes et de circulation des marchandises. Il faut sortir des étroites visions provinciales et proposer une politique nationale du transport qui sache combiner tous les secteurs (aérien, ferroviaire, autoroutier, maritime) en vue de soutenir notre développement. Il faut arrêter de reporter à plus tard, au lendemain de l'indépendance, la réflexion et l'action en ces matières névralgiques. Il faut proposer maintenant ce qu'il faut pour le Québec. Plus encore, il faut prendre des décisions, choisir des orientations et amorcer les étapes préliminaires. Il faut que la population voit ce que deviendra le territoire du Québec souverain. Il faut que le travail soit lancé sur les planches à dessin tout de suite, parce que l'intérêt du Québec l'exige. Il faut pouvoir être prêt lorsque les impôts et les pouvoirs seront récupérés d'Ottawa pour pouvoir compléter la mise en œuvre.

Convaincu de la nécessaire indépendance le gouvernement du Parti Québec doit soumettre à la population les plans qui mobilisent et inspirent une action centrée sur la promotion de nos intérêts nationaux. Il appartiendra aux fédéralistes d'essayer de convaincre les Gaspésiens qu'il est dans leur intérêt de regarder vivoter le port de Gaspé, aux

Abitibiens de se contenter de pistes rudimentaires au lieu d'autoroutes, etc. Le temps presse. Il est dangereux et irresponsable de laisser aller les choses comme elles vont sur le territoire du Québec : les régions décrochent, il faut tout de suite les mobiliser autour d'un plan dont on amorcera la mise en œuvre de manière à pouvoir l'opérationnaliser dans des délais compatibles avec les exigences des mesures de redressement qui s'imposent.

La souveraineté est nécessaire. Un gouvernement dirigé par Bernard Landry doit se comporter de manière cohérente eu égard à cette conviction. Il doit gouverner en prenant les moyens de presser le pas pour que la décision finale soit prise de nous affranchir du carcan canadien. Cela passe par le procès du fédéralisme. Mais cela exige d'abord et avant tout des gestes qui donnent à voir le pays à naître. ◊

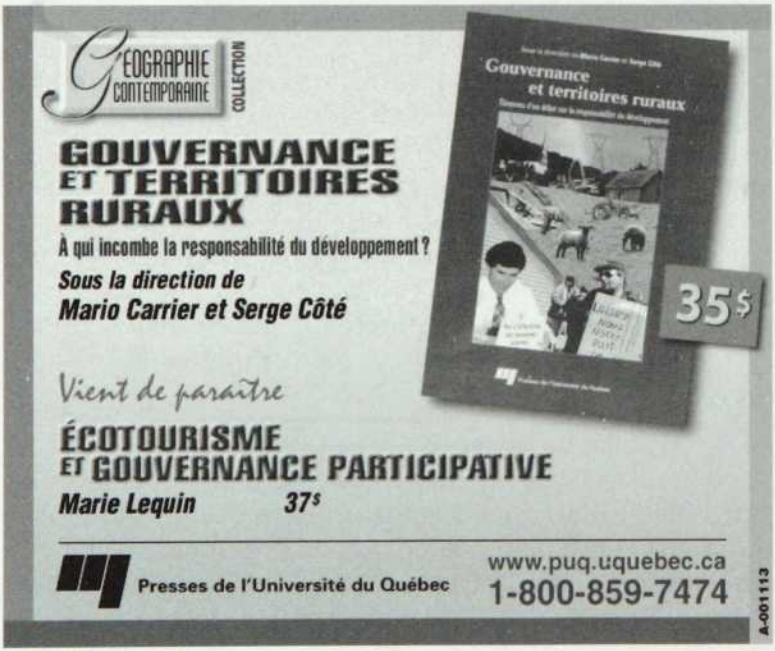

Les soins de santé à Montréal : *in french please*

Mario Beaulieu et Christian Gagnon[1]

Le 14 novembre dernier, alors que l'attention du public et des médias était largement accaparée par la campagne électorale fédérale, l'Office de la langue française (OLF) dévoilait les résultats d'une enquête portant sur l'accès aux soins de santé en français dans huit hôpitaux anglophones de Montréal. Cette étude démontre notamment qu'un patient sur cinq est servi par du personnel (surtout des médecins ou des infirmières) ne maîtrisant pas suffisamment le français pour offrir le service dans cette langue. Au cours des six mois de la durée de l'enquête, ce sont donc plus de 10 000 patients qui ont subi les incapacités linguistiques du personnel de ces hôpitaux. Et l'OLF ajoute que les résultats auraient été pires si l'étude avait été menée dans les polycliniques médicales, qui ne sont pas tenues aux mêmes exigences que les hôpitaux par la Charte de la langue française.

1. Les auteurs sont respectivement président et vice-président régionaux du Parti Québécois de Montréal-Centre.

Qualifiant la situation de « *préoccupante* », la présidente de l'OLF, Nicole René, affirmait que « *des efforts devront être consentis pour améliorer la situation* » et qu'elle s'adresserait « *aux ministères de la Santé, de l'Éducation et aux ordres professionnels pour trouver des pistes de solution* ». Nous serait-il permis de suggérer à Mme René de s'adresser aussi au conseil d'administration de la Régie régionale de Montréal-Centre et à sa présidente, Mme Kathleen Weil ? Rafraîchissons nos mémoires.

Ces dernières années, le gouvernement avait longuement hésité à adopter le programme d'accès aux services sociaux et de santé en anglais de la Régie régionale, reprochant à cette dernière d'exagérer indûment le nombre de postes exigeant le bilinguisme dans les institutions francophones et de refuser d'y ajouter un relevé des postes exigeant formellement la connaissance de l'anglais. En janvier 1999, l'avocat Guy Bertrand déposait une injonction au nom d'Alliance Québec et menaçait le gouvernement de poursuites. Quant à Kathleen Weil, elle justifiait par lettre son refus de fournir un relevé des postes bilingues en écrivant à la sous-ministre de la Santé, Lise Denis, « *qu'un tel exercice (...) nécessite un retour* a posteriori *fastidieux pour les établissements et soulève des interrogations quant à sa portée réelle* ». Elle se montra également peu encline à « *déclencher un débat stérile sur l'à-propos ou non d'avoir le nombre de postes observés dans les établissements désignés et indiqués de la région de Montréal-Centre* ». Le 7 juillet 1999, le Conseil des ministres adoptait finalement ce programme d'accès, à la grande satisfaction de Kathleen Weil et du directeur des Affaires sociales d'Alliance Québec et porte-parole du groupe de pression anglophone dans ce dossier, Richard Silver.

Or, ce même M. Silver a également siégé au c.a. de la Régie régionale à partir du 22 mai 1997. Quant à la

présidente du conseil d'administration de la Régie régionale, Kathleen Weil, elle occupa successivement dans les années 1980 et 1990, les fonctions de « *Chief of Staff* », conseillère juridique et directrice d'Alliance Québec. Depuis 1993, les administrateurs des très autonomes régies régionales sont désignés par un processus de collèges électoraux. Pour la Régie régionale de Montréal-Centre, seulement 361 des 935 organismes et établissements éligibles se sont prévalus de leur droit de vote, ce qui établit le taux de participation à moins de 39 %. Pourtant, à elle seule, la Régie régionale de Montréal-Centre administre une enveloppe frôlant les trois milliards et demi de dollars, soit le quart du budget de la Santé et près du dixième du budget de tout l'État québécois. Il ne faut donc pas se surprendre que de plus en plus de gens parlent de renforcer l'imputabilité des Régies régionales, comme l'ont fait en mai dernier les ministres Marois, Léonard, Rochon et même la vice-présidente de la CSN, Claudette Charbonneau.

D'autre part, le 24 mars dernier, la ministre Pauline Marois laissait exploser sa colère, outrée de ce que Patrimoine Canada et sa ministre Sheila Copps se mêlent d'octroyer 550 000 $ à l'accès aux services de santé en anglais au Québec. Rappelons que la Santé est une juridiction provinciale et que l'Assemblée nationale était unanime à estimer qu'Ottawa devait plutôt rétablir le financement de l'ensemble du réseau de la Santé en élevant les transferts sociaux à leur niveau d'avant les coupures sauvages du gouvernement Chrétien. Soulignons également que depuis 1986, la loi 142 garantit des services de santé en anglais partout au Québec.

Manifestement, l'inverse est moins vrai. Alors que la communauté anglophone du Québec peut compter sur 18 hôpitaux anglophones reconnus, les 600 000

Franco-Ontariens se battent actuellement en Cour d'appel contre leur gouvernement provincial pour préserver le seul hôpital francophone à l'ouest de l'Outaouais. Contestant la victoire judiciaire des défenseurs de l'hôpital Montfort d'Ottawa, le gouvernement Harris invoque l'argument selon lequel si les francophones de sa province subissent un taux d'assimilation de 40 %, ce n'est pas son problème. Comble d'asymétrie, dans ces huit hôpitaux de Montréal, ce sont des francophones, majoritaires au Québec, qui se butent à du personnel unilingue anglais. Mais l'étude de l'OLF montre aussi que les trois quarts de ces patients se résignent à être servis dans la langue de la majorité canadienne, sans demander à être soignés en français. Peut-être les francophones de l'ouest de Montréal devraient-ils s'inspirer de la combativité de leurs compatriotes francophones de l'Ontario.

En conclusion, on ne peut qu'espérer que la Régie régionale déploiera un zèle tout aussi militant à assurer l'accès aux soins de santé en français à Montréal que Mme Weil et ses collaborateurs n'ont mis d'énergie en 1999 dans la défense de leur programme d'accès aux services sociaux et de santé en anglais. Cette « *préoccupante* » situation aura alors tôt fait de n'être plus qu'un mauvais souvenir. Nous craignons cependant qu'ils aient du mal à s'adjoindre à nouveau les services de M^e^ Guy Bertrand, ce dernier étant actuellement très occupé à faire reconnaître par nos tribunaux le statut de société distincte aux 3800 résidents de Baie-d'Urfé pour les extraire de la future « île-ville » de Montréal. Le budget de Baie-d'Urfé à cette fin étant de 750 000 $, la Régie régionale n'a qu'à surenchérir. À cet effet, une intervention généreuse de Sheila Copps serait toute indiquée. On peut toujours rêver. ◊

À moins d'une réaction prochaine et vigoureuse
Le français, langue étrangère au Québec ?

Jean-Marc Léger

Je dis que la langue est le fondement même de l'existence d'un peuple parce qu'elle réfléchit la totalité de sa culture, en signe, en signifié, en signifiance.

Gaston Miron, *L'homme rapaillé*

À tout prendre, pour être un citoyen, deux savoirs sont indispensables : la langue et l'histoire.

Fernand Dumont, *Raisons communes*

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Commissaires,

Vous m'accorderez, je l'espère, que ce n'est pas dans une intention maladroitement provocatrice ni dans l'espoir puéril de créer un choc que j'ai retenu le titre qui coiffe mon propos (avec un point d'interrogation) : j'ai passé l'âge de pareilles foucades ou de semblables espièglerie. Je crois simplement, et douloureusement, que l'essentiel est aujourd'hui en cause : plus que la qualité de la langue à restaurer, c'est le génie de la langue, c'est-à-dire la langue

elle-même qu'il s'agit de retrouver, ou mieux de reconquérir. L'entreprise ne sera certes pas aisée, l'effort à engager (et à soutenir pendant plusieurs décennies) sera immense et exigeant et il appellera une sorte de mobilisation nationale axée sur la volonté et sur l'inventivité. L'avenir du français au Québec est à ce prix. Cela suppose aussi, outre le respect de sa langue et de son peuple, le respect de l'avenir, c'est-à-dire le respect des nouvelles générations, de celles qui viennent et qui viendront, et qui seront fondées à nous demander des comptes ou à nous juger selon l'état du patrimoine que nous leur lèguerons. Je crois, avec Saint-Jean Népomucène que « parler, c'est engager à chaque fois son honneur et son âme ».

Voici bientôt quarante ans, l'État québécois suscitait pour la première fois une réflexion en profondeur sur la situation de la langue nationale (la Commission Gendron) ; voici bientôt un quart de siècle, le Gouvernement du Québec proposait à l'Assemblée nationale et faisait adopter la célèbre loi 101, connue plutôt et plus heureusement sous le nom de « Charte de la langue française ». Cette mesure, qui marquait un tournant dans notre histoire politique autant que linguistique, n'a pas produit, malgré des résultats impressionnants dans quelques secteurs importants, tous les bénéfices légitimement attendus. L'offensive fédérale, avec une révision constitutionnelle précipitée et une « charte des droits et libertés » conçue expressément pour faire échec à la loi 101 et le poids de plusieurs décisions de la Cour suprême qui entraînaient la mutilation de la charte de la langue française, ont été et restent des obstacles majeurs au salut du français chez nous. À supposer même qu'il n'en eût pas été ainsi, le passage d'un quart de siècle, avec les changements profonds et accélérés du contexte intérieur et international, aurait appelé une révision et une actualisation de la loi, révision et actualisation qui, à la lumière de l'expérience, doivent se dire et se lire : renforcement, extension, approfondissement.

De surcroît, pour ambitieuse qu'elle ait été (pourtant, elle ne faisait que commencer à nous faire retrouver la situation d'un peuple normal) ou paru être, la loi 101 était imprécise ou incomplète sur plusieurs points et gravement lacunaire sous certains aspects. Je retiendrai simplement, parmi les lacunes les plus criantes, la non-extension au niveau collégial de l'obligation de la scolarité en français (lacune qu'il importe de combler d'urgence, sinon on remet en cause et on fragilise tout ce qui précède) et l'absence de mesures directes quant à « la qualité de la langue », problème déjà grave voici un quart de siècle, aigu aujourd'hui. C'est surtout de cette question que je souhaite vous entretenir. Je ne méconnais pas pour autant les autres problèmes et les autres motifs d'inquiétude qui ont été ou seront rappelés et soulignés devant vous.

J'ai choisi de traiter essentiellement de la question de la maîtrise de la langue car elle me semble être l'une des plus graves, propre à mettre en cause l'essentiel, mais dont on parle curieusement assez peu, comme si elle était source de gêne ou d'irritation. J'ai le sentiment que la langue française chez nous se trouve confrontée à de nouvelles menaces, d'ordre intérieur et d'ordre international, comme à des périls qui sont le fait de nos propres négligences, de notre frivolité et du laxisme des pouvoirs publics. La situation appelle à l'évidence une révision en profondeur de la loi 101, une actualisation de la loi qui doit être plus ample dans son objet, plus précise dans ses modalités, qui comble les lacunes déjà dénoncées, qui soit plus contraignante au besoin et qui exprime enfin la volonté de ce peuple de vivre réellement et pleinement en français si, du moins, il y tient encore.

Langue et démographie

Encore faudrait-il que notre peuple démontre qu'il a envie de durer ; encore faudrait-il qu'il reste suffisamment

nombreux pour assurer une intégration réelle et harmonieuse des nouveaux venus, des immigrants, ce qui est tout simplement dans l'ordre des choses. On ne peut ignorer, en traitant globalement de la situation et de l'avenir du français au Québec, la question démographique.

Ce n'est pas l'objet de mon intervention mais je ne saurais pas ne pas y consacrer quelques lignes, quand ce ne serait que pour rappeler quelques vérités élémentaires. Si, en effet, ce peuple n'assure même plus son propre renouvellement, on serait assez logiquement enclin à poser et à se poser la question : défendre et promouvoir le français de qui et pour qui, s'il n'y a plus de locuteurs, ou de moins en moins ? Comment assurer l'intégration, comme on dit pudiquement, des immigrants, s'il n'y a plus de francophones de souche pour... les intégrer ? On pourrait tout aussi bien demander, sur un autre plan : le « statut particulier » pour qui ? l'autonomie ou la souveraineté de qui ? Aucune politique importante ne se conçoit, ni ne se réalise isolément : cela est encore plus vrai d'une politique linguistique qui représente un fait socioculturel de premier plan.

Une société a besoin de manifester, sur le plan démographique, au moins une certaine vitalité pour se maintenir, pour préserver un équilibre minimal entre les générations, pour exprimer son dynamisme, sa confiance en elle-même et pour être en mesure d'absorber aisément les nouveaux venus, particulièrement lorsque ceux-ci sont concentrés dans une région en particulier. Chez nous, la persistance de l'anémie démographique conjuguée à la concentration des allogènes dans la région de Montréal rend évidemment très difficile l'intégration de ceux-ci (et c'est là un euphémisme) et entraîne, pour la première fois, le risque de la minorisation des francophones dans la métropole du Québec. Au début des années cinquante, l'accroissement annuel de la population du Québec était encore de 2,5 % ; il n'est plus aujourd'hui que d'à peine 0,03 ; le taux de fécondité est l'un des plus faibles du

monde occidental avec 1,3 à 1,4, soit fort loin du simple taux de remplacement, 2,1 à 2,2. Comment parler dans ces conditions de « l'intégration » des immigrants ?

À moins de prétendre réussir la quadrature du cercle, on ne peut à la fois souhaiter accueillir et intégrer des immigrants toujours plus nombreux et d'origines toujours plus variées et être, d'autre part, indifférent à l'anémie démographique de son peuple. La survivance de la langue française au Québec tient d'abord, quoi que l'on veuille, à la vitalité des francophones de souche, des Canadiens français ou Québécois français. L'immigration, utile et enrichissante à divers égards, ne peut toujours être qu'un appoint, qu'un complément, elle ne saurait être remplacement ou substitution. Un peuple ne saurait, sans sombrer dans l'indignité, se défaire sur autrui du soin de le perpétuer. On voit mal d'ailleurs quel intérêt des immigrants de tous horizons trouveraient à assumer une histoire, une culture et des valeurs qui leur sont étrangères, alors que le peuple directement concerné les aurait bradées et aurait renoncé à assurer sa propre survivance. « On peut se demander si les anémies collectives ne se tiennent pas toutes ensemble : anémie de la procréation, anémie de la langue, parlée et écrite, anémie morale devant les projets à long terme. L'apathie à l'égard de ces faiblesses est étonnante. Non seulement on n'agit pas : on ne réagit pas, on ne voit pas, on ne reconnaît pas. Le diagnostic est escamoté, enrobé, reporté, travesti, atténué, expédié vers l'avenir » (Jacques Henripin, *Naître ou ne pas être*).

La politique linguistique même la plus imaginative, la plus ample et la plus vigoureuse, la mieux dotée des ressources et des moyens d'action nécessaires, n'aurait guère de portée ni même de signification à moyen terme si elle n'était pas associée à une véritable politique de la population. Voici longtemps d'ailleurs que s'impose pareille politique avec ses trois volets également nécessaires et indissociables : politique de la natalité, politique familiale,

politique de l'immigration. On ne peut que s'étonner, pour ne pas dire plus, de la carence et de l'incurie des gouvernements successifs devant un drame démographique dont les premiers signes sont apparus clairement voici quarante ans et dont l'issue, trop prévisible, risque de rendre vaines toutes nos autres entreprises, à commencer par la politique linguistique. C'est le cas, hélas, de dire avec Pascal : « Nous courons sans souci dans le précipice après que nous avons mis quelque chose devant nous pour nous empêcher de le voir » (*Pensées*). Que cette sombre perspective ne nous détourne pas cependant de l'impératif d'une vigoureuse et rigoureuse loi 101 bis ou loi 101 actualisée, renforcée, avec l'espoir que « les princes qui nous gouvernent » reconnaîtront qu'elle n'aura tout son sens qu'associée à une politique de la population.

Et c'est ainsi que je reviens au thème principal de mon exposé : la qualité de la langue, entendue comme effort de reconquête, de récupération de la langue.

La langue, une patrie

On ne mène jamais le même combat, quoi qu'il puisse paraître à l'énoncé des thèmes et des motifs, que celui que l'on a livré jadis pour une cause identique et avec une semblable préoccupation. Cela se vérifie singulièrement à notre époque où l'accélération de l'histoire, selon la juste formule de Daniel Halévy, tend à modifier rapidement et parfois sensiblement le contexte, national et international, dans lequel se posent les grands problèmes de société, ce qui peut autoriser ou exiger une nouvelle approche. Cette affirmation vaut particulièrement lorsqu'il s'agit de la situation et de l'avenir d'une langue, dont les dimensions historique, culturelle, sociale, psychologique, voire éthique et esthétique, en font le fait de société fondamental et par là même la question politique essentielle.

Pour toute communauté humaine, pour toute nation, la langue s'inscrit au cœur de l'identité et de l'histoire, fruit et compagne de celle-ci, fondement principal de celle-là. Et pour une petite nation comme la nôtre, dominée à tous égards et contrainte en permanence à une extrême vigilance en raison de la précarité de sa condition, la langue est en quelque sorte sa véritable patrie et son seul bien, toujours fragiles et menacés. Il en découle pour cette nation à la fois un devoir de respect exigeant envers sa langue, dans la qualité comme dans l'usage, un devoir de valorisation permanente de la langue par la créativité, un devoir d'intransigeance dans la défense quotidienne de la langue, obligation qui ne tolère ni concession, ni compromis. Charles de Gaulle écrivait pendant la guerre : « On peut se montrer magnanime lorsqu'on est libre, fort, maître de son destin ; lorsque l'on est faible et dominé, on doit se faire intransigeant ». Voilà, me semble-t-il, un propos qui s'applique parfaitement aujourd'hui à notre petit peuple, prolétaire et dominé, à l'heure où il doit définir de nouveau les conditions de salut de sa langue constamment menacée. « Les pauvres n'ont dans ce monde d'autre patrie que leur langue » disait voici quelques années l'écrivain français Philippe de Saint-Robert.

La question de la langue chez nous, plus que toute autre, signale et signe depuis plus de deux siècles l'anormalité de notre condition. Elle est au principe du combat pour la survivance tout comme elle évoque avec une triste éloquence notre dépendance et notre fragilité. L'histoire de la langue française chez nous se confond naturellement avec celle du peuple canadien-français : il ne peut guère en aller autrement puisque la langue non seulement nous définit et nous situe, dans l'histoire et dans le monde, mais nous sert de carte d'identité et, dans une certaine mesure, nous tient lieu de patrie. Pour sauver l'une et l'autre, la langue et la patrie, il nous faut retrouver la qualité et le nombre, la maîtrise de la langue et la vitalité démographique, sans quoi le reste n'a aucun sens, est frappé de

fragilité et débouche sur la stérilité. Quel que doive être le statut politique du Québec, demain, une extrême vigilance s'imposera toujours à propos de la langue (usage et qualité), ne serait-ce qu'en raison de l'énorme et inévitable pression de l'Amérique du Nord massivement anglophone. Il est évident, cependant, qu'étant seul maître de sa politique linguistique, un Québec souverain pourrait beaucoup plus aisément prendre les mesures de salut et de promotion de la langue que dans le cadre d'un régime mi-fédéral et de plus en plus centralisateur.

Une langue sinistrée, une langue en sursis

Le procès de la misère de la langue, écrite et surtout parlée chez nous n'est pas nouveau. Déjà dans la deuxième moitié du siècle dernier et le premier quart de celui-ci, les Arthur Buies, Jules Fournier, Olivar Asselin, Jules Massé, parmi nombre d'autres dénonçaient la grande misère de notre langue (la pauvreté du vocabulaire et les anglicismes aussi bien que la prononciation), procès repris, plus près de nous, avec un accent d'urgence par Victor Barbeau, André Laurendeau et, surtout, le Frère Un Tel dont l'intervention bruyante et généreuse eut, comme on sait, un grand retentissement dans les années soixante. (Tout cela sans compter les multiples campagnes du « bon parler français », surtout entre 1920 et 1950, non seulement dans le milieu scolaire mais auprès du grand public, les innombrables concours et colloques, les célèbres séries de fiches de l'abbé Blanchard : « ne dites pas... mais dites... »).

Ces campagnes et initiatives innombrables, sans avoir été inutiles, loin s'en faut, n'ont pas eu l'effet salutaire que nous eussions pu légitimement en attendre, d'autant que l'intérêt pour la qualité de la langue a notablement – et curieusement – décru à partir du milieu ou de la fin des années soixante, y compris, ce qui déjà était préoccupant, dans le milieu scolaire et dans les médias. Tout s'est passé

comme si, à compter de cette période, on s'en remettait aux pouvoirs publics d'assurer le salut de la langue et que l'on envisageait le problème, désormais, essentiellement sous les aspects de l'usage de la langue dans les grands domaines de la vie collective, de son statut juridique, du respect extérieur de ce statut, de la présence « physique » de la langue en somme. Cette transformation a coïncidé avec un nouveau laxisme dans l'enseignement de la langue et un souci nettement moindre de sa qualité, au sein de l'institution scolaire et, plus encore, dans les « médias ».

Comme d'autres, après beaucoup d'autres, je fais ce constat avec tristesse. Ce peuple, notre peuple ne mérite pas cette indignité : l'émouvante histoire de sa résistance et de sa durée aussi bien que son dynamisme et sa créativité actuels (dans l'ordre culturel comme dans le domaine des nouvelles technologies) lui interdisent de se fermer au monde et à l'avenir en sombrant dans une sorte de sabir qui l'abaisse, l'enferme, le caricature et l'isole. Il faut s'engager et l'engager dans une œuvre immense de rédemption, lui proposer et lui faciliter l'exaltante et difficile mais indispensable entreprise de reconquête de sa langue. Si les médias en général et certains groupes d'enseignants et particulier mais aussi de larges secteurs de l'administration publique, retrouvent avec le sens de leur responsabilité, le sens du respect de leur histoire, de leurs compatriotes et notamment des jeunes, ils retrouveront aussi naturellement le sens du respect de leur langue, le désir de l'apprendre ou de la réapprendre le cas échéant, de la défendre et de la diffuser avec une nouvelle ferveur. Ils comprendront en même temps qu'il ne s'agit pas que de défendre notre langue mais une langue qui a 1200 ans d'histoire et que nous partageons avec une cinquantaine de pays répartis à travers le monde et, au-delà encore, qu'il s'agit de contribuer à la sauvegarde de la plupart des langues et des cultures pareillement menacées, de lutter pour le salut de la diversité des cultures, garante, demain, de la liberté des peuples et des individus.

L'expression de « qualité de la langue » est, pour une large part, trompeuse aujourd'hui. Il ne s'agit pas, il ne s'agit plus d'améliorer, de restaurer la qualité de la langue : il s'agit désormais de retrouver sa langue, de la reconquérir. Et il y a urgence d'agir. Plus le temps passera, plus l'entreprise se révélera terriblement ardue et, dans peu d'années, impossible. Loin d'être démobilisatrice, pareille perspective devrait plutôt nous provoquer à l'action.

Nous sommes en présence d'une situation radicalement différente de celle que nous avons vécue pendant si longtemps et naguère encore. Certes la langue était en mauvais état, appauvrie, corrompue sous nombre d'aspects mais cela restait fondamentalement du français. Aujourd'hui, c'est le sens même de la langue, l'esprit, le génie du français qui sont en cause, sous l'effet cumulé de trois facteurs principaux : une anglo-américanisation envahissante et multiforme (qui ne nous est pas propre, certes, mais dont les conséquences, en raison de notre situation, sont particulièrement redoutables), la résurgence d'un bilinguisme insidieux, y compris dans les services publics, en particulier à Montréal, enfin l'abdication de l'école – au sens large – et surtout des médias. « Comme l'ont indiqué clairement les travaux effectués pour la Commission Gendron, la plupart des Québécois aspirent à une langue de bonne qualité. D'où l'émoi qu'ont suscité diverses enquêtes de journaux, comme celle de Lysiane Gagnon dans *La Presse,* qui révélaient la piètre qualité de l'enseignement du français dans le système scolaire québécois. Les parents réclament de l'école qu'elle enseigne bien le français et que leurs enfants puissent parler et écrire correctement ». (Extrait du Livre blanc « La politique québécoise de la langue française » déposé à l'Assemblée nationale par Camille Laurin en avril 1977.) Voilà ce que disait, peut-être avec quelque illusion, le « Père de la loi 101 » en 1977.

Le phénomène a atteint à mon sens un tel degré d'acuité que l'on peut parler d'un état de crise, de non-

assistance à langue en danger, avec le risque évident, prochain, que le français devienne de fait chez nous une langue étrangère. Déjà, voici plus d'un demi-siècle, Victor Barbeau qui, entre autres activités, enseignait le français dans quelques-uns de nos collèges, se présentait, avec une douloureuse ironie, comme « professeur de langue étrangère » : que ne dirait-il pas aujourd'hui ? Sa formule sarcastique avait-elle quelque chose de prémonitoire ? Je ne cherche pas à noircir le tableau à dessein ni à jouer à bon compte les Cassandre, encore que ce rôle me paraît plus utile que celui de Pangloss.

Nous n'assistons pas simplement à l'aggravation d'un mal ancien : nous sommes témoins d'un problème tout autre, d'une sorte de rupture dans la transmission du sens ou de l'esprit de la langue. Jadis et même naguère, disons jusque vers la fin des années soixante, le phénomène était essentiellement celui de la pauvreté et de la corruption extérieure de la langue, fautes nombreuses et lourdes qui atteignaient principalement le vocabulaire, (anglicismes, barbarismes, solécismes) et, pour une part, la syntaxe. Mais ces faiblesses, ces fautes, on les connaissait, on les reconnaissait, elles étaient identifiables, identifiées et parfois on s'efforçait de les corriger, d'autant plus et mieux que l'institutrice, le professeur, connaissaient assez bien leur langue, la respectaient naturellement et dès lors contribuaient tant par l'enseignement que par l'exemple sinon à redresser la situation, du moins à en enrayer la dégradation.

Aujourd'hui, le phénomène a changé de nature et il n'est pas excessif de parler d'une véritable crise de la langue chez nous : il ne s'agit plus simplement de « fautes » lourdes, fréquentes, nombreuses, de toute espèce mais il s'agit de la perte du sens de la langue, de l'esprit de la langue, une langue qui se réduit à une addition de mots mal compris, utilisés mal à propos, employés souvent l'un pour l'autre avec une tendance grandissante à les utiliser dans leur acception anglaise. Bref, nous sommes en voie de per-

dre LA MAÎTRISE DE LA LANGUE. Le français risque de devenir dans les faits une sorte de langue étrangère au Québec.

Ainsi, on a perdu le sens du verbe, celui du régime prépositionnel, on confond les niveaux de langage (langue parlée, familière, écrite), on confond les personnes des verbes, on ne sait plus faire la distinction entre le singulier et le pluriel (« un gros dix minutes, le fameux 200 millions, un beau dix degrés... »), on ne sait plus le sens de mots élémentaires comme « choix » par exemple, (oui ou non ? Vous avez deux choix !), retard et délai employés l'un pour l'autre, accès confondu avec accessibilité, emphase au lieu de accent et, plus grave, on personnalise des choses, des situations (« blâmer l'insuffisance des ressources pour la situation dans les services d'urgence », « certains reprochent l'intransigeance du ministère dans le présent débat ») et, de plus en plus souvent on ignore carrément le sens des mots : Arafat et Ehoud Barak réunis « sous la férule de Moubarak » ! ; « la plupart des pays ont répondu à l'appel » – pour une conférence – « sauf quelques États renégats », l'abus du mode passif au détriment de l'actif sous l'influence de l'anglais (« des sentences à être purgées dans des tâches communautaires » !). Cela a cessé d'être du français : encore un peu et nous nous rendrons coupables d'imposture à nous proclamer État ou peuple de langue française. Il y a de surcroît une sorte de snobisme du mal parler ou du parler prétendu populaire dans les médias, une assez répugnante démagogie : « fun » et « chum » sans arrêt, par exemple. La syntaxe est atteinte, la langue écrite et parlée est souvent un calque de l'anglais : on parle anglais avec des mots français ! On ne souhaite plus « bonne journée » mais « passez une bonne journée » (have a good day). Ou encore : « manquer quelqu'un » au lieu de « quelqu'un nous manque ». Rappelons aussi les expressions curieuses de « niveau ou palier de gouvernement », ce qui, en plus, témoigne d'une curieuse conception du fédéralisme : dans celui-ci en effet les rapports entre les États fédérés et le pou-

voir fédéral sont de l'ordre de la coordination et non pas de la subordination.

L'administration publique elle-même contribue, inconsciemment mais allègrement comme les autres grands acteurs du drame, à la dégradation de la langue, que ce soit l'administration nationale ou municipale. La lecture de multiples formulaires, questionnaires et brochures est souvent source de considérations moroses comme la rédaction de multiples affiches et panneaux. On y confond « à » (distance en français) et « dans » (durée en français) ; ainsi, « Attention, dans 100 mètres, travaux ! » Vous devez habiter « sur » la rue, vous marchez « sur » la rue, encore en l'an 2000. On sollicite votre opinion « aux questions ci-après » au lieu de « sur ». Que dire de : « détour » employé au lieu de : « déviation », de l'usage des « véhicules moteurs ». Sur un autre plan, nous avons encore un « Ministère du Conseil exécutif », barbarisme et anglicisme à la fois, les « sous-ministres », anglicisme indéracinable, autant, apparemment, que l'affreuse « Commission scolaire ». Certes, il y a eu quelque progrès mais un demi-siècle environ après l'apparente prise de conscience de sa responsabilité par l'État, le bilan n'est aucunement satisfaisant. Le plus grave est de devoir constater que cette question fait plutôt partie des soucis mineurs des pouvoirs publics.

Un triple paradoxe

Cet état de choses semble à plusieurs égards paradoxal : il l'est au moins sous trois aspects.

Ainsi, dans le domaine de l'enseignement, on ne cesse de proclamer la nécessité du respect de l'enfant, d'une formation visant à favoriser l'acquisition des connaissances et l'épanouissement ultérieur de l'élève, la nécessité du sens de l'effort personnel et de la qualité. Dans le même temps, on laisse se dégrader la langue écrite et parlée, on ne fait pas de celle-ci une priorité, loin s'en faut, on n'est aucune-

ment sensible à l'appauvrissement et à la corruption de la langue, pour ne pas dire, hélas, que l'école y contribue : au total, on commet inconsciemment un crime contre l'enfant privé de cet outil fondamental d'expression, d'épanouissement, d'assurance que constitue une langue maternelle réellement maîtrisée. Comment ne pas retenir cet avertissement de Régis Debray : « Quand les citoyens perdent la maîtrise de la langue et du passé communs, quand l'institution scolaire n'a plus pour souci premier d'inculquer la vigueur et la rigueur de la pensée et de la langue, le pays perd bientôt la maîtrise de sa politique et de son destin ». Force est de constater hélas que l'école québécoise n'accomplit pas son devoir prioritaire envers la langue ou plutôt envers l'enfant – et la société – à travers sa langue.

Ainsi encore, nous clamons et proclamons sur tous les tons depuis trois à quatre décennies notre désir de participer au mouvement du monde, la nécessité pour le Québec de s'ouvrir au monde, selon une formule galvaudée tellement elle a servi (ce qui d'ailleurs semble impliquer qu'il était jusqu'alors refermé sur lui-même, jugement pour le moins excessif). Or, le peuple canadien-français et le Québec en particulier possèdent une langue prestigieuse, de rayonnement mondial. Ils ont la chance de partager avec plusieurs dizaines de pays la langue française qui, si elle n'est plus « la » langue internationale, loin de là, reste l'une des langues internationales. Voilà pour un peuple, surtout un peuple dans la situation du nôtre, un atout fondamental à la fois sur le plan politique, sur le plan culturel et le plan socio-économique. Encore faudrait-il que nous en soyons parfaitement conscients et décidés à jouer cette carte à plein. Tel n'est hélas pas le cas. Entre nos prétentions à participer à la « francophonie » mondiale et la réalité de notre langue quotidienne, qui en serait la justification, le fossé tend à s'élargir, dans l'indifférence quotidienne.

Troisième paradoxe, enfin, le plus curieux. Comment se prétendre attaché, profondément et parfois passionné-

ment à sa langue et se montrer dans le même temps aussi insensible, en tout cas aussi indifférent à la qualité de cette langue, au respect que, comme toute langue, a fortiori la langue maternelle, elle commande? J'attends encore que l'on m'explique pourquoi la majorité des enseignants notamment (dont l'intervention et l'exemple personnel pourraient être déterminants, surtout à l'école primaire et au secondaire) ne semblent même pas soupçonner le problème et pourquoi les journalistes – au sens le plus large de l'appellation – dont la responsabilité est plus grande encore, font preuve d'une parfaite indifférence.

L'indifférence à la qualité de la langue et parfois (euphémisme?) l'ignorance de la langue sont d'autant plus frappantes et plus navrantes qu'elles se manifestent dans des milieux, chez des femmes et des hommes, qui ont par ailleurs le souci du progrès et témoignent d'une remarquable créativité. On a pu le constater au cours des dernières années dans plusieurs médias, des quotidiens notamment et certaines émissions radiophoniques: élan, humour, sens de l'événement, inventivité sont fréquemment au rendez-vous. Comment expliquer la singulière et désolante contradiction entre la générosité et la fécondité dans l'invention, la pauvreté et l'infirmité dans l'expression? Comment ne mesurent-ils pas leur responsabilité sociale, leur responsabilité envers leur langue, envers leur peuple, envers l'avenir?

La récupération de la langue est le premier temps de la récupération de la patrie. De tous les aspects du colonialisme, le plus redoutable, le plus avilissant et le plus insidieux, est celui qui aboutit à mettre en cause la maîtrise de sa langue par un peuple, c'est-à-dire son identité. Toute situation de bilinguisme issue d'un phénomène de conquête et de colonisation n'est rien d'autre qu'une étape vers l'assimilation.

Quelques propositions

Au terme d'un survol forcément sommaire, je n'aurai pas la prétention et ne prendrai pas le risque de proposer un plan d'action bien que je sois convaincu de l'urgente nécessité d'un tel plan ou plutôt de plusieurs plans successifs, étalés sur deux ou trois décennies, des plans de reconquête et d'affirmation, en empruntant mutatis mutandis à la formule des plans quinquennaux de reconstruction et de développement, dans l'Europe d'après-guerre. Oui, des plans de redécouverte, de reconquête de la langue avec, pourquoi pas, une sorte de commissariat général au plan pour coordonner, surveiller, stimuler, sous l'autorité du Ministre ou de la Ministre de la langue, qui devrait constituer un Ministère distinct et à part entière, tant la tâche est immense au point d'être accablante. Mais rien de sérieux ne sera possible sans d'abord une immense prise de conscience de tous les milieux, de tous les acteurs concernés, sans une grande et durable mobilisation de toutes nos forces vives, sans la volonté politique à tous les échelons des pouvoirs publics, sans des moyens, des effectifs, des crédits à la mesure d'une entreprise, j'oserais dire d'une croisade pareillement exigeante, pareillement essentielle.

J'avancerai encore deux propositions. Faire de la qualité et donc de la reconquête de la langue, la haute, très haute priorité de l'enseignement, à l'école primaire et secondaire. C'est la tâche fondamentale et pressante qui devrait même devenir une sorte d'obsession, dans tous les milieux concernés. Il y faudra la vision, le courage, la ténacité de tous et le concours des organisations syndicales et professionnelles mais aussi la volonté politique en haut lieu. *Mutatis mutandis,* la même priorité devrait s'exprimer dans les programmes des départements de sciences de l'éducation et de tous les établissements voués à la formation et au perfectionnement des enseignants.

Un peuple comme le nôtre défend, croit défendre sa langue mais en même temps c'est sa langue qui le défend. Pour le peuple québécois, la langue, toujours menacée dans sa qualité comme dans son usage, est à la fois blessure et armure. Il faudrait n'avoir à parler de sa langue qu'avec une sorte d'allégresse, une grande ferveur et une discrète piété, avec un sentiment de sécurité aussi. Et s'il advient qu'il faille lutter pour en conforter le statut, en restaurer la qualité, en assurer l'avenir, il importe de le faire dans la clarté, avec conviction et avec la sereine intransigeance qu'appelle toute entreprise où l'essentiel est en jeu.

Nous avons l'impérieux devoir envers nous-mêmes, envers les générations qui viennent, envers l'ensemble des langues et des cultures d'assurer la pérennité de la nôtre, d'autant qu'elle a d'éminente façon vocation à l'universel. Ne laissons pas confisquer la nécessaire espérance ni s'imposer une prétendue fatalité. Parmi les destins encore possibles, nous avons à faire advenir le seul qui corresponde à une haute idée de l'homme et de la culture. « Le langage qu'un homme parle est un monde dans lequel il vit et agit ; il lui appartient plus profondément, plus essentiellement, que la terre et les choses qu'il nomme son pays. » (Romano Guardini)

Le redressement est aussi pressant qu'exigeant, il appelle des mesures radicales, à la mesure de l'ampleur du mal. Si la langue française doit être plus que le bien commun, une sorte de patrie commune, de patrie spirituelle, le lieu de notre solidarité et de l'héritage partagé, alors il nous faut lui vouer la même piété attentive, lui porter le même attachement vigilant et passionné que commande légitimement la patrie charnelle. Il nous faut aussi inventer et exprimer par elle les réponses que nous pouvons proposer tant aux défis qui nous sont propres qu'aux grandes interrogations que nous partageons avec l'homme d'aujourd'hui.

Conclusion

Je forme le vœu que, dans le rapport qu'elle déposera et les recommandations qu'elle adressera sans doute aux pouvoirs publics, votre Commission fasse une large place à cette question qu'on appelle traditionnellement « la qualité de la langue », une place moins en termes d'espace qu'en termes d'accent : la gravité et l'urgence de ce problème. J'ai rappelé, en commençant, que notre Charte de la langue française n'avait malheureusement pas fait état de la qualité de la langue, de la maîtrise et du sens de la langue. Il y a eu là une lacune déplorable, devenue aujourd'hui une absence dramatique. Il importe, dès lors, il est indispensable que dans la nouvelle Charte ou la Charte actualisée, non seulement cette lacune soit comblée mais, bien plus, que la qualité de la langue partout (dans les médias de toute nature et dans l'affichage, dans les textes administratifs comme à l'école au sens large) soit sentie, définie, reconnue comme une priorité au même titre que le statut, la présence physique, l'usage de la langue. Alors, peut-être, y aurait-il place pour un modeste et prudent optimisme.

Il nous faut manifester la vision, le courage et l'audace nécessaires pour conjurer le malheur et imprimer à notre histoire un nouvel élan. Sans un pareil sursaut, nous ne serions plus qu'un peuple et une langue en sursis. ◊

Qu'est-ce qu'on ne ferait pas
pour vous !

SAQ

La modération a bien meilleur goût. Educalcool

LE DEVOIR

Économisez 40% sur le prix en kiosque !

Recevez Le Devoir

À VOTRE PORTE

du lundi au samedi pour seulement

3,74$ ***par semaine*** (taxes en sus)

Abonnez-vous par téléphone,
c'est facile et rapide !

Composez le (514) **985-3355** pour la région de Montréal,
ou le **1 800 463-7559** pour l'extérieur.

* Prix basé sur l'abonnement de 52 semaines, dans les secteurs où il y a livraison par camelot.

Lettre à Lucien Bouchard

Yves Michaud

Montréal, le 31 décembre 2000

Monsieur Lucien Bouchard
Premier ministre du Québec
885 Grande-Allée est
Québec (Québec)
G1A 1A2

Monsieur le Premier ministre,

Je vous souhaite à l'aurore de la nouvelle année, santé, sérénité, patience et courage dans l'exercice de vos exigeantes fonctions.

Je vous écris pour vous redire jusqu'à quel point les événements de décembre sont néfastes pour la cause que nous servons. Je vous ai tendu avant Noël une main loyale et fraternelle pour sortir de l'impasse dans laquelle nous sommes. Je récidive par la présente en espérant que nous arriverons dans l'honneur et la dignité à une « paix des braves » pour sortir de la triste affaire qui secoue notre Parti et mobilise des segments non négligeables de l'opinion publique québécoise.

Je vous épargnerai le rappel de mes états de service à la nation québécoise depuis plus d'un demi-siècle, quoique j'eusse souhaité qu'ils fussent pris en compte, comme j'aurais estimé indispensable que l'on s'efforçât de connaître la teneur exacte de toutes mes déclarations faites aux États généraux, avant que l'Assemblée nationale n'adoptât le 14 décembre 2000, à l'unanimité des 109 députés présents, une motion de blâme unanime à l'égard de certains de mes propos prétendument « inacceptables ». Cela, sans débat autorisé, tous les députés muselés par la discipline de leur Parti, des deux côtés de la Chambre. Pourquoi n'ai-je pas été informé des chefs d'accusation pesant contre moi ? Pourquoi m'a-t-on refusé ce qu'un état de droit reconnaît à tout citoyen, une défense pleine et entière ? Y avait-t-il urgence ? Pourquoi cette hâte et cette précipitation fébrile ? J'étais à portée de téléphone. Pourquoi ne fus-je pas invité à m'expliquer avant de me couvrir d'opprobres ? Pourquoi cette atteinte à la liberté d'expression de la part d'élus qui devraient être les premiers à donner l'exemple du respect de la Charte québécoise des droits et libertés ?

Si l'on m'avait donné l'occasion de me faire entendre, j'aurais dit ceci :

1- Banalisation de l'holocauste

Rien dans la conversation que j'ai eue avec le sénateur libéral Léo Kolber n'autorise quiconque à prétendre que j'ai banalisé l'holocauste. Ce dernier a déclaré qu'il ne se souvenait pas de notre conversation. Eut-il perçu dans mes propos la moindre offense au peuple juif, sa mémoire l'aurait sûrement enregistrée. Affirmer que d'autres peuples ont souffert tout au long de l'aventure humaine n'implique d'aucune façon la contestation du caractère unique et incomparable de la tentative d'extinction du peuple juif par l'État nazi. Je déplore que d'aucuns se soient servis de

cette immonde tragédie pour salir ma réputation et entacher mon honneur.

Il serait fort étonnant que je me découvre soudainement, à mon âge, une vocation tardive d'antisémite. J'habite depuis plus de trente-sept ans un quartier juif de Montréal en parfaite harmonie et convivialité avec mes voisins. Il n'y eut jamais l'ombre d'une anicroche entre nous. J'ai toujours eu, autant que vous, une grande admiration pour le peuple juif que je décrivais en ces termes, (qui plus est, en présence de M. Robert Libman, directeur régional (sic) pour le Québec du B'Nai Brith) en citant Lionel Groulx, lors de mon intervention devant la Commission des États généraux de la langue française : « *J'invite les Canadiens-français à posséder comme les Juifs leur âpre volonté de survivance, leur invincible esprit de solidarité, leur impérissable armature morale. L'antisémitisme est une attitude antichrétienne et les chrétiens sont un sens spirituellement des sémites* ». J'ajouterai que si le peuple canadien-français avait suivi l'exemple du peuple juif, le Québec serait un pays souverain depuis des décennies.

Mes propos admiratifs à l'égard du peuple juif n'ont pas été relayés par les média et à plus forte raison par les représentants du B'Nai Brith qui m'ont entendu, assis dans la salle et qui devaient me succéder à la tribune de la Commission des États Généraux. De pareils propos ne servaient évidemment pas l'entreprise de démolition visant à me discréditer dans l'opinion publique, conduite par le B'Nai Brith, entreprise à laquelle l'Assemblée nationale a été malheureusement associée avec une rapidité et une complicité dont je cherche encore à comprendre les véritables motifs. Passe que l'Opposition libérale se livre à de vilains procès d'intention. Mais que les députés et les ministres de mon propre Parti fassent l'« union sacrée » avec nos adversaires pour me déshonorer, me laisse encore pantois. En voyant chacun d'entre eux se lever prestement

pour voter ma mort politique, je croyais assister à une séance de politique-fiction. Hélas ! la réalité dépassait la fiction.

2- Le vote (ethn... !) linguistique[1]

En français, une « ethnie » se définit par la langue qu'elle parle (1) . Au Québec, le canon du discours de la rectitude politique interdit de prononcer ce mot sacrilège. Humaniste, démocrate et amant comme vous des dictionnaires et des lettres, je crois que tous les êtres humains naissent libres et égaux en droit, ce qui se traduit dans le domaine politique par l'irréfragable droit de tous les citoyens du Québec de se prononcer comme ils l'entendent lorsqu'ils sont appelés à exercer leurs suffrages. Cela ne contredit pas mon propre droit de citoyen, libre de ses opinions, de faire le constat suite à l'analyse d'un vote massif et à 100 % contre la souveraineté du Québec dans un secteur donné de Montréal, qu'il y eut un vote **linguistique** contre le projet souverainiste québécois. Le constater, le dire, regretter qu'il en soit ainsi, n'est pas une infamie. Des votes massifs à 100 %, sans l'ombre d'une dissidence, d'une provenance ou d'une autre, ne me paraissent pas être une bonne indication du fonctionnement démocratique. Il y a des clivages dans notre société, des lignes de fracture qui doivent être nommées si l'on veut créer les ponts qui permettront la poursuite commune des meilleurs intérêts du Québec. C'est un exercice difficile, j'en conviens. Périlleux même, je puis en témoigner dans les moments difficiles que je traverse. Je paye le prix fort

1. On réserve le nom de races à ceux (les groupements humains) établis d'après un ensemble de caractères physiques (...) On sait, d'autre part, qu'on appelle nation ou État ceux qui correspondent à une communauté politique. **Viennent enfin ceux basés sur des caractères de civilisation, en particulier une langue ou un groupe de langues identiques ; on a créé pour eux un terme qui tend de plus en plus à s'imposer, ce sont les ethnies** (...) Dès qu'on aborde les grandes masses qui peuplent la majeure partie des continents, les races, les ethnies et les frontières politiques s'enchevêtrent à qui mieux mieux.

Henri VALLOIS, les Races humaines, p. 8.

ma liberté d'expression face à une censure et un bête discours de rectitude politique qui n'ont jamais favorisé le progrès des sociétés.

Parlons de « vote ethnique » puisqu'il ne s'agit pas du Québec. En Israël, au moins d'août dernier, suite à l'élection d'un candidat de droite à la présidence de cet État, devant Shimon Peres, Prix Nobel de la paix, une députée travailliste, Mme Colette Avital, ex ambassadeur d'Israël au Portugal, a qualifié de *« **vote** **ethnique** »* l'élection du nouveau président. La députée soutenait que l'élection en question était le fait du vote séfarade (oriental) contre l'oligarchie ashkénaze (européenne). L 'élection eut lieu en août 2000. Mme Avital n'a pas encore été l'objet d'un vote de blâme unanime de la Knesset *« Vérité en deça des Pyrénées, erreur au-delà... »*

3- Les immigrants

Voici ce que je déclarais à la Commission des États Généraux sur la langue française concernant l'intégration des immigrants à notre vie collective*: « Des Néo-Québécois dont le nombre est insuffisant hélas, ont opté pour le Québec d'abord! et enrichissent de manière brillante et exemplaire la patrie qu'ils ont adoptée. Au titre de leur contribution au patrimoine commun ils y mettent parfois, voire souvent, plus de ferveur et de générosité que beaucoup de nos concitoyens dits de « souche » mais de souche déracinée, indifférents ou étrangers au devenir de leur propre patrie. De ce type d'immigrants je souhaiterais qu'il en vienne à la tonne! La souveraineté du Québec est impensable sans le soutien, l'apport et la volonté d'un nombre substantiel de Néo-Québécois qui feront route avec nous et contribueront à l'édification d'une société de justice sociale et de liberté. C'est sur des communautés humaines comme la nôtre, incrustées dans une même histoire et une volonté de vivre un même destin collectif, enrichies de l'apport précieux de nouveaux citoyens, de toutes races, confession,*

couleur, que se créent les nations, lieu privilégié et irremplaçable d'une solidarité d'hommes et de femmes qui partagent un certain nombre de valeurs, parlent une langue commune et participent à la culture d'un ensemble collectif. Des immigrants, oui ! , nous en voulons ! En repoussant à l'extrême, s'il le faut, notre capacité d'accueil ».

Y-a-t-il dans ce qui précède des relents d'exclusion et de xénophobie ? Peut-on m'imputer à crime de souhaiter que davantage de nos nouveaux concitoyens participent à notre vie nationale ? Si tel devait être le cas, si ce type de propos peut être interprété comme un rejet des immigrants qui ne partagent pas ma vision d'un Québec souverain, je le regrette.

Je souscris sans réserve à la notion de contrat civique élaborée dans le document approuvé par le conseil des ministres et déposé par Robert Perreault alors ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, à l'occasion du Forum national sur la citoyenneté et l'intégration, tenu à Québec les 21 et 22 septembre dernier. « Ce contrat concerne et lie toutes les Québécoises et tous les Québécois. Il fixe les balises de la responsabilité citoyenne à laquelle souscrit progressivement, de sa jeunesse à sa majorité, toute personne née ici ou ayant choisi d'y vivre et s'identifiant à la communauté politique que forme le peuple québécois » (p.21). Je suis partisan d'une citoyenneté québécoise centrée sur le partage d'un patrimoine civique vivant, des valeurs qui ont fait notre histoire, charpentent notre présent et nous aident à imaginer l'avenir.

Au coeur de ce patrimoine, se trouvent la Charte des droits et libertés de la personne, le respect des lois légitimement adoptées, la langue française comme langue publique commune ainsi que plusieurs autres aspects de notre vie sociale et de nos institutions. Je suis d'accord avec le document gouvernemental qui affirme que ce contrat civique doit être au fondement de notre politique d'intégration

non seulement des immigrants mais de toutes les personnes aspirant à exercer la citoyenneté québécoise

4- Les extrémistes

L'un de nos plus féroces adversaires politiques est M. Robert Libman, ancien député du Parti Égalité à l'Assemblée nationale, maire de Côte Saint-Luc, directeur régional (sic) au Québec du B'Nai Brith, organisme qui a suggéré de débaptiser la station de métro Lionel-Groulx et qui vous a sommé par voie de communiqué de vous opposer à ma candidature dans Mercier, le 12 décembre 2000. Comme si M. Libman et le B'Nai Brith avaient désormais le pouvoir de choisir « leurs » candidats aux investitures du Parti Québécois ! Avouez qu'il a des sommets d'insolence qui forcent l'admiration ! Dans ce même communiqué, le B'Nai Brith qui se prétend défenseur des droits et libertés me qualifie de « dinosaure du Parti », en exigeant le retrait de ma candidature. N'est-ce pas là faire insulte, à travers moi, à tous les militants d'un certain âge du Parti et par voie de conséquence à l'ensemble de mes concitoyens et concitoyennes qui ont contribué toute leur vie à construire le Québec ? Suis-je, avec tant d'autres, un déchet de la société nonobstant le fait que la valeur s'est peut-être ajoutée au nombre de nos années ? Je n'ai pas entendu des deux côtés de la Chambre une seule voix s'élever contre cette violation de la Charte québécoise des droits et libertés au chapitre de la discrimination en raison de l'âge. Pourquoi ce traitement de faveur au B'nai Brith ?

M. Libman est en outre, c'est litote de le dire, un prosélyte virulent et acharné de la partition du territoire québécois dans l'éventualité de l'accession du Québec à la souveraineté. En cas de sécession, le droit international reconnaît l'intégrité du territoire de la partie sécessionniste d'un État. Dans les deux cas, flétrir la mémoire de Groulx et le dépeçage éventuel de notre territoire national, sont

des positions extrêmes. Elles ne peuvent être que le fait d'« extrémistes », propos que les porte-parole les plus en vue du Parti Québécois ont eux-mêmes tenus pour qualifier un rassemblement de « partionnistes » à l'Université McGill, dont M. Libman était une tête d'affiche..

5- Phalange du sionisme

Le Grand Robert définit une phalange comme *« un groupement humain dont les membres sont étroitement unis »*. J'imagine que ce propos ne prête guère à contestation. En revanche, la définition suivante est donnée au sionisme: *mouvement politique et religieux visant à l'établissement d'un État juif en Palestine.* » Assimiler une référence au sionisme comme de l'antisémitisme témoigne d'une ignorance consternante. Le sionisme a été l'objet de sévères condamnations par des grandes autorités du judaïsme depuis le début du dernier siècle, dont le grand rabbin français Emmanuel Levyne dans son livre Judaïsme contre sionisme (Edit. Cujas) publié en 1969 : *« Le sionisme politique nie la foi essentielle d'Israël. C'est la plus dangereuse hérésie de toute l'histoire juive. Il faut donc la combattre avec la plus grande énergie »*. (Cité par Michelle Parent, auteur de *Palestine ma déchirure* (Stanké) dans Le Devoir du 27 septembre 2000 sous la rubrique IDÉES). Cela dit, le fait est avéré que l'État d'Israël existe et je reconnais son droit à l'existence comme à tous les autres peuples, dont le mien, de se constituer en État-Nation. Ce droit n'était pas reconnu par un éminent membre de la communauté juive de Montréal, M. Charles Bronfman, qui déclarait le 15 novembre 1976, dans le Montreal Star, jour de la prise du pouvoir par le Parti Québécois : *« C'est un groupe de bâtards qui tentent de m'enlever mon pays. Je vois la destruction de mon pays, la destruction de la communauté juive. Si le P.Q. est porté au pouvoir ce sera l'enfer, l'enfer absolu. »* M. Bronfman, que je sache, n'a pas été l'objet d'un vote de blâme de l'Assemblée nationale du Québec.

Conclusion

Guidé par les intérêts supérieurs du Québec et aussi par ceux du seul Parti porteur de l'espérance qu'il devienne maître chez lui, et soucieux de ne pas laisser les adversaires de notre cause profiter des événements, je reconnais qu'un geste s'impose pour mettre un terme à une dérive préjudiciable à la démocratie québécoise et malsaine pour le Parti Québécois.

Je constate qu'en dépit de ma bonne foi, certains de mes propos et surtout les interprétations erronées qui en ont été faites ont apparemment choqué ou blessé certaines personnes et je le déplore. Dès lors, gardant ma dignité, je prie ces personnes de m'excuser des malentendus que mes propos, par imprécision ou maladresse, ont provoqués. Il va de soi que les origines ethniques, les croyances religieuses et les allégeances politiques n'altèrent pas la qualité de citoyen. De plus, je ne conçois pas la nation québécoise d'aujourd'hui et de demain autrement que pluraliste, ouverte, sans exclusion, accueillante et fraternelle. Ces mêmes principes valent évidemment pour les futurs immigrants. Compte tenu de tout ce qui précède, je vous prie de prendre les initiatives nécessaires pour que la motion de blâme à mon endroit soit rescindée dès les premiers jours de la reprise des travaux parlementaires. N'étant pas renégat de ma patrie je vous demande également, en votre qualité de président du Parti Québécois, de reconnaître publiquement la légitimité de ma candidature à l'investiture du 4 mars 2001 dans la circonscription de Mercier. Cette affaire ayant déjà trop duré, je vous saurais gré de me faire savoir le plus rapidement possible les voies et moyens par lesquels réparation puisse être faite des torts qui m'ont été causés. Les conditions précitées étant satisfaites, je souhaite vivement, sûrement avec vous, que ce que les média sont convenus d'appeler « l'affaire Michaud » soit classée le plus rapidement possible.

Recevez, monsieur le Premier ministre, avec tout le respect dû à l'égard de la personne qui exerce les plus hautes fonctions de l'État québécois, le témoignage de mon indéfectible loyauté à la nation. ◊

Lettre à Gaétan Dostie,

écrivain et militant de Mercier

Yves Michaud

Je ne suis pas outre mesure blessé mais courroucé. J'habite un quartier juif depuis 37 ans. Je suis parrain d'un garçon juif. Ma femme est marraine d'une fille juive. Comme preuve d'antisémitisme, on pourrait trouver mieux ! Il a peu de familles québécoises de « souche », y compris celle de Lucien Bouchard et les détracteurs qui le suivent, qui ont une telle feuille de route. C'est dire tout le respect, que dis-je, l'affection que je porte par l'entremise de mes amitiés, au judaïsme et à ce peuple obstiné, solidaire, volontariste, qui a contribué plus que sa part à l'enrichissement de la science, des arts, de la médecine, et tant d'autres domaines. L'un de ses plus célèbres ressortissants, Albert Einstein, disait : « *Il y deux choses infinies dans la nature : la bêtise humaine et l'univers. Quand à l'univers, je n'en suis pas encore certain !* » Ma colère ne s'apaise pas devant l'acte de l'Assemblée nationale, injuste, lâche, malicieusement planifié, irréfléchi, d'une bassesse jamais égalée dans l'histoire du parlementarisme démocratique, visant à me déshonorer aux yeux de tous les miens. Les 109 députés qui se sont

livrés à une aussi abominable et louche manoeuvre politicienne en porteront la responsabilité devant l'Histoire. Pas un seul d'entre eux n'a lu le verbatim de mon intervention devant les États Généraux de la langue française avant de voter mon excommunication. Pas un seul n'a eu le courage de constater qu'il n'y avait pas urgence et demandé que je sois entendu. Par leur faute, leur propre faute, ils ont laissé entendre à l'étranger qu'il y avait une « question juive » au Québec, dans l'une des sociétés les plus tolérantes et les plus généreuses du monde à l'égard de ses minorités. On sait ce qu'il advient à ceux et celles que Jupiter veut perdre... Non seulement pour moi, mon honneur outragé, ma réputation salie, ma famille blessée, mais aussi au nom de tous les Québécois, je lutterai jusqu'à la fin de mes jours pour que réparation soit faite d'une telle forfaiture. Il a fallu cinq ans à Dreyfus pour que la nation française reconnaisse sa faute et lui restitue son honneur et sa dignité. J'ose espérer que la mienne prendra moins de temps. ◊

Montréal, le 20 janvier 2001

PASSEZ À L'HISTOIRE !

Depuis 1985, *Cap-aux-Diamants* vous présente les multiples facettes de l'histoire du Québec. Chaque parution explore une thématique captivante. Découvrez la grande ou la petite histoire d'ici racontée par des auteurs choisis pour leur compétence. De plus, retrouvez une multitude de photographies et illustrations d'époque. Alors...

Passez à l'histoire
et abonnez-vous !

JE M'ABONNE (Taxes incluses)
Pour 1 an ❑ (4 N^{os} 30$), pour 2 ans ❑ (8 N^{os} 55$)

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____ **PROV.** _____

CODE POSTAL _____

TÉL.: ( ) _____

(Vous recevrez le prochain No: Mars, juin, septembre ou décembre)

LA REVUE D'HISTOIRE DU QUÉBEC
CAP-AUX-DIAMANTS

POUR VOUS ABONNER

Par téléphone : (418) 656-5040
Par télécopieur : (418) 656-7282
Par la poste :
C.P. 26, succ. Haute-Ville
Québec QC G1R 4M8

La *passion* des

êtres

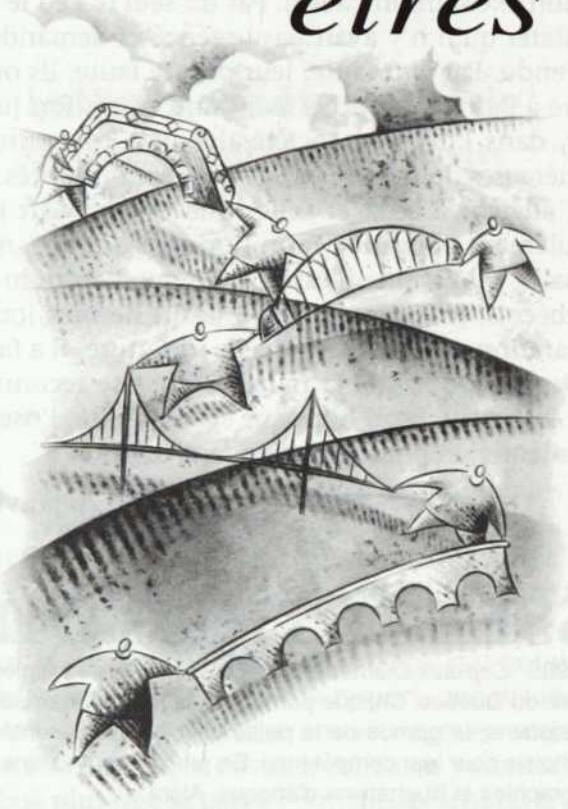

Desjardins

Caisse d'économie Desjardins des Travailleuses et Travailleurs (Québec)

1601, av. De Lorimier
Montréal (Québec) H2K 4M5
514.598.2122
877.598.2122

155, boul. Charest Est, suite 500
Québec (Québec) G1K 3G6
418.647.1527
800.626.5166

Pourquoi faire du Québec un pays indépendant ?

*Claude Bariteau**

Au Québec, qui n'a pas un jour posé cette question ? deux Québécois sur cinq estiment qu'il y aurait absence de motifs. Les coûts d'une sécession sont très élevés et celle-ci n'est pas nécessaire, le système politique canadien ne paralysant aucunement l'affirmation du Québec. Plus de deux Québécois sur cinq pensent le contraire. Il y aurait des gains à réaliser mais ce ne sont pas les seuls motifs. Les contraintes imposées sont telles que le nation québécoise ne peut plus se réaliser selon ses propres aspirations dans le Canada. Le peuple québécois doit donc se prendre en charge, assumer son développement et s'affirmer sur la scène internationale comme tout État souverain membre des Nations unies. Ces oppositions reposent sur deux types d'arguments. Le premier fait de la sécession du Québec une lecture en termes de coûts et bénéfices. Le second se veut une évaluation des voies qui assureraient la pérennité de la nation québécoise. Ils apprécient en quelque sorte les incidences économique

* Anthropologue, professeur, Université Laval.

et politique qui justifient de s'affranchir du statut de nation minoritaire ou de le conserver.

Quoi qu'on dise et quoi qu'on pense, ces options sont les deux seules. En les évaluant à la suite de trois changements majeurs, soit le rapatriement de la Constitution de 1982, la création de l'ALE puis de l'ALÉNA et les transformations en cours à l'échelle internationale, j'en suis arrivé à la conclusion que l'indépendance du Québec est un détour obligé pour que le peuple québécois continue d'exercer l'autorégulation qui lui a permis, ces quarante dernières années, de se constituer en une nation politique dont le français est la langue publique et commune. Deux événements ont renforcé mes convictions : 1) le déploiement de mesures canadiennes en vue de solidifier le modèle canadien de société ; et 2) la loi C-20 qui stipule que la « souveraineté partenariat » est exclue du champ de la négociation, le Québec étant invité à demeurer une province comme les autres ou à faire l'indépendance. Les signataires du manifeste du Rassemblement pour l'indépendance du Québec (RIQ) ont choisi l'indépendance et entendent convaincre les indécis avec de bons arguments.

Personnellement, j'en vois neuf. Le **premier** va de soi. C'est celui que révèlent les résultats du sondage Sondagem réalisé sous l'égide de la Société nationale des Québécois de la Capitale (SNQC). Placés devant l'alternative « une province comme les autres ou l'indépendance », 50 % des Québécois de toutes origines choisissent l'indépendance. Chez les 18-55 ans, qui furent socialisés dans le cadre de la Révolution tranquille et de la loi 101, ce choix monte à 53,3 %. Il est à 56,8 % chez les francophones. Je signale ici que ce groupe d'âge comprend les personnes aux études et la majorité de la main-d'œuvre active. Ces deux points sont importants. Ils doivent être toujours mis en relief parce qu'ils révèlent que l'indépendance n'est pas l'option de durs et purs coupés des vrais problèmes. Il y a plus de plus de 2,6 millions (50 % des 5 254 482 électeurs inscrits

en 1998) de Québécois et de Québécoises qui choisissent l'indépendance et vivent de vrais problèmes. Qu'on se le dise et qu'on cesse de promouvoir un partenariat avec le Canada lorsque l'indépendance est à portée de main. Le temps est venu de dire aux partenaristes qu'il leur appartient d'appuyer les indépendantistes pour créer le pays du Québec.

Le **deuxième** argument est d'ordre politique. Redéfini en 1982, le Canada valorise désormais deux langues officielles, supporte le multiculturalisme, pousse à l'ethnicisation des populations provinciales et cherche à consolider, au-dessus des provinces, une citoyenneté avec pour liant un « contrat social » pancanadien, ce qui le justifierait à s'immiscer dans les champs de compétences provinciales. La résultante au Québec : un minage systématique des liens tissés par la mise en place de politiques économiques, sociales et linguistiques. Le modèle canadien attaque de plein front le modèle québécois d'intégration. N'oublions pas que c'est précisément ce modèle que cherchait à protéger la « souveraineté partenariat ». Le Canada le sait et il sait aussi que son modèle est irréconciliable avec le modèle québécois. Aussi a-t-il voté la loi C-20 pour affirmer qu'il n'est pas question qu'il négocie une « souveraineté partenariat ». Pourquoi ? Tout simplement parce qu'il ne veut ni ne peut reconstruire le Canada en fonction des seuls intérêts d'une nation minoritaire. Prenons-en note et faisons la promotion de l'indépendance.

Mon **troisième** argument renvoie aux changements générés par l'ALÉNA. Dans leur sillage, le Canada se devait de repenser sa spécificité. Dans une fédération, une entente de ce genre, parce qu'elle modifie les assises économiques, oblige à revoir les mécanismes de régulation interne, ce qui implique une centralisation accrue. Une telle entente oblige aussi à définir de nouveaux symboles d'unité. Le nouveau contrat social a cette visée. Sous cet angle, il n'y a pas de plan anti-Québec. Seulement un remodelage qui bloque le Québec et neutralise son dynamisme. Voilà

pourquoi, avec l'ALÉNA, bientôt la ZLÉA, le Québec est coincé s'il demeure au sein de la fédération canadienne. Son intérêt est d'en être signataire à titre d'État souverain, ce qui implique de créer le pays du Québec.

Mon **quatrième** argument complète le troisième. Avec la mondialisation, plus d'une vingtaine de nouveaux pays, issus d'États multinationaux, sont apparus avec l'effondrement du bloc communiste. Dans des États analogues du tiers-monde et de l'Occident, il y a des pressions sécessionnistes. Les réarrangements supranationaux en gestation en sont la principale cause. Ces pressions sont surtout le fait de nations intégrées dans des ensembles fédérés mais ne se manifestent pas toutes de la même façon. Par exemple, au Québec, on prône une démarche démocratique dans un univers démocratique de type libéral. Aussi, doit-on s'attendre à ce que le processus conduisant à l'indépendance s'apparente à ceux qui ont marqué la sécession de la Norvège de la Suède et de l'Islande du Danemark. Valorisée par des organismes internationaux auxquels participe le Canada, une telle démarche affaiblit la thèse d'un refus de reconnaissance de la part du Canada. Ce pays ne peut pas valoriser une démarche démocratique et la renier le temps venu sans s'exposer au ridicule.

Mais il y a plus. Ce sera mon **cinquième** argument. Si le Canada entend exercer des représailles économiques ou occuper militairement le Québec à la suite d'un référendum, il devra composer avec des pressions majeures. Concernant les représailles économiques, il devra s'expliquer auprès des autres signataires de l'ALÉNA car ils accepteront mal que leurs échanges économiques avec le Québec en subissent des conséquences. En ce sens, l'ALÉNA devient une protection. Quant à l'occupation territoriale, comme il n'y a pas de groupes paramilitaires reconnus par les indépendantistes, elle sera mal perçue à l'échelle internationale et au sein des organismes qui assurent la sécurité en Amérique du Nord.

Alors, penser le processus à la lumière de ce qui se passe là où la démocratie est absente, où les liens économiques sont diffus et où sévit la violence m'apparaît couper de la réalité. Il faudrait le dire haut et fort. Voilà qui introduit à mon **sixième** argument. Il a trait aux coûts et bénéfices. Les coûts découlant de l'appartenance du Québec au Canada sont à la hausse. On le constate notamment dans les paiements de transfert et les coupures dans l'assurance-emploi. Ils diminuent les bénéfices de rester dans cette fédération. Par ailleurs, les finances publiques étant mieux contrôlées, il en découle une réduction des coûts potentiels liés à une sécession, ce qui permet d'avancer que le moment est opportun pour la faire. Et ce moment l'est d'autant plus que le modèle québécois est en touche et, avec lui, la nation politique québécoise. En d'autres termes, le coût d'un refus de créer le pays du Québec est très élevé. Beaucoup plus élevé qu'on le pense car il implique la subordination du peuple québécois.

Mon **septième** argument est à la fois historique et politique. Ces quarante dernières années, le Québec s'est construit sur des bases nouvelles. Promu par des réformistes ayant en tête de moderniser le Québec et de corriger la situation dans laquelle se retrouvaient les francophones, un modèle original de société s'est irradié et, avec lui, ce sont les Québécois et les Québécoises, indépendamment de leurs origines, qui y furent associés. Il en découla des ajustements de trajectoires identitaires. Aujourd'hui, les Québécoises et les Québécois se définissent au-delà de leurs différences culturelles. Les concepteurs de la Révolution tranquille n'ont probablement pas prévu cette retombée. Elle s'est manifestée, je pense, parce qu'ils ont choisi la voie politique plutôt que la voie culturelle pour dynamiser le Québec. Ce faisant, ils ont jeté les bases de la nouvelle nation québécoise. Dorénavant, pour les membres de cette nation, refuser de quitter le Canada, c'est la mettre en péril.

Mon **huitième** argument est émotif. Ne pas poursuivre dans la direction tracée ces quarante dernières années comporte un risque majeur de faire éclater les liants à la base de cette nation politique. Ce risque est très réel. Le modèle canadien s'irradie au Québec et ce ne sont pas des stratégies de replis ou de résistance qui l'arrêteront. Encore moins la croyance que le Canada permettra à cette nation de réaliser ses aspirations. Les porteurs de l'indépendance le savent. Aussi je ne vois pas pour quels motifs ils devraient se vêtir de ces habits du passé. Le temps est venu d'imaginer le Québec indépendant et de permettre à ceux et celles qui en rêvent de le construire.

Mon **neuvième** argument est connu. Ces trente dernières années, le Canada s'est fermé aux demandes traditionnelles du Québec en matière constitutionnelle. Il a rapatrié sa constitution sans l'accord de l'Assemblée nationale. Puis, récemment, avec la loi C-20, son parlement a dit au peuple québécois qu'il n'est pas question de négocier la « souveraineté partenariat ». En somme, que son avenir est de rentrer dans le rang ou partir. Dans le premier cas, il y aura des bonbons, que nous payons, mais jamais de révisions constitutionnelles pour répondre aux demandes du Québec. S'il y en a, elles viendront renforcer le Canada. C'est d'ailleurs ce qu'affirme le ministre Stéphane Dion. Dans l'autre, on promet des tourments et des angoisses. Mais, en matière de promesse, le Canada est connu pour son inconsistance. Puis, comme je l'ai signalé précédemment, il y a trop de contraintes qui l'obligeront à se comporter convenablement.

Nous pouvons tous avancer ces arguments. Les faire partager est plus compliqué. Pour au moins deux motifs. Le premier est la définition de nous-mêmes comme Québécois et Québécoises. Plusieurs d'entre nous ont appris à devenir culturellement des Québécois et des Québécoises en abandonnant leurs habits canadiens-français. Quant aux autres Québécois et Québécoises, ils ont fait de même en se repliant

pour mieux se démarquer des francophones. Aussi, avons-nous un peu de difficulté à nous vêtir politiquement pour définir un avenir commun. Les signataires du manifeste du RIQ ont fait ce choix avec conviction. Nous nous devons de nous investir pour que cette définition nouvelle de nous-mêmes soit partagée par une pluralité de Québécois et Québécoises. Plus nous la partagerons, plus nous travaillerons à renforcer les liens qui nous unissent, plus nous désirerons le pays du Québec.

Le deuxième motif est le corollaire du premier. Nous enfermer dans des définitions culturelles nous éloignera de l'indépendance car nous aurons tendance, une fois de plus, à revendiquer de la reconnaissance de la part du Canada. C'est ce genre d'approche qui a marqué la Révolution tranquille et a conduit à la « souveraineté partenariat ». Ce temps est révolu. Seuls les Québécois loyaux serviteurs du Canada et ceux qui rêvent toujours de refaire ce pays n'arrivent pas à s'en persuader. Pour les Québécois et les Québécoises de la Révolution tranquille, l'indépendance est leur choix. Ils n'ont plus le Canada dans la tête. Le monde les habite et ils savent qu'ils peuvent l'habiter en ayant leur pays. Quand on veut faire un pays, on définit ce qu'on veut et on se prépare à faire son entrée dans le monde. On évite surtout de se placer pas dans un rapport de négociation avec l'État qu'on veut quitter lorsque celui-ci refuse d'envisager un quelconque partenariat avec nous. On s'investit plutôt à imaginer le pays qu'on veut avec ceux et celles qui partagent notre projet. Plus nous penserons ce pays, plus le monde deviendra notre horizon, plus nous nous responsabiliserons, plus les bonbons canadiens paraîtront insipides et plus nous convaincrons les indécis parce qu'ils verront que le pays du Québec sera plus dynamique et rassembleur que de demeurer une simple province du Canada et d'éternels quémandeurs. Alors, ils comprendront que les réformes du fédéralisme canadien ne seront jamais à la hauteur de ce projet. Sachant que le Québec a le droit et les ressources

pour faire l'indépendance et que celle-ci est réalisable, ils estimeront que ça vaut vraiment le coup.

Texte présenté dans le cadre de l'assemblée de fondation du Rassemblement pour l'indépendance du Québec tenue aux Trois-Rivières le samedi 2 décembre 2000. ◊

STA
Sansregret, Taillefer & Associés inc.
Conseillers et administrateurs en avantages sociaux
Michel Taillefer
Président
mtaillefer@sta-conseil.com - Télécopieur : (514) 355-7923
5125, rue du Trianon, bureau 560
Montréal (Québec) H1M 2S5
Téléphone : (514) 355-7869 - (800) 782-5799
178, rue Sainte-Marie
Terrebonne (Québec) J6W 3E1
Téléphone : (450) 471-2662

LABORATOIRE DR RENAUD
SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE À L'AVANT-GARDE
DE LA SCIENCE DERMOCOSMÉTIQUE
1040, AVENUE ROCKLAND, OUTREMONT H2V 3A1

ULTIMA ASSURANCES ET SERVICES FINANCIERS MD
Poitras, Larue & Rondeau Inc.
Courtier d'assurances
3925, rue Rachel Est, bur. 200
Montréal H1X 3G8
Tél. : (514) 899-5377

Les modèles géo-économiques du Québec

Marc-Urbain Proulx[1]

Notre espace national est un bien très précieux. Est-il besoin de le rappeler ? Possiblement, car en cette ère cyberspatiale, on finit par l'oublier. Pourtant il est bien là, formé de divers territoires urbains, nordiques, ruraux, centraux, périphériques et métropolitains. Territoires qui sont sources de richesse (bassins de ressources naturelles, places marchandes, aires industrielles) mais aussi de contraintes (topographie, distance, congestion). Un coût important nous est imputé pour son occupation, son aménagement, sa protection, sa gestion et la promotion de son développement. L'espace s'inscrit en réalité telle une dimension incontournable dans le fonctionnement de notre société.

Nous l'avons ainsi exploré, arpenté, colonisé. D'importants travaux ont été exécutés pour la production d'électricité, le drainage, l'aplanissement, la régulation des eaux. Il fut doté de fortifications, de canaux, de chemins de fer, de routes, de réseaux électriques, d'écoles, d'hôpitaux, d'arénas,

1. Professeur, Université du Québec à Chicoutimi.

de centres divers, etc. En fonction de la centralité naturelle de l'espace, des lieux déjà bien dotés en matière de facteurs attractifs ont bénéficié de la polarisation des activités. Des zones petites et grandes furent protégées, d'autres revalorisées ou réhabilitées. Des aires industrielles ont été découpées et alimentées de mesures incitatives. Nous avons aussi quadrillé notre espace en aires de gestion publique, offrant maintenant des comtés, des municipalités, des MRC, des communautés urbaines et des régions administratives.

Toutes ces interventions publiques sur notre espace ne se font que peu souvent au hasard. Elles sont guidées implicitement ou explicitement par des modèles globaux d'organisation spatiale dits géo-économiques. L'application plus ou moins systématique de ces modèles a permis de déterminer les grands schèmes dans l'utilisation du sol et de ses ressources. Le dernier de ces modèles prit son envol avec la réforme spatiale de la fin des années soixante-dix (fiscalité locale, démocratie municipale, zonage agricole, aménagement et urbanisme). Or, deux catégories de faits nous amènent, deux décennies plus tard, à soulever la question de l'adéquation du dernier modèle géo-économique qui guide l'organisation générale de notre espace collectif.

D'abord existent les évidentes difficultés de coordination des interventions gouvernementales ayant un impact spatial. J'en prends pour preuve ici la politique urbaine très actuelle qui est détachée de la politique rurale alors que les interdépendances sont tellement nombreuses entre ces deux réalités ; interdépendances spatiales qui interpellent aussi les politiques du transport, des ressources naturelles, de la métropole, de la promotion industrielle. Il est déplorable par ailleurs que de grands joueurs publics tels que Transport Canada, Hydro-Québec, Parcs Canada, la SGF, la SEPAQ agissent trop souvent de manière individuelle sur les territoires de l'espace collectif.

Ensuite, en cette ère néolibérale, les lois du marché reviennent en force avec leurs conséquences spatiales diffi-

cilement maîtrisables par les instruments de contrôle actuels. Pensons notamment à la localisation des grandes surfaces telles que Costco, Wal-Mart et autres Réno Dépôt, qui génèrent de nombreuses répercussions, notamment en matière d'étalement urbain excessif et de désertification de plusieurs zones limitrophes.

C'est ainsi que nous cumulons au Québec les inefficacités et les incohérences spatiales très coûteuses telles que les infrastructures et les équipements publics mal localisés, peu utiles ou démesurés. Nous cumulons aussi les paysages dégradés, les inégalités de services publics, les iniquités fiscales entre les municipalités et la croissance générale des coûts dans les services publics locaux. Sans compter l'épuisement de certaines ressources naturelles, la perte de bonnes terres agricoles, la transformation de nombreuses rues principales en friche commerciale ainsi que les pollutions diverses qui encombrent notre environnement.

Bref, la trop faible coordination des actions selon une vision globale commune des enjeux spatiaux amène des coûts importants tout en limitant la production de convergences et de complémentarités. En réalité, la concurrence pour l'obtention des investissements publics et privés est telle que sont souvent oubliées la fragilité, les spécificités et les vocations des divers territoires dans leurs interrelations multiples.

Nous avançons ainsi que l'absence d'un cinquième modèle géo-économique qui puisse prendre la relève et saisir convenablement la diversité et la complexité des composantes territoriales de l'espace québécois, notamment dans leur dynamique socio-économique contemporaine, entraîne des conséquences difficilement supportables pour une population de seulement sept millions d'habitants dispersés[2] sur les 616 000 km carrés du vaste espace national habité, situé au sud de la région Nord-du-Québec.

2. Notons que 6,3 % de ce vaste espace est occupé par 31 agglomérations urbaines de plus de 10 000 habitants qui contiennent de fait 77,6 % de la population du Québec. L'espace québécois couvre plus de 1,6 million de kilomètres carrés.

Pour bien saisir cet enjeu québécois, nous utiliserons ici une perspective historique pour présenter les grands modèles géo-économiques qui furent appliqués afin de guider les grandes décisions publiques du passé. Nous brosserons ensuite un tableau-synthèse des composantes territoriales très actuelles du Québec. La dynamique de ces composantes en interrelations diverses dessinera largement la forme du cinquième modèle en actuelle émergence. Modèle d'organisation générale de l'espace québécois qui, par une meilleure maîtrise des lignes de forces en présence, devra optimiser ce qu'il est convenu d'appeler l'efficacité spatiale.

Les modèles géo-économiques traditionnels

Nous identifions quatre grands modèles globaux d'organisation de l'espace qui se sont succédé dans le temps et qui furent par ailleurs souvent appliqués en concomitance au Québec.

Le modèle « occupation territoriale »

Ce modèle géo-économique s'inscrit sous la forme de plusieurs schémas d'exploration et d'occupation des nouveaux territoires. Trois buts apparaissent clairement dans cette vaste entreprise, soit la prise de possession territoriale dans le nouveau monde, la diffusion du catholicisme et le commerce avec les indigènes.

Les explorateurs ont alors établi des avant-postes de conquête territoriale. Ces « coureurs des bois » ont remonté les rivières, franchi de nombreux lacs, traversé des vallées, escaladé des montagnes, utilisé d'autres rivières et baptisé les lieux. Ce modèle « occupation territoriale » dans l'organisation spatiale du Québec nous a légué très rapidement une très vaste étendue. Précisons que les territoires français du nouveau monde couvraient à une certaine époque une très large surface puisqu'elle incluait toute la vallée du Mississipi

et s'étendait jusqu'à la Nouvelle-Orléans. Tous ces nombreux territoires étaient reliés par un vaste circuit de pistes et de voies d'eau qui convergeaient vers la ville de Québec. L'occupation des territoires s'est poursuivie par la suite.

Aujourd'hui, ce premier modèle géo-économique est toujours présent dans la gouverne publique. Il prend notamment forme avec l'établissement de villes minières dans le Moyen-Nord québécois. Selon cette logique d'occupation par ailleurs, furent harnachées récemment plusieurs rivières, qui permettent ainsi l'exploitation de nouveaux territoires appelés Manicouagan et Caniapiscau. Aussi, de nombreux centres de services sont entretenus et alimentés le long des côtes du golfe Saint-Laurent, de l'Arctique, de la baie d'Hudson. Bref, le Québec continue d'occuper son vaste espace national.

Le modèle « ruralité »

Dans l'organisation de l'espace québécois, le modèle ruralité prend ses racines lors de la colonie française, avec l'établissement du régime seigneurial comme modalité de tenure foncière des terres à coloniser. Recevant une large propriété, le seigneur était responsable de l'octroi de parcelles à ses colons et de la fourniture de certains services sur sa seigneurie, moyennant évidemment un impôt perçu sous la forme d'une partie de la récolte. Ce régime d'attribution relativement libérale des terres a encadré et soutenu le travail de la terre dans la majeure partie de la vallée du Saint-Laurent pendant tout le XVII^{e} et le XVIII^{e} siècle. Après la conquête, l'extention de l'œkoumène s'effectua par l'ouverture de nouvelles paroisses et de cantons.

Pour contrer l'émigration vers les États-Unis à la faveur d'une importante croissance démographique, on réaffirma le modèle ruraliste au milieu du XIX^{e} siècle en ouvrant de nouvelles régions à la colonisation : Laurentides, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Témiscamingue, Abitibi. Le ministère de

l'Agriculture et l'Église catholique furent alors très actifs à sa promotion. L'industrie forestière en pleine croissance et l'agriculture en expansion de marchés furent les deux piliers de ce néoruralisme. On attribuait alors un ou deux lots à chaque colon et d'importantes concessions forestières à des compagnies. Le modèle se consolida encore au tournant du siècle grâce à une importante politique gouvernementale à l'égard des chemins et des routes pouvant donner accès à des vallées et à des plateaux enclavés.

Ce néoruralisme revint en force avec le plan Vautrin au milieu des années 30. On ouvrit alors à la colonisation quelques centaines de nouvelles paroisses agroforestières à la périphérie de l'œkoumène de l'époque. Le mouvement ne dura cependant que quelques années puisque dès les années 50, la modernisation de l'agriculture commença à faire des ravages en disqualifiant les terres ne pouvant générer suffisamment de rendement. Le modèle ruralité fut alors frappé par ses premières contre-performances. Depuis, il a subi, par vagues continues, une importante mutation caractérisée notamment par la forte capitalisation de la production et son corollaire, la baisse de la demande de travail qui généra notamment l'exode de plusieurs zones accompagné de ses conséquences dramatiques. Actuellement, beaucoup d'espoirs sont exprimés sur plusieurs tribunes à l'égard d'une renaissance rurale alors que les démographes élaborent des scénarios généralement pessimistes.

Le modèle « centralité »

Le modèle géo-économique orienté sur la concentration d'activités dans les centres origine aussi au Québec de l'époque coloniale. Les principaux lieux, Québec et Montréal, exerçaient alors quatre fonctions principales, soit la défense, le culte, le commerce et l'administration. S'est ajoutée ensuite la ville de Trois-Rivières avec sa fonction commerciale d'abord et sa fonction industrielle à partir du XVIII[e] siècle. Ce modèle tricentrique d'organisation

globale de l'espace pourvoyait aussi à l'établissement en périphérie de petits lieux prenant la forme de postes de traite. Il se couplait alors avec le modèle occupation territoriale décrit ci-dessus. Tous ces lieux permettaient de diffuser le mode de vie européen tout en drainant les richesses de l'époque vers le centre principal, Paris. Le modèle s'est consolidé pendant toute la colonie.

L'extension du modèle ruralité a occasionné l'émergence de plusieurs petits centres dans les plaines agricoles, si bien qu'au début du XIX^{e} siècle, plusieurs villages apparaissaient distinctement autour de l'église, du magasin général et des services. Devant leur multiplication, une loi spécifique institua le régime municipal québécois en 1855. Souple dans son application afin de respecter la variété des situations, ce régime a permis aux trois modèles généraux d'organisation de l'espace d'exprimer chacun leur spécificité. Ainsi, dès 1867, plus de 600 municipalités de type urbain ou rural étaient déjà érigées. Deux lois confirmèrent ensuite cette dualité qui était à l'époque à 80 % rurale, soit l'établissement du Code municipal (petites municipalités rurales) en 1870 et la Loi des villes en 1876. Dès 1905, il y avait plus de 1000 municipalités au Québec, dont un bon nombre représentaient un petit ou moyen centre urbain généralement en forte expansion. La dichotomie entre ville et campagne prenait progressivement tout son sens au Québec.

Avec l'industrialisation et son corollaire, l'urbanisation, le modèle centralité s'est évidemment renforcé. Renforcement qui a atteint son apogée avec la désignation gouvernementale de pôles primaires, secondaires et tertiaires sur l'espace québécois en 1966, les premiers étant Québec, Montréal, Hull, Sherbrooke, Saguenay et Trois-Rivières. Ces pôles bénéficièrent ensuite non seulement de la forte croissance de cette époque mais aussi d'interventions gouvernementales spécifiques, notamment en matière de localisation de bâtiments, d'équipements et d'administrations publiques. Aussi, les infrastructures de transport furent générale-

ment planifiées de manière à former des étoiles autour de ces centres polarisateurs. Finalement, d'autres mesures centralistes prirent forme avec les efforts d'intégration des agglomérations urbaines, notamment en 1970 avec la création de trois communautés urbaines. Actuellement, les mesures particulières en cours d'application pour le renforcement des quelque trente agglomérations urbaines participent à ce modèle géo-économique basé sur la centralité.

Le modèle du « mariage urbain – rural »

Pendant que les modèles ruralité et centralité étaient appliqués simultanément en appui au modèle occupation territoriale, la population du Québec vit son ratio urbain passer de 20 à 80 % en un siècle, ce qui occasionna évidemment des changements très importants dans l'organisation de l'espace québécois. On se rendit compte notamment que les deux modes, rural et urbain, accentuaient souvent la dualité entre ces deux réalités interdépendantes plutôt que de favoriser les rapprochements et les complémentarités. À titre d'exemple, les ruraux utilisaient les services urbains (loisirs, culture, voirie, etc.) sans en payer les coûts alors que les urbains causaient une spéculation néfaste sur les terres agricoles en périphérie immédiate des centres ou dans les zones de villégiature. Les spécialistes préconisèrent alors, dès le début des années 60, la mise en œuvre d'un modèle géo-économique plus intégrateur de la dualité urbaine – rurale. De projet de loi en projet de loi, on chercha pendant quinze ans l'applicabilité concrète de ce nouveau modèle afin de lui donner forme et contenu dans la réalité. On aboutit enfin à la solution optimale avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme en 1979.

Par l'application concrète de la notion d'appartenance territoriale, cette Loi institua des aires supralocales de gestion intermunicipale pour les services collectifs, soit les territoires MRC[3]. On offrit par ailleurs à chacune de ces aires une corporation publique chapeautée par un Conseil com-

posé de représentants des municipalités internes. La première responsabilité octroyée à ces conseils fut la confection d'un schéma d'aménagement de leur territoire, qui devait être l'instrument approprié pour instaurer l'union matrimoniale entre la problématique urbaine et celle concernant la ruralité. Ce schéma devait aussi servir de cadre pour l'intégration graduelle des fonctions publiques reliées aux dimensions gestion de services collectifs et développement culturel, social et économique du territoire. À cet effet, la politique gouvernementale de 1983 proposa des avancées que les milieux épousèrent lentement. À partir du tournant des années 1990, sous les pressions fiscales, l'échelle supralocale des MRC commença à être utilisée plus systématiquement dans la gestion publique de biens et services collectifs.

La situation actuelle

Nous ne ferons évidemment pas ici une évaluation exhaustive des résultats obtenus dans l'application des quatre modèles géo-économiques. Si tel était le cas, plusieurs variables devraient être mesurées, compilées et analysées afin de compléter celles que nous maîtrisons déjà bien grâce à des études anciennes et récentes effectuées par différents spécialistes. Plus modestement, en l'état actuel de notre empirie, nous ne ferons que souligner quelques évidences établies à l'égard des apports et des limites atteints par les modèles utilisés jusqu'à maintenant au Québec.

Occupation des territoires

D'abord, l'effort d'exploration, d'occupation et d'aménagement des divers territoires centraux et périphériques fut tel que les Québécois disposent actuellement d'un vaste

3. Les trois communautés urbaines créées en 1969 ne furent pas touchées par ce nouveau découpage de l'espace en 95 territoires MRC.

espace largement accessible malgré la distance parfois importante à franchir.

Cette occupation territoriale du Québec illustre l'utilité des plans d'eau. En effet, une analyse de la répartition de la population et des activités montre non seulement le déterminant du fleuve Saint-Laurent et des rivières, notamment le Richelieu, l'Outaouais et maintenant la Caniapiscau, mais aussi de la baie d'Hudson, de l'océan Arctique. Ces plans d'eau ont historiquement dessiné des corridors inégaux d'occupation territoriale. L'analyse des données récentes sur l'emploi et la population[4] démontre par ailleurs le renforcement de plusieurs de ces corridors, notamment le Saint-Laurent dans le Bas-du-fleuve, la vallée du Richelieu, la Beauce le long de la Chaudière jusqu'au lac Mégantic ainsi que le corridor Rivière-du-Loup – Edmundston jusqu'à St-John, le long de la rivière du même nom. Par ailleurs, de nouveaux corridors de développement apparaissent désormais hors des plans d'eau sur l'espace québécois. Il s'agit de Sorel – Drummondville – Victoriaville – Thetford Mines ainsi que Bécancour – Drummondville – Windsor – Sherbrooke – Magog. Leur présence et leur croisement ne sont pas sans relation avec le fort dynamisme de cette région centrale largement relié à la forte poussée du transport routier de marchandises. Aussi, le corridor Sainte-Thérèse – Blainville – Saint-Jérôme – Sainte-Agathe émerge fortement en pointant vers le nord autour d'un axe autoroutier qui origine de la région métropolitaine. Finalement, on peut identifier aisément quelques axes de pénétration du Moyen-Nord.

La ruralité

Le monde rural du Québec représente encore 1,5 million de gens (21 % de la population) qui habitent 1250 munici-

4. Voir Proulx, M.-U. et Riverin, N. « Recentrage spatial de la dynamique socio-économique du Québec », dans *Revue Interventions Économiques*, printemps 2000.

palités (85 % de l'espace municipalisé), formant ainsi une grande diversité de territoires dont plusieurs sont en prospérité relative. Néanmoins, l'important exode vécu sans arrêt depuis les années cinquante illustre que le monde rural est largement en panne sèche malgré l'émergence récente d'une certaine nouvelle économie rurale[5] en de nombreux endroits. Au cours des quatre dernières décennies, nous avons assisté à la dissolution de 79 % du nombre de fermes sous l'effet de la modernisation de l'agriculture, qui ne couvre désormais que 52 % de la superficie de l'époque. Du côté de la forêt, l'apparition de nouvelles techniques et technologies a fait disparaître beaucoup de petits producteurs et un très grand nombre d'emplois. Même scénario avec la pêche, dont l'exploitation intensive a en outre conduit à l'épuisement de plusieurs espèces. Et que dire des mines dont les fluctuations à la baisse des prix internationaux ont relégué à l'histoire le « town booming ». Cette fragilité des ressources naturelles dans des secteurs économiques de plus en plus capitalisés explique la difficulté actuelle de la stratégie de développement rural à s'inscrire concrètement sur un vaste espace affligé par la distance des marchés nord-américains.

La centralité

En matière de centralité, le double effet de l'urbanisation intensive et des regroupements municipaux a permis certes de consolider les agglomérations petites et grandes tout en faisant diminuer le nombre total de centres urbains de 30 % depuis 1960[6]. La politique urbaine très actuelle va accentuer ce phénomène à un certain degré. Aussi logique soit-il au niveau fiscal et administratif, ce renforcement des agglomérations par la consolidation ne doit pas nous faire

5. Voir Jean B. « Territoires d'avenir », P.U.Q., 318 pages, 1997.

6. Voir Proulx, M.-U. « Organisation des territoires au Québec », dossier de la revue *L'Action nationale*, vol. LXXXVIII, nos 2 et 3, 1998.

oublier l'échec presque total au Québec de la stratégie de polarisation dans laquelle la nouvelle politique urbaine s'inscrit inévitablement.

En effet, s'il existe clairement des pôles secondaires de développement désignés jadis qui fonctionnent suffisamment bien pour diffuser réellement des effets positifs alentour (Victoriaville, La Tuque, Saint-Georges, Magog, Rivière-du-Loup, Granby, Drummondville, Sorel, etc.), force est de constater[7] que plusieurs des pôles primaires alimentés par la politique publique depuis 30 ans stagnent actuellement, notamment Trois-Rivières, Rimouski, Saguenay, Sherbrooke, Québec ainsi que le principal, Montréal. Notons que l'agglomération montréalaise semble se redresser fortement depuis quelques années alors que Hull va toujours très bien. À l'évidence néanmoins, nous assistons à un certain repositionnement non planifié de nombreux centres dans la hiérarchie urbaine traditionnelle, repositionnement qui met clairement en évidence aussi un recentrage spatial de l'économie du Québec dans la région polycentrique « cœur du Québec », c'est-à-dire le centre géographique du Québec habité. Le déclin des transports maritime et ferroviaire au profit du transport routier explique sûrement en grande partie ce phénomène.

De plus, la diffusion du développement à partir des centres urbains s'effectue largement d'une manière radiale en tache d'huile par étalement plutôt que vers les centres plus petits. Là aussi le transport routier est un facteur explicatif important. Ce type de diffusion modifie substantiellement la répartition de la richesse en zones concentriques urbaines. D'abord le centre illustre souvent un appauvrissement. La couronne des banlieues s'enrichit. La couronne péri-urbaine s'avère très inégale d'un lieu à un autre selon leur positionnement stratégique propre. Et la troisième couronne subit toutes sortes de pressions (spéculations,

7. Voir Riverin et Proulx, *op. cit.*

drainages, envahissements, désertifications, etc.) qui d'une manière générale appauvrissent les résidents. Par contre, de nombreux petits centres urbains dispersés en périphérie assistent à une croissance économique relativement forte basée sur l'émergence de petites industries et la localisation de services publics et privés.

Le mariage urbain – rural

Sous l'angle du mariage urbain – rural, il nous faut constater le succès des territoires MRC. Après deux décennies d'existence, 70 % des 96 aires de gestion possèdent un dynamisme organisationnel moyen ou fort[8]. Cette organisation territoriale de biens et de services collectifs s'effectue par le Conseil MRC bien sûr, mais aussi et surtout par une panoplie de petites structures univocationnelles qui exercent leur fonction dans les services sociaux et communautaires (CLSC), le financement (SOLIDE), l'aide aux activités (SADC), le développement économique (CLD), l'emploi (CLE) et bien d'autres domaines publics tels que la gestion des déchets, l'évaluation foncière, le tourisme, la sécurité publique, etc. En réalité, les MRC sont largement devenues des territoires pertinents pour l'intégration de services desservis en milieux urbains et ruraux. Néanmoins, vingt-neuf de ces aires demeurent peu utilisées pour l'exercice de fonctions publiques, à l'exception des obligatoires fonctions d'aménagement du territoire et maintenant de gestion de services aux entreprises et aux travailleurs. La grande majorité de ces aires peu organisées représentent de fait des MRC très urbaines.

En outre, plusieurs territoires MRC ruraux n'arrivent pas à éliminer des problèmes communautaires importants tels l'urbanisation de sols à vocation rurale, la désertification de certaines zones, la dégradation de la qualité de vie

8. Voir Jean, N. et Proulx, M.-U. « Organisation des territoires : le cas des MRC du Québec ». dans *Cahiers de Géographie du Québec*, à paraître 2000.

ainsi que le resquillage de services collectifs. N'est résolue qu'en partie en réalité la problématique urbaine – rurale, avec ses incohérences et ses inefficacités, dont l'étalement urbain devenu onéreux, la trop grande concentration des équipements collectifs en certains lieux, les importantes difficultés de plusieurs centres-villes et rues commerciales ainsi que le débordement de nombreux services urbains. Et que dire des iniquités fiscales parfois très importantes entre les municipalités.

Ainsi, le succès du mariage urbain – rural ne doit pas nous faire oublier que les schémas territoriaux d'aménagement MRC qui représentaient jadis le grand espoir dans la rationalisation de l'utilisation de l'espace québécois apparaissent aujourd'hui d'une utilité évidente mais tout de même limitée pour effectuer les arbitrages. En réalité, l'irrationalité demeure largement présente, notamment en périphérie des agglomérations urbaines. Les coûts excessifs en matière d'équipements publics nécessaires (routes, écoles, centres divers...) en ces lieux ajoutent aux inefficacités spatiales générales telles que l'exode rural, les disparités dans les indicateurs économiques et sociaux, le manque de dynamisme de plusieurs pôles de développement, la stagnation de plusieurs territoires après la phase de décollage économique ainsi que les coûts très souvent trop élevés des services municipaux. Bref, le dernier modèle géo-économique québécois s'avère fort loin de la perfection et ce, malgré des gains importants d'efficacité et de cohérence, notamment en milieu rural et semi-rural.

Vers un nouveau modèle géo-économique

Nous venons de voir que le Québec a organisé globalement son espace en utilisant quatre grands modèles comme toile de fond pour guider les acteurs et intervenants. Des stratégies spécifiques furent appliquées par l'entremise de lois, de réglementations, d'incitations financières et d'indi-

cations précises. Et des leçons peuvent être tirées malgré que l'exercice nécessiterait une observation beaucoup plus en profondeur. Notre analyse de la situation spatiale actuelle nous a tout de même permis de mettre en évidence des phénomènes spatiaux intéressants qui s'inscrivent telles des composantes de base. De nouveaux pôles de développement émergent alors que plusieurs de ceux qui furent désignés dans le passé stagnent, tout en s'étalant en tache d'huile dans les banlieues coûteuses en équipements publics. La désertification fait des ravages considérables dans les zones rurales et aussi dans les zones centrales des villes importantes. De nouveaux corridors de développement se dessinent alors que d'autres se consolident. Le cœur géographique de l'espace habité s'affirme de plus en plus sous la forme d'une concentration polycentrique des activités socio-économiques. En somme, le grand espace du Québec caractérisé par la dispersion des activités en de nombreux lieux et territoires illustre une complexité évidente de son organisation globale doublée d'une grande diversité de ses composantes territoriales.

Ces divers territoires centraux, périphériques, ruraux, nordiques et métropolitains qui composent l'espace québécois auraient certes intérêt à être observés et analysés à partir des modèles géo-économiques récents offerts par la féconde littérature scientifique. D'abord, parce que le renouvellement de la recherche sur les facteurs endogènes en théorie du développement a généré depuis deux décennies des concepts et des faits nouveaux sur les conditions matérielles, immatérielles et institutionnelles des territoires. Bien mesurées dans la réalité québécoise, ces conditions qui influencent les économies de proximité pourraient devenir une source importante pour expliquer et influencer la dynamique de chaque territoire. Ensuite, parce que le paradigme de la mondialisation offre une grille de lecture qui mise sur la compétitivité des divers territoires sur l'échiquier mondial. Cette nouvelle approche de nature exogène enrichit substantiellement l'analyse traditionnelle basée sur la

théorie des avantages comparés et sur celle de la localisation industrielle. À titre d'exemple existe la prometteuse perspective nodale (ou réticulaire), qui renouvelle fortement les analyses classiques des systèmes urbains. Elle représente un apport considérable pour les lieux et les territoires du Québec tels notamment ceux de la Côte-Nord, du Saguenay et de l'Abitibi, qui sont généralement fortement et directement reliés à l'économie mondiale.

S'il nous apparaît nécessaire d'utiliser davantage ces deux nouveaux courants scientifiques dans l'élaboration de notre prochaine vision géo-économique du Québec, les apports du passé récent qui furent révisés dans ce texte demeurent néanmoins essentiels. Car parmi les quatre grands modèles généraux, aucun ne nous apparaît totalement épuisé actuellement. Même s'ils ont à peu près atteint leurs limites dans l'appréhension de la diversité, des interdépendances, des concurrences et des complémentarités entre les multiples composantes territoriales, ils peuvent certes encore livrer des faits intéressants et servir à des analyses détaillées de la réalité. Nous plaidons ainsi pour un modèle général intégrateur des concepts anciens et nouveaux afin de mieux saisir la diversité et la complexité des territoires qui composent l'espace québécois. ◊

CA
Pierre Allard
Comptable agréé

Pierre Allard, c.a.

8175, boul. St-Laurent
3e étage
Montréal (Québec)
H2P 2M1
Téléphone : (514) 385-6601
Télécopieur : (514) 385-6177

Vers une citoyenneté économique au Québec.

par André Campeau[1]

Un nouvel investisseur québécois succède à l'épargnant des générations précédentes. On le retrouve parmi les actionnaires minoritaires de compagnies. Il ne veut pas tant *jouer* à la Bourse qu'utiliser celle-ci pour développer le Québec. Que fera ce nouvel actionnaire québécois ? Sur quels espaces publics peut-il exercer sa citoyenneté ? Comment le gouvernement, les grandes corporations et les analystes interviennent-ils pour aider ou contrer ses efforts dans le monde financier ? Un récent colloque a mis en évidence cette situation qui demande une nouvelle approche.

À partir d'un Colloque auquel ont participé 85 membres de l'APEIQ (Association de Protection des Épargnants et Investisseurs du Québec)[2] et de l'ACTIF (Association

1. Doctorant en anthropologie à l'Université Laval. Claude Bariteau, Marc Laplante et Éric Schwimmer ont commenté une première version de ce texte. Je les en remercie. Toutefois, le texte final correspond à ma vision et, par conséquent, ne les engage en rien.

2. Asociation d'actionnaires minoritaires engagés dans la défense de leurs droits relativement à la régie d'entreprise et les marchés de capitaux.

Coopérative des Traders et Investisseurs Financiers)[3] le 28 octobre 2000, je rends compte d'une émergence possible, celle de l'investisseur au Québec.[4] Au cours de ce colloque tenu à l'Institut de Tourisme et d'Hôtellerie du Québec sur la rue St-Denis à Montréal, il a été question d'actionnariat minoritaire, de propriété et d'échange d'actions de compagnie. Les rapports singuliers entre l'actionnaire et la bourse ont été exposés sans mettre de côté les relations entre l'actionnaire et les gestionnaires de compagnie.

Pour rendre compte de ce dont il est question, je vais découper la matière en quatre thèmes : la lutte, le savoir, le jeu et le gain. La présentation autour de ces thèmes a pour but de rendre compte d'une attitude de minorité et ce qui sépare celle-ci d'une attitude de majorité politique. Je présente ce Colloque du 28 octobre 2000 pour exposer une attitude possible de l'actionnaire québécois.[5] Pour accéder à la majorité, ce successeur de l'épargnant doit transformer le régime dans lequel il est placé, c'est-à-dire entreprendre de faire autrement. Je conclus mon article en proposant de transformer notre rapport au patrimoine économique et de *penser* la citoyenneté québécoise.

Lutter ou ne pas lutter

Les droits de l'actionnaire minoritaire de compagnie sont peu connus et les cheminements pour les faire valoir encore moins. Les présentations de Guy Paquette, avocat associé chez Paquette Gadler, et d'Yves Michaud, président-

3. Coopérative en animation et en formation financières : association de personnes vouées aux succès financiers de ses membres.

4. Ce Colloque, le deuxième organisé par l'APEIQ, était intéressant, informatif et extensif si on pense à toute la matière couverte en une seule journée. Le premier colloque de l'Association a eu lieu le 12 janvier 2000. On y avait été traité de fiscalité des petits investisseurs et planification financière.

5. À ma connaissance, ce nouvel investisseur n'a fait l'objet d'aucune recherche sociologique. On peut toutefois supposer qu'un travail lui procure des revenus et que ses investissements ne sont pas sa seule préoccupation économique.

fondateur de l'APEIQ, adressaient ce thème. La première présentation s'est intéressée aux recours des actionnaires contre une compagnie en infraction sur le plan de ses relations avec les actionnaires. La deuxième était plutôt consacrée à l'activisme actionnaire. Il y était question de régie d'entreprise.

Après avoir rendu compte qu'aux États-Unis la protection des actionnaires se privatise, un fait signalé par le nombre de recours collectifs par des actionnaires contre les compagnies, Guy Paquette a indiqué qu'un seul recours collectif de cette nature a été intenté au Québec. Il a été rejeté en 1990.[6] Quelles infractions peuvent entraîner des actionnaires à exercer leur droit contre la compagnie dont ils détiennent des actions ?

La compagnie a l'obligation de diffuser l'information concernant les transactions qu'elle effectue. Cette information doit être véridique, c'est-à-dire refléter des pratiques réelles. Cette information doit être distribuée à tous également. Des infractions sur l'un ou l'autre de ces points peut entraîner des poursuites contre la compagnie contrevenante. L'avocat Paquette a fait valoir un actionnariat qui force les compagnies à respecter les règles du jeu financier et boursier.

Le point de vue présenté par Yves Michaud diffère. Sans rejeter ce qui précède, celui-ci fait valoir un actionnaire propriétaire collectif des moyens de production, soit la compagnie. Par conséquent, le gestionnaire est un salarié à l'emploi des actionnaires de cette compagnie. Une telle position amène Yves Michaud à lutter pour transformer le rapport de pouvoir entre actionnaires et gestionnaires. Cette lutte vise les grandes compagnies[7] et obtient l'appui

6. Il a été question d'un autre recours en voie de se constituer. Celui-ci porterait contre Cinar.

7. Notamment les grandes banques canadiennes et BCE Inc. Jusqu'à maintenant cette lutte s'inscrit dans le cadre (et dans une certaine mesure, contre) des lois canadiennes sur les banques et les sociétés par actions.

de Fonds de Retraite détenteurs d'actions de même que des membres de l'APEIQ.

La lutte se fait actuellement sur trois axes visant la régie d'entreprise : 1) assurer l'indépendance des vérificateurs par rapport aux gestionnaires, les premiers devant assurer de la qualité de la gestion, 2) calculer autrement la rémunération des dirigeants de la compagnie, notamment la prime de rendement, pour attacher celle-ci aux rendements corporatifs, 3) introduire un candidat des actionnaires sur le conseil d'administration en modifiant la règle de vote. En somme, ce point de vue citoyen fait valoir un actionnariat dont l'attitude est celle d'une minorité active, cherchant une voie vers une majorité politique.

Ces deux points de vue, celui du juriste et celui de l'activiste, s'appuyent sur des savoirs différents. Le premier a trait au juridique et s'inspire de la logique américaine du *class action* (recours collectif) pour rendre à l'actionnaire un dû. Le deuxième relève plutôt d'un savoir académique relatif à la régie d'entreprises, savoir dont le propos est de transformer la position dans laquelle l'actionnaire est placé. Le premier veut que le jeu soit joué selon les règles. Le deuxième interpelle le gestionnaire plutôt que de se laisser interpeler par lui. Il veut rééquilibrer le rapport de pouvoir, le changer en introduisant la démocratie dans l'entreprise.

Savoir ou ne pas savoir

Quelles informations sont produites actuellement pour les actionnaires et comment ces informations sont-elles distribuées ? Les présentations de Gilles Lajoie, éditeur du site webfin.com, et de Jean-François Bernier, directeur à la Commission des Valeurs Mobilières du Québec, adressaient ce thème qui est un des enjeux majeurs de la lutte évoquée ci-dessus. Gilles Lajoie faisait valoir le rapport de l'actionnaire à l'information distribuée actuellement selon diverses

modalités éditoriales alors que Jean-François Bernier présentait la régulation québécoise sur les informations issues des compagnies et des courtiers.

En exposant la quantité d'information disponible à l'investisseur Québécois, dans le journal Les Affaires ou sur le site webfin.com, Gilles Lajoie fait ressortir qu'il y a un raz-de-marée d'information boursière et financière. Cette information rejoint un nombre grandissant de lecteurs et d'utilisateurs. Or, la relation entre le lecteur-utilisateur et l'information disponible peut produire certains problèmes. Trois exemples sont présentés.

Le premier porte sur l'information de vente (dite *pitch* ou *balloune*). Celle-ci résulte d'une construction qui vise à captiver l'investisseur et réduire sa capacité critique face au titre, au produit ou à l'option proposée. Le deuxième exemple a trait au pari. L'information communiquée à propos de rendements corporatifs serait dévaluée au profit de la notion de pari comme s'il s'agissait d'un jeu de hasard. L'actionnaire serait, sur le plan de cette information, non pas un propriétaire mais un joueur. Le troisième est l'instantanéité de l'information. Cette circonstance survaloriserait le très court terme et ferait ressortir la vulnérabilité des titres ou des produits.

En contre-partie une seule stratégie est proposée : la vigilance. Ce mot relève de pratiques concrètes dont l'éditeur propose divers aspects. Notamment, cette vigilance peut prendre la forme de collectifs et de forums de discussion à propos de titres et d'autres choses concernant les finances. Elle exige de l'actionnaire une rigueur qui invite à requestionner les rapports de recherche et la gestion des compagnies. Enfin, il propose que la réussite serait du côté du management, la qualité de celui-ci étant le seul facteur déterminant du rendement pour les investisseurs. Sous-jacentes à cette vigilance ressortent la distribution des informations et la régulation de cette distribution comme

des problèmes ouverts. La deuxième présentation adressait ce point.

Jean-François Bernier de la CVMQ indique que son organisme vise la protection des investisseurs contre les pratiques frauduleuses mais pas contre leurs propres turpitudes. Le travail de la CVMQ vise donc les informations plutôt que les marchés. Trois catégories de production d'informations sont régies par le gouvernement : l'émission d'action, l'information continue et les prises de contrôle. En amont de cette production d'information se situent les maisons de courtage. Le présentateur vise à exposer les principes plutôt que les pratiques : il fait valoir que les actions de compagnie étant égales, la distribution d'information doit respecter cette règle.

Première catégorie d'information régulée : l'émission d'action, laquelle vise souvent l'investisseur institutionnel. Le travail de l'organisme gouvernemental porte sur le contrôle des faits importants susceptibles d'influencer l'investisseur sur ce marché primaire. Deuxièmement, sur le marché secondaire, celui de l'échange, il s'agit de contrôler les informations qui rendent compte de changements importants. Il peut s'agir de communiqués ou de rapports. Ne pas dire quelque chose, le dire à quelques uns, le dire plus tard sont autant de pratiques sujettes à la régulation. La troisième catégorie a trait aux prises de contrôle, qu'il s'agisse de fusion ou d'offres publiques. La fusion est un arrangement privé entre gestionnaires alors que l'offre publique implique les actionnaires dans la transaction entre compagnies. L'information produite ne circule pas de la même façon dans un ou l'autre cas. L'offre publique comporte des avantages pour l'actionaire minoritaire puisqu'elle suppose la diffusion de l'information aux actionnaires touchés par la transaction. Ce n'est pas nécessairement le cas pour l'autre modalité transactionnelle qu'est la fusion.

En contre-partie, la stratégie proposée aux actionnaires est ici l'éducation. Toutes les situations ne sont pas équivalentes. Or, la lecture des rapports de recherche produits par les analystes doit se doubler d'une bonne compréhension du fonctionnement des maisons de courtage et de la position de ces analystes. Par conséquent le mode de production de l'information doit être examiné. Ceci permet de relativiser l'information que les analystes et vérificateurs proposent aux investisseurs.[8]

En définitive, il y aurait deux catégories d'investisseurs : ceux qui savent et ceux qui ne savent pas. L'appartenance à l'une ou l'autre catégorie semble apparentée avec la position détenue dans le processus de production d'information. Le gestionnaire serait privilégié sur l'actionnaire. Quant à l'analyste et au vérificateur, tout dépend de ses ressources cognitives et de ses fournisseurs d'information.

En somme, c'est ce thème qui a, durant ce Colloque, attiré le plus de questions. Les questions étaient dirigées vers le rôle régulateur que devrait jouer la CVMQ en rapport avec l'information. Les questions ouvertes étaient : comment briser le mur de Chine entre ceux qui savent et ceux qui ne savent pas ? comment vérifier que les discours produits par les analystes reflètent des pratiques et des faits ? est-ce que la structure de l'industrie financière ne confère pas trop de pouvoir aux maisons de courtage et aux gestionnaires de grandes corporations ? ne faut-il pas créer une industrie de recherchistes et analystes indépendants ?

En réponse à ces questions, les perspectives exposées par l'éditeur du site internet et le directeur de l'organisme de réglementation québécoise divergent de la façon suivante. Le premier s'intéresse au lien d'identification que l'investisseur a avec une information produite en grande

8. Un élément de ce processus de production est le délai des informations. Par exemple, les informations contenues dans les états financiers parviennent à l'actionnaire plusieurs mois après la fin de l'exercice et sont donc décalés du présent de l'investisseur.

quantité par des ressources diverses. Le deuxième s'intéresse plutôt au producteur corporatif d'information et à la véracité de cette information. Les questions de l'actionnaire minoritaire sont restées ouvertes.

Ni l'un ni l'autre (présentateurs) ne semblent engagés dans des luttes alors même que des enjeux cruciaux concernant l'émergence de la majorité du nouvel investisseur relèvent de cette question du savoir. Leurs points de vue ressortent plutôt comme ceux de spectateurs en marge faisant face aux rationalités qui sont en jeu. Les petits investisseurs autonomes présents au Colloque voulaient les amener à lutter contre les agents corporatifs en vue d'égaliser leurs capacités (leurs chances) sur le plan du savoir. Les présentateurs pouvaient-ils appuyer le nouvel investisseur ? La capacité de l'investisseur minoritaire d'accéder à la majorité requiert de réfléchir à cette question. Mais, auparavant, passons au prochain thème.

Jouer ou ne pas jouer

Des présentations ont traité de nouveaux jeux et jouets actuellement mis en place. Il s'agissait d'André Legault de la Commission des Valeurs Mobilières du Québec, d'Anne Durand de la Bourse de Montréal et de Marie Di Buono de Disnat. Le premier a présenté la réorganisation boursière et les phases d'introduction de la bourse NASDAQ à Montréal en 2000-2001. La deuxième a recoupé le premier en parlant d'accès électronique et elle a présenté les produits offerts sur la Bourse de Montréal. La troisième a introduit les options en tant que nouveau produit boursier.

Le premier présente l'installation de NASDAQ à Montréal comme un indice de la conversion de l'économie montréalaise à la haute technologie et de l'ouverture du Québec sur le monde. Cette installation suit de près la réorganisation des bourses canadiennes en 1999 dont il est question ci-dessous. Les phases d'implantation de NASDAQ

sont : 1) la possibilité de transiger électroniquement sur cette bourse, sans intermédiaire américain (comme c'est le cas actuellement), à partir de novembre 2000, 2) l'inscription de compagnies québécoises et canadiennes sur cette bourse (aucune date d'échéance n'est donnée) et 3) intégration avec les autres bourses NASDAQ à travers le monde, ce qui suppose la capacité de bénéficier de prix d'achat ou de vente sur les places de marché dans le monde.

Les questions adressées à cette présentation sont de même nature que celles adressées à l'autre directeur de la CVMQ. Ces questions portent notamment sur les règles d'entrée sur cette Bourse de même que les règles d'émission d'action en regard de la volatilité qui peut découler d'une régulation non rigoureuse tant pour les titres que les investissements. Elles portent aussi sur le contrôle local de cette bourse importée des Etats-Unis : quels moyens se donne le régulateur pour tenir en main ce qu'il introduit au Québec ?

La deuxième présentation, celle d'Anne Durand, porte sur la Bourse de Montréal. Les transformations en cours sont la spécialisation et l'électronisation. La réorganisation des bourses canadiennes s'est effectuée comme suit : les petites et moyennes entreprises sont maintenant listées à Vancouver, les grandes entreprises à Toronto et les produits dérivés à Montréal. La spécialité de cette dernière a trait à des produits d'ingénierie financière. Il est question de contrat à terme[9] et d'option[10] sur contrat à terme et sur actions.[11] L'autre aspect de la transformation est la disparition des

9. Entente sur l'achat/vente d'un produit financier appelé le sous-jacent dont le prix est évalué maintenant pour une date de livraison à venir.

10. Titre qui confère à l'acheteur le droit d'acheter ou de vendre un sous-jacent jusqu'à une date déterminée.

11. En 1974, Montréal, après Chicago, est la deuxième bourse en Amérique du Nord à avoir introduit un marché d'options. Ceci lui confère une expérience en la matière. Deux diplomations en ingénierie financière sont disponibles à Montréal.

Bourses à la criée au profit de l'accès électronique par le courtier et l'investisseur autonome.

La troisième présentation précise le fonctionnement du marché d'options. Marie Di Buono expose les stratégies d'utilisation de ce produit boursier dédoublé, l'option d'achat (*call*) et l'option de vente (*put*). Ces stratégies sont l'effet de levier, la fixation d'un prix, la police d'assurance et l'accroissement du rendement. Il ressort des possibilités d'achat et de vente de ces options sur actions qu'il y a démultiplication du gain ou de la perte possible. Il se dégage qu'un nouvel élément est rajouté à la valeur de l'action : le facteur temps. La variation boursière ne porte plus seulement sur le cours de l'action mais aussi sur le temps à courir de cette action. La volatilité et le sens du jeu en est multiplié.

Les perspectives offertes par ces deux dernières présentations sont en quelque sorte dégagées de la notion d'apprendre quelque chose à propos d'une entreprise dans laquelle on va investir. En passant d'une présentation à l'autre, on perd de vue que la Bourse peut être une source de capital pour les entreprises québécoises et que celles-ci sont des institutions de développement économique où des personnes travaillent. L'activisme actionnaire et le rapport avec l'organisation juridique entrepreneuriale n'est plus de la partie sur ce marché : le jeu s'individualise dans un rapport avec un produit intermédiaire entre l'entreprise et l'investisseur. Ce produit est celui d'une ingénierie financière dont les seules variables seraient en apparence le marché boursier. Or, l'échange boursier n'est plus le même quand il s'agit de jouer plutôt que d'investir. Spéculer peut de faire depuis la position du minoritaire qui profite d'une situation. Investir suppose de transformer la situation en vue de construire une industrie.

Gagner ou ne pas gagner

Trois présentateurs s'intéressent au calcul des gains et des pertes : Serge Racette de Ressources PME Plus, Monique Lemire fiscaliste et Mahé Fall du ministère du revenu du Québec. Ces exposés présentent les règles fiscales selon des catégories de revenu et de comportement repérables chez l'investisseur québécois. Trois catégories de gain d'investisement sont sujettes au calcul : l'intérêt, le dividende, le gain de capital sont imposables dans l'année de leur réalisation. Le calcul de l'impôt suit des règles différentes selon la catégorie.

Il est notable qu'en 2000 le calcul du gain de capital imposable est soumis à trois formules différentes selon la date de réalisation de ce gain. Il est aussi notable que le calcul de ce gain n'est pas fait à partir du seul prix d'achat de l'action mais de ce prix majoré de certaines dépenses rattachables à la gestion de ce bien. Enfin, la question demeure ouverte quant à l'identification de la ligne qui sépare le gain de capital du revenu d'entreprise. Or cette ligne ne distingue pas l'épargnant de l'investisseur mais l'actif du passif. En définitive, du point de vue du fisc, la passivité ou l'activité d'un investisseur autonome ne se mesure pas par la capacité de lutter ou d'acquérir un savoir. Elle est établie à partir de l'analyse de ses intentions d'achat et de sa conduite, à savoir la nature de ses transactions habituelles de même que la nature du bien en cause.

Le passage à la majorité

Au radio-journal de Radio-Canada à 8 :00, le lendemain du Colloque, on a présenté l'investisseur autonome québécois participant au Colloque comme un spéculateur sujet à la volatilité des titres. C'est là justifier une position de minorisé et une logique où prévaut le hasard dont on peut tirer profits ou pertes. Ce que j'ai constaté au cours de ce Colloque permet d'avancer une position différente.

Selon Jean R. Soublière président de l'ACTIF, à la Bourse, on peut jouer, investir ou travailler. La Bourse est un lieu d'échanges. Comme tous les échanges, elle requiert une discipline d'achat : bien connaître le produit qu'on se procure. Les modèles utilisés pour comprendre quand et quoi acheter ou vendre tiennent à des techniques qu'on apprend à maîtriser par le calcul et l'expérience. Elle requiert aussi d'analyser ce lieu en tant que tel. Puisqu'il s'agit d'un marché, on peut connaître ses usages et ses logiques. Or, la seule maîtrise du jeu ne constitue pas une majorité.

La minorité, celle d'actionnaires dans le régime entrepreneurial actuel, se mesure par un déni de lutte et de savoir. Cette minorité politique délègue les pouvoirs d'exécution aux gestionnaires qui, en définitive, exercent la majorité. La minorité de l'actionnaire n'est pas soutenue depuis le point de vue des organismes de régulation. La politique financière canadienne en cours d'élaboration depuis quelques années se construit au détriment du Québec. Elle laisse les actionnaires québécois dans le vide politique.[12] Ce vide était perceptible dans les questions adressées par les participants du Colloque aux représentants institutionnels.

Les questions posées aux deux directeurs de la Commission des Valeurs Mobilières du Québec et les conversations entendues au cours du Colloque du 28 octobre 2000 font ressortir que l'investisseur québécois succède à l'épargnant des générations précédentes.[13] Il a la pru-

12. On peut tirer cette conclusion de la lecture qu'en proposent Dumont, Jacques et Jean Faubert (1999) « Secteur financier. Une réforme à la canadienne » dans *L'Action nationale* LXXXIX/9 (83-108).

13. En anthropologie, la notion de succession identifie un passage, celui de successible à successeur. Le successible entreprend de faire l'inventaire du bien transmis en tant que fiduciaire. Le successeur, ayant pris en charge le bien matériel ou immatériel, en demeure le fiduciaire tout en devenant son propriétaire. Cette notion peut constituer une porte d'entrée pour questionner la nature du lien entre propriété et liberté.

dence de ceux dont la force est collective et il aspire à la majorité en demandant à son gouvernement de travailler avec lui plutôt que de faire le jeu des corporations ou de se laisser séduire par elles. Il ne recherche pas les *cheap trills* du jeu mais plutôt l'installation d'une industrie locale et la création d'emplois. Ceci en fait un investisseur plutôt qu'un spéculateur : il fait le lien entre le monde de la finance et celui de l'industrie.

Sa recherche de savoir et son espace de lutte le désignent comme un majeur qui peut s'accomplir dans la mesure où une régulation contribue à transformer la régie d'entreprise, démocratiser la distribution du savoir et contrôler les jeux boursiers et financiers. Une telle transformation peut être le fait d'une nation politique délimitant le jeu dans des règles qui consolident le patrimoine économique commun plutôt que le diluer. Les règles peuvent faire bénéficier *tous les citoyens* du pays. Un cadre québécois dans lequel les actionnaires auraient droit de cité et pourraient exercer leur citoyenneté économique est requis.

Un jeu boursier qui se détache du monde industriel qui le construit, un jeu qui favorise l'absence d'une politique financière locale, comme c'est le cas actuellement au Québec, ne contribue-t-il pas à la déportation du patrimoine économique québécois vers Bay Street et Wall Street ?[14] Puisqu'il y a vide politique sur ce plan au Québec, ne peut-on penser que les conditions sont réunies pour ouvrir un chantier en vue d'une politique financière et bousière ?

L'émergence d'une citoyenneté économique suppose la participation des Québécois à la vie publique. La citoyenneté, qui demeure dans une large mesure un impensé politique, est parfois associée à l'exercice de droits de propriété personnelle. Le citoyen agit alors depuis une assise

14 Comme l'a fait valoir Morin, Rosaire (1997) « La déportation québécoise » dans *L'Action nationale* LXXXVII/11-12.

matérielle et un droit lié à sa propriété : l'actionnaire (fiduciaire et propriétaire) passe à l'action politique pour défendre son bien. Or, mon propos vise à dépasser cette conception pour instituer une démocratie où il y a des enjeux communs aux Québécois.

La participation économique que suppose une citoyenneté québécoise ne doit pas seulement s'attacher à une propriété personnelle et s'exercer depuis cette assise. Si un peuple se constitue souverain parce qu'il conquiert des droits, alors pourquoi ne pas lutter pour le droit de savoir ? Pour l'accès égalitaire des citoyens au savoir financier, boursier et industriel. Pourquoi ne pas lutter pour un patrimoine économique commun, celui des Québécois ? Pour la reproduction de ce patrimoine dans l'industrie locale. Une politique financière et boursière est requise au pays du Québec. ◊

La Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec

SSJB

449 rue Notre-Dame, Drummondville
(819) 478-2519 ou 1 800 943-2519

Organisme d'entraide et de fierté québécoise ! Plus de 31 000 membres au Centre-du-Québec

SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL
Maison Ludger-Duvernay

SSJB

82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal H2X 1X3
Tél. : (514) 843-8851 Télécopieur : (514) 844-6369

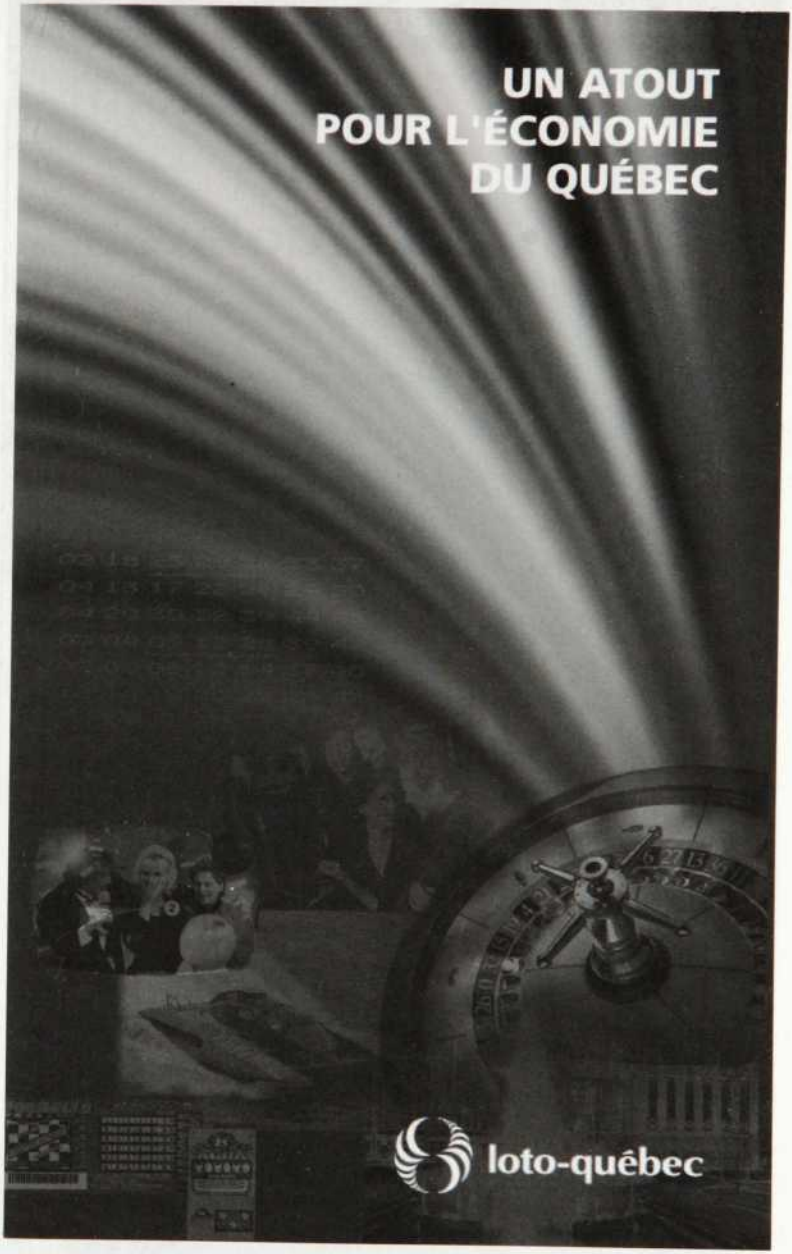
UN ATOUT
POUR L'ÉCONOMIE
DU QUÉBEC
loto-québec

Le ministère des Régions et ses partenaires

Personne ne connaît le territoire du

Québec

mieux que nous

Les municipalités régionales de comté (MRC)
Les conseils régionaux de développement (CRD)
Les centres locaux de développement (CLD)

Québec
Ministère des Régions

Financer le développement local

L'Action nationale et
L'IREC,
(Institut de recherche
en économie contemporaine)
organisaient le 11 janvier dernier
un colloque, intitulé
« Financer le développement local ».
En voici les principaux actes.

Objectifs et programme **87**

Présentation du colloque
Jean Campeau **89**

Le soutien public aux initiatives de microfinancement **93**

L'expérience de Pluri-Capital
Adam Lapointe **139**

Les CLD et les caisses de retraite : une voie de collaboration
Sylvie Bellerose, Robert Laplante, Jacques Proulx . . **143**

Le capital de développement : le constat d'un praticien
Jean-Denis Côté, ... **155**

Synthèse de la journée selon Jacques Parizeau
L'Action nationale **169**

Selon les experts, le Québec ne manque pas de capital de risque et de développement. Il se classe bon premier au Canada. Pourtant, certaines difficultés à satisfaire les besoins semblent subsister. Impression ou réalité ?

Cerner les enjeux

On peut dire que le marché du capital de risque et de développement a peut-être atteint au Québec un seuil de maturité.

Faut-il en repenser quelque peu le mode de fonctionnement et les modalités d'intervention des divers participants et fournisseurs de capitaux (investisseurs, emprunteurs et gouvernement) ?

Y-a-t-il place pour du capital local qui pourrait accompagner le capital institutionnel lorsque ce dernier retourne dans les régions ?

Le capital local dynamiserait-il par son implication directe le processus d'allocation des fonds particulièrement dans le micro financement ?

Le colloque a permis aux participants de prendre connaissance d'études inédites, d'entendre des témoignages de praticiens et d'échanger sur le potentiel de nouvelles pistes de stimulation et d'accompagnement des projets.

PROGRAMME

8.00

Inscription

9.00

Mot de bienvenue - **Jean Campeau**
Présentation des objectifs du colloque

9.15

L'importance du développement local et de l'investissement local
Jean St.-Gelais, Sous-ministre associé
Ministère des Finances du Québec

9.30

Capital de risque, micro-financement et capital de développement : l'état des lieux
Benoît Lévesque, professeur UQAM

10.30

Pause

10.45

Le capital de risque et le développement de l'innovation : l'expérience de Pluri-Capital
Adam Lapointe, Prés. Pluri-Capital

11.30

Les CLD et les caisses de retraite : une voie de collaboration
Sylvie Bellerose, D. G. - CLD Asbestos,
Jacques Proulx, Prés. Solidarité rurale et
Robert Laplante, Dir. de L'Action nationale

12.30

DÎNER-CONFÉRENCE
Le capital de développement : le constat d'un praticien
Jean-Denis Côté, Prés. Vins et vignobles du monde inc.

14.00

Table-ronde - Les grands réservoirs de capitaux et le développement local
Yvon Leclerc, Prés. Association des CLD
Bruno Riverin, Prés. Investissements Desjardins
Paul Juneau - Prés. Accès capital - CDPQ
Maurice Prud'homme, Vice-prés. de groupe aux participations - Fonds de Solidarité
Claude Bariteau, Prés. Caisse de retraite des professeures et professeurs de l'Université Laval

15.45

Pause

16.00

Synthèse générale et conclusion - **Jacques Parizeau**

Présentation du colloque

Jean Campeau

Je suis particulièrement fier de participer et d'ouvrir ce colloque d'une part, parce que le sujet est pour moi d'un vif intérêt et, d'autre part, parce que ce colloque réunit des participants d'une très grande qualité dont les propos seront sûrement très motivants et intéressants pour nous tous.

Mon grand intérêt pour le capital de risque et de développement remonte à plusieurs années. En effet, j'ai débuté ma carrière dans une PME. Plus tard j'ai toujours tenté de favoriser leur développement et de supporter les entrepreneurs. Mon passage à la Caisse de dépôt et placement du Québec, à un moment où les taux d'intérêt ont atteint des sommets historiques, a fait en sorte que la Caisse a accentué ses investissements en capital de participation dans les PME. Aucune petite entreprise et même les moyennes n'étaient capables de payer des emprunts obligataires à de tels taux et continuer leur développement ou à la limite survivre. Plus tard, à titre de ministre des finances du Québec, j'ai eu l'occasion de retirer le plafond imposé aux contributions aux fonds de travailleurs en contre-partie

de la mise sur pied de fonds régionaux. J'ai aussi permis la création d'un deuxième fonds de travailleurs. J'ai siégé au conseil du FSTQ et aide encore plusieurs petites entreprises dont certaines dans mon quartier. Voilà pour mon intérêt.

Comme cela est reconnu, et grâce aux diverses initiatives, le Québec arrive au premier rang parmi toutes les provinces canadiennes en ce qui a trait à l'importance des sommes dédiées au capital de risque. Pourtant, certains problèmes semblent néanmoins subsister quant à l'accès à ces fonds. Ce fait fut d'ailleurs souligné notamment par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante lors d'un récent colloque sur le capital de risque tenu en novembre dernier à Trois-Rivières. Ces difficultés sont de diverses natures, mais elles semblent particulièrement importantes en ce qui a trait au capital de développement, sans être uniques à ce segment bien précis. Le capital de développement est celui qui tient compte de critères socio-économiques et dont les investissements sont habituellement inférieurs à 100 000 $. Il est noté dans certaines études dont nous entendrons parler par le professeur Lévesque : un « vide de financement », des « coûts transactionnels » plus élevés, des « coûts de suivis, d'accompagnement et de conseil plus importants » ainsi qu'un certain flottement quant à la définition des paramètres d'analyse et d'évaluation des projets. Ces constats viennent donc étoffer nombre d'observations faites sur le terrain aussi bien par les gestionnaires des fonds que par divers organismes de soutien et d'accompagnement des entrepreneurs et promoteurs.

Dans le contexte où le Québec a choisi de faire du développement régional et local un volet de sa stratégie de développement économique, il est important de faire le point sur la situation du capital de risque et de développement tout en considérant que capital de risque et capital de développement se voisinent et s'accompagnent mutuelle-

ment et constituent une source importante d'emplois et de diversification de l'économie.

Dans le colloque d'aujourd'hui nous aurons l'occasion de prendre connaissance d'une étude du professeur Lévesque de l'UQAM, après que monsieur St-Gelais du ministère des Finances nous aura fait part de l'intérêt de son ministère pour le capital de risque et le développement local. Le professeur Lévesque nous fera part de ses recherches et constats sur une industrie que nous pouvons oser qualifier, du moins au Québec, de mature. Par la suite, différents intervenants et praticiens nous feront part de leurs observations et sûrement qu'ils auront des idées intéressantes à nous proposer pour réflexion.

Lors de la période du repas, monsieur Jean-Denis Côté, nous entretiendra à son tour de sa lecture de l'état de ce marché et selon ce que j'ai entendu, fera des propositions pour améliorer le taux de réussite des entrepreneurs qui bénéficient des sommes investies dans leurs entreprises via une approche particulière d'accompagnement.

Dans l'après-midi, une table ronde avec les plus importants pourvoyeurs de fonds de capital de risque et de développement sera l'occasion pour chacun d'entre eux de faire part de leurs réactions aux présentations du matin et de nous dire au fil de la discussion comment ils entrevoient leurs interventions dans cette industrie et quelles sont, selon eux, les prochaines étapes.

Enfin, monsieur Jacques Parizeau viendra faire la synthèse de la journée et tirer les conclusions.

Probablement qu'après ce colloque nous saurons départager les mythes et impressions des réalités si cela en est. Je crois que ce colloque fournira au moins à tous les intervenants des pistes de réflexion pour le futur. Je voudrais ajouter que ce colloque s'inscrit dans la suite du colloque de Trois-Rivières mentionné précédemment et où monsieur Hubert Manseau de Réseau Capital, dans une

entrevue radiophonique à Radio-Canada après le colloque, mentionnait que c'est maintenant aux régions d'inciter les investisseurs régionaux à mettre sur pied eux-mêmes des fonds de capital de risque dont la base serait régionale et que cela ajouterait au dynamisme local par l'implication des gens du milieu tout en créant ainsi des partenariats. Il ajoutait dans cette entrevue que des modèles tels que AMISK et le SOCCRINT seraient à bonifier et à actualiser de façon à ce que ces expériences puissent se répéter dans d'autres régions. Je crois que nous toucherons précisément les deux aspects de ses remarques dans le colloque d'aujourd'hui.

Enfin, je voudrais vous informer qu'une courte période de questions est prévue après chaque présentation du matin. Quant à l'après-midi, si après la table ronde certains aspects n'avaient pas été discutés ou que vous désirez pousser plus loin certains propos, une autre courte période de questions est également prévue avant l'intervention de monsieur Parizeau.

De plus veuillez prendre note que les actes du présent colloque seront disponibles sur support papier dans le numéro de janvier de *L'Action nationale* et sur support électronique sur le site Internet de cette revue.

Sur ce, merci de votre attention et bon colloque. ◊

Le soutien public aux initiatives de microfinancement[1]

Ce texte est le chapitre 1 du rapport de recherche pour le Bureau International du Travail intitulé « La création d'entreprises par les chômeurs et les sans-emploi : le rôle de la microfinance ». Ce texte a fourni la matière première de l'exposé de M. Benoît Lévesque.

Introduction

Avant de décrire la nature et les modalités du soutien public concernant la microfinance, il nous apparaît indispensable de caractériser à grands traits le contexte institutionnel du Québec qui sous-tend notamment l'émergence des fonds de développement et de microfinance.

1. Ce chapitre a été rédigé sous la direction de Benoît Lévesque, professeur à l'Université du Québec à Montréal, et Marguerite Mendell, professeure à l'Université Concordia, avec la collaboration de Solange van Kemenade, Lucie Mager et Ralph Rouzier.

1 Le contexte institutionnel

Au Québec, le rapport à l'État est relativement complexe puisqu'il existe deux niveaux de gouvernement : un gouvernement fédéral qui a son siège à Ottawa et un gouvernement provincial qui a son siège à Québec (le niveau local constitue le troisième niveau mais demeure plus circonscrit). La quasi-totalité des Québécois, souverainistes ou fédéralistes, considère le gouvernement du Québec comme leur gouvernement même si le gouvernement canadien, celui d'Ottawa, exerce des juridictions exclusives dans des domaines comme la défense et des juridictions partagées dans des domaines comme la santé et le développement économique. Ainsi, les syndicats, les coopératives, les associations volontaires, les services de proximité et plus largement toutes les entreprises de l'économie sociale considèrent que leur institutionnalisation passe d'abord par le gouvernement du Québec même si le rôle et la contribution financière du gouvernement fédéral peuvent être déterminants dans des domaines comme le développement local. De plus, même s'il fait partie du Canada, le Québec constitue une « société distincte »[2]. Ce caractère distinct provient non seulement du fait que 80 % de ses sept millions d'habitants ont le français comme langue maternelle, mais également d'un ensemble cohérent d'institutions spécifiques tels un code civil d'inspiration napoléonienne, un système scolaire et un réseau de services sociaux et de santé, sans oublier un ensemble plus important que dans les autres provinces de sociétés d'État et d'entreprises coopératives qui marquent le développement économique sur son territoire.

2. Au Québec, aussi bien les fédéralistes que les souverainistes sont d'accord pour considérer le Québec comme une société distincte lui donnant toutefois une extension variable selon les orientations politiques.

Dans le contexte américain, et même canadien, le Québec se distingue par une approche volontariste du développement économique. Pour assurer le développement et le contrôle des entreprises québécoises, l'État québécois s'est donné au cours des années 1960 et 1970 (la Révolution tranquille) des **institutions financières publiques** de très grande envergure : la *Caisse de dépôt et de placement du Québec* (une société publique de fonds de retraite qui investit une partie de son actif dans les entreprises allant jusqu'à siéger sur le conseil d'administration de ces entreprises), *Investissement Québec* (une société publique de capital de risque pour les petites et moyennes entreprises [PME]) et la *Société générale de financement* (une société de capital de risque pour les grandes entreprises). À ces institutions financières publiques, il faut ajouter d'autres entreprises publiques dans des domaines comme celui de l'électricité, Hydro-Québec, ou encore de la forêt, REXFOR. Enfin, le gouvernement du Québec a fortement encouragé les Caisses populaires et d'économie Desjardins à fournir du financement aux entreprises à partir du début des années 1970 de sorte qu'une société d'investissement dans les entreprises a ainsi été créée (*Investissement Desjardins*.).

Le Québec se distingue aussi du point de vue des acteurs sociaux. Ainsi, malgré de nombreuses associations patronales, le patronat québécois peut s'exprimer avec autorité d'une seule voix par son *Conseil du patronat du Québec*, un regroupement qui n'a pas d'équivalent dans le reste du Canada. De plus, l'importance relative des entreprises d'économie sociale (coopératives) et d'économie publique (sociétés mixtes) par rapport aux entreprises dites capitalistes, de même que la préoccupation du patronat pour le contrôle québécois des entreprises constituent d'autres marques distinctives (Lévesque et Ninacs, 1997 ; Favreau et Lévesque, 1996).

Le Québec se distingue également par l'étendue du syndicalisme et ses nouvelles orientations stratégiques envers la concertation et le partenariat. Les syndicats occupent au Québec un poids plus important qu'ailleurs : en 1994, 43,8 % des travailleurs québécois étaient syndiqués alors que les travailleurs canadiens ne l'étaient qu'à 37,5 % et les travailleurs étasuniens qu'à 17,3 % (Courchesne, 1996 ; Harrisson et Laplante, 1996). Du point de vue des rapports de travail, « depuis 1981, dans l'ensemble des pays de l'OCDE, c'est au Québec qu'il se perd le moins de journées de travail à cause des grèves et des lock-out » (Godbout et Massé, 1996) ; par ailleurs les nouvelles conventions collectives prennent de plus en plus la forme de contrats sociaux de longue durée où sont entre autres affirmées des visions communes et définies des mécanismes de participation des travailleurs à l'organisation du travail (Grant, Bélanger et Lévesque, 1997). La mondialisation combinée au nationalisme économique favorise de toute évidence **le partenariat et la concertation à l'échelle de l'entreprise**. Tout se passe comme si les syndicats et les travailleurs voyaient de plus en plus clairement que leur engagement dans l'organisation du travail pourrait non seulement rendre les entreprises plus compétitives et rentables, mais également consolider leurs emplois.

Dans la suite des grandes institutions financières que s'est données le Québec, alors que le capital de risque était encore quasiment inexistant[3] (10 % de l'ensemble canadien en 1980 comparativement a 45 % aujourd'hui), le *Fonds de solidarité des travailleurs du Québec* (FTQ)[4] a été créé en 1983. Bien que ce fonds soit complètement contrôlé par la FTQ et que la plus grande partie de la capitalisation provienne des travailleurs qui y déposent leur épargne-

3. En 1980, on comptait 50 sociétés de capital de risque au Canada dont seulement 10 étaient situées au Québec.

4. Voir le site du Fonds de solidarité : http://www.fondsftq.com/

retraite[5], une subvention de départ a été accordée par les deux niveaux de gouvernement. De plus, à partir de 1985, ce fonds a bénéficié de crédits d'impôt du gouvernement du Québec (35 %) et du gouvernement du Canada (35 %), de sorte qu'une contribution de 1 000 $ à la caisse de retraite de la FTQ revenait pour un travailleur à débourser 200 $. Aujourd'hui, le *Fonds de solidarité* est l'un des principaux acteurs dans le domaine du financement des PME et il est le partenaire principal d'environ 130 fonds majoritairement régionaux et locaux. En 1999, le *Fonds de solidarité* compte 450 000 actionnaires provenant à 58 % du monde syndical et à 42 % du grand public. Ses actifs dépassent les trois milliards de dollars canadiens, ce qui en fait de loin le « fonds de capital de risque » le plus important au Canada selon *la Canadian Venture Capital Association* (CVCA, 1999)[6]. Grâce à lui, le Québec arrive maintenant en tête pour le capital de risque au Canada (Raphaël Amit, James Brander et Christoph Zott, 1997 : 268). Conformément à sa mission, le *Fonds de solidarité des travailleurs* se définit lui-même comme « une société de capital de développement », soit un fonds qui prend en considération les effets structurants de ses investissements sur les secteurs, les régions et les collectivités locales. Ce *Fonds* ne relève pas de la microfinance puisqu'il fournit du financement pour des montants d'un million de dollars et plus,

5. Au Québec comme au Canada, le régime de retraite pour les travailleurs comprend deux parties. Une première est constituée d'un régime universel administré par l'État (la Caisse de dépôt et de placement dans le cas du Québec) ; une seconde complémentaire et volontaire est confiée au secteur privé. Le Fonds de solidarité recueille cette partie volontaire de la part des travailleurs et du grand public qui le désire. Dans une certaine mesure, le Fonds de solidarité socialise cette partie privée.

6. Le capital de risque au Canada s'élevait en 1998 à 10 milliards de dollars de sorte que pour la même année, la Fonds de solidarité représentait 26 % de l'ensemble du capital de risque au Canada et plus de 50 % du capital de risque au Québec. Source : Canadian Venture Capital Association (CVCA) (1999). Si l'on considère que le Fonds de solidarité comprend une partie sécuritaire, ces pourcentages devraient être abaissés à 18 % pour le Canada et à 35 % pour le Québec.

mais il est un partenaire déterminant pour certains fonds locaux relevant de la microfinance, tels les SOLIDE comme nous le verrons plus en détail un peu plus loin.

Plus récemment, le gouvernement du Québec a également été très favorable, en offrant les mêmes avantages fiscaux, à la création d'un autre fonds syndical, soit le le *Fondaction de la CSN pour la coopération et le développement de l'emploi* qui a été mis sur pied en 1995. Ce dernier fonds fournira spécifiquement du capital de développement pour des entreprises du secteur coopératif et de l'économie sociale. Il est encore trop récent pour faire le bilan de sa capitalisation et de ses interventions. Toutefois, précisons qu'il ne relèvera pas de la microfinance, mais plutôt d'investissements de plus grande taille à l'échelle du Québec.

Les mouvements sociaux communautaires, qui sont aussi très importants au Québec, passent graduellement au cours des années 1980 de la revendication de droits sociaux et de l'organisation de services communautaires à un investissement plus direct de la stratégie économique et notamment à l'approche du développement économique communautaire et de l'économie solidaire. L'État providence est remis en cause non seulement en raison de son fonctionnement bureaucratique et uniformisant, mais également en raison de son incapacité à alimenter de nouvelles solidarités à un moment où le cercle vertueux de la redistribution est définitivement brisé par l'ouverture des marchés sur le monde. Cette période est aussi marquée au Québec par la reconnaissance du mouvement des femmes pour les questions économiques, notamment celles qui sont reliées à l'emploi et à la lutte contre la pauvreté. Dans une certaine mesure, il s'effectue un rapprochement des mouvements syndical et communautaire autour des enjeux du développement socio-économique et de la création d'emplois, même si des débats importants persistent sur les conditions à mettre en place pour la création d'emplois de qualité et l'établissement de nouveaux partenariats

entre les services publics et les services offerts par les réseaux communautaires.

TABLEAU 1.1 :
LES SYNDICATS ET LES GROUPES COMMUNAUTAIRES AU QUÉBEC

Année	Syndicats	Groupes communautaires
1960-1967	- Reconnaissance des syndicats (revendication de services publics étatiques : redistribution)	- Syndicalisme du cadre de vie (revendication de services publics étatiques)
1968-1981	- Syndicalisme d'affrontement - Autogestion ou antagonisme (eux ou nous)	- Services alternatifs et autogérés - Critique de l'État
1982-1999	- Recherche de partenariat (y compris avec le patronat) - Participation à l'organisation du travail - Fonds de travailleurs (démocratie industrielle)	- Recherche de partenariat - Engagement dans l'économie sociale - Fonds communautaires et d'économie sociale (démocratie sociale)

2 Les deux filières institutionnelles de la microfinance québécoise

Le support public au financement des entreprises, et par la suite la microfinance, s'inscrit au moins dans deux filières politiques d'interventions : la première serait celle du développement régional et local, la seconde serait celle de la création d'emploi et de l'économie sociale (la lutte contre la pauvreté et l'exclusion). Les fonds relevant de la microfinance peuvent être situés dans l'une ou l'autre de ces deux filières que nous présentons.

2.1 La filière du développement local

Bien qu'elles soient les plus anciennes, les initiatives de microfinance dans le domaine du développement local sont relativement récentes puisqu'elles remontent au

début des années 1980. Au cours de la période 1945-1975, le local n'était pas très important du point de vue du développement économique. La notion de territoire renvoyait principalement au « national » (dans le sens québécois) et par la suite au régional alors que le local restait perçu comme traditionnel (donc de peu d'intérêt comme vecteur de changement social). La régionalisation qui se fit en grande partie aux dépens du local consista à prendre en compte les spécificités régionales pour l'administration des affaires publiques et pour l'implantation de la grande entreprise. Ainsi, la régionalisation au Québec a d'abord consisté à créer des régions dites administratives (1966-1967) avec pour mission la planification régionale. L'objectif avoué était de lutter contre les disparités régionales, de moderniser les infrastructures et de créer des pôles régionaux urbains. En dehors du développement économique, la régionalisation a également été marquée par la mise en place de services collectifs, notamment dans le domaine de l'éducation et de la santé. Enfin, l'échelle locale, celle des municipalités, n'a été touchée qu'indirectement, soit par le déplacement de certaines activités locales vers les capitales régionales. En somme, la régionalisation fut avant tout une opération de déconcentration de l'appareil de l'État et de décentralisation de certaines responsabilités.

L'approche du développement local telle qu'elle apparaît dans les années 1975 émane de la société civile, et principalement des collectivités locales en déclin qui contestent l'approche alors dominante du développement régional, une approche qui va du haut vers le bas. Elle remet en question les programmes mur à mur, la standardisation tous azimuts, l'absence de prise en considération des différences et l'absence de démocratisation des initiatives venant d'un État trop centralisé et bureaucratique. La recette proposée est celle du développement par le bas : territoire local, diagnostic de la situation, plan de développement, mobilisation des ressources individuelles et collec-

tives. Si cette approche alternative donne lieu à de premières initiatives en milieu rural et urbain, elle alimentera surtout, parallèlement avec la généralisation de la crise de l'emploi à la grandeur des territoires du Québec, une revendication de plus en plus largement appuyée par tous les acteurs sociaux (successivement les grandes centrales syndicales prendront position sur leur rôle et leur place dans les instances de développement régional et local, soit en 1992) en faveur du développement socio-économique local concerté et disposant de leviers financiers.

Dans les années 1980 et surtout 1990, cette nouvelle approche sera de plus en plus reconnue comme solution par les deux paliers de gouvernement et donnera lieu à un virage vers une nouvelle politique de développement local. Les contestataires sont en quelque sorte reconnus et invités à siéger à des tables de concertation, tout en obtenant graduellement un plus grand contrôle politique, à travers la gouvernance locale, et un plus grand contrôle financier, notamment avec l'émergence des premiers fonds de développement local.

Dans les quartiers des grandes villes, les groupes communautaires mettent sur pied des *Corporations de développement économique communautaire* (CDEC) qui ne tarderont pas à voir l'importance et même la nécessité de mettre sur pied un fonds de développement pour réaliser leur mission. Les trois premières sont créées à Montréal en 1984 et d'autres seront graduellement créées dans des villes moyennes (Québec, Hull et Sherbrooke) pour un total d'une dizaine actuellement. Les CDEC ont comme mission : 1) l'insertion ou la réinsertion en emploi des individus qui sont hors du circuit du marché du travail ; 2) le développement de l'employabilité à travers une aide technique et/ou financière aux entreprises existantes ou à celles qui sont en phase de démarrage ; 3) l'organisation d'outils de développement économique adaptés à leur arrondissement respectif. Les CDEC reposent sur un partenariat où

l'on retrouve à la fois le secteur communautaire (associatif), les syndicats, le patronat et le secteur public associés dans une gouvernance locale (Fontan, 1991).

En 1987, trois CDEC montréalaises, avec l'aide du *Fonds de solidarité*, de la Ville de Montréal et de la *Société de développement industriel* du Québec (maintenant *Investissement Québec*), mettent sur pied le *Fonds de développement emploi-Montréal* (**FDEM**) dont la capitalisation était de 1,8 million de dollars pour des investissements dans les entreprises se situant entre 10 000 $ et 70 000 $. Plusieurs mettront aussi sur pied d'autres fonds pour répondre aux besoins financiers de plus petite taille dans leurs milieux (CDEC quartier Côte-des-Neiges/**FACILE**, Corporation de développement économique de Québec/**Fonds d'emprunt économique communautaire**, etc.). Les CDEC ont graduellement reçu un soutien des deux paliers de gouvernement. Dès 1985, *l'Office de Planification du Développement du Québec* (OPDQ) reconnaît les trois premières CDEC comme des expériences pilotes à partir d'un protocole qui les oriente également vers le soutien aux entreprises traditionnelles du milieu plutôt que vers les seules entreprises d'insertion et d'économie sociale. Le deuxième protocole avec l'OPDQ résulte d'une conjoncture favorable dont l'engagement de la Ville de Montréal à participer au financement sur une base triennale[7]. Par ailleurs, le fédéral

7. De l'origine à cette époque, « le montant des subventions reçues par la plupart des CDEC de première génération n'a cessé d'augmenter au fil des années » (Fontan, 1991 : 359). Le budget d'une CDEC dont les fonds proviennent principalement de subventions, est passé de 200 000 $ en moyenne pour 1987-1988 à environ 900 000 $ pour 1990-1991. À partir de 1990, les CDEC sont financées par l'OPDQ par le biais du Fonds de développement régional dans le cadre de l'Entente Canada-Québec. Sur cette base, l'OPDQ prévoyait alors que les CDEC auraient accès à plus de vingt millions de dollars pour la période 1990-1995. La Ville de Montréal contribuait également au soutien du développement des entreprises communautaires : d'abord, par un Programme de soutien au CDEC (PSCDEC) et par un Programme de soutien aux initiatives locales (PROSIL). Six millions de dollars sur cinq ans ont été ainsi réservés à cette fin.

signera des protocoles d'ententes de service avec les CDEC agissant en milieu urbain défavorisé, sur le modèle contractuel et autonome de celui qu'il signe avec les SADC en milieu rural. Depuis peu, ce sont les CDEC qui ont pris en charge le mandat des nouveaux CLD (voir ci-bas) sur leur territoire local.

Suite à une première série d'initiatives fédérales[8] qui feront dire au *Conseil économique du Canada* que « ce qui est relativement nouveau au Canada, c'est le recours aux programmes communautaires comme instruments de développement de l'économie et de l'entreprise » (Conseil économique du Canada,1990), le *Programme fédéral d'aide au développement des collectivités* (PADC) sera lancé en 1986 par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Canada[9]. Le PADC permettra la formation des *Comités d'aide au développement des collectivités* (CADC) et des *Centres d'aide aux entreprises* (CAE) qui seront fusionnés en 1995 pour donner les *Sociétés d'aide au développement des collectivités* (**SADC**[10]), soit une gouvernance locale et un fonds de développement. Ce programme réservé aux collectivités en difficulté en dehors des grandes villes donne lieu à deux innovations :

1) la mise sur pied d'une **gouvernance locale** formée de représentants du milieu qui proviennent des différents secteurs géographiques ou de groupes d'intérêts de la collectivité ;

2) la mise sur pied d'un **fonds local** capitalisé par l'État pour investir dans les petites entreprises.

8. Le programme d'initiative locale (PIL) créé à la fin des années 1970 ; le programme fédéral, *Aide au Développement Économique Local* (ADEL) créé en 1981 ; le programme fédéral, (CLE) mis sur pied en 1983.

9. Ce programme sera transféré par la suite au Bureau fédéral de développement régional (Québec) qui deviendra Développement économique Canada.

10. Voir le site des SADC : http://www.reseau-sadc.qc.ca/

Les SADC sont des organismes sans but lucratif dont l'administration et la gestion relèvent de représentants locaux. Elles sont présentes dans 60 % des municipalités régionales de comté (MRC) du Québec et exclusivement à l'extérieur des grandes villes.

Ce fonds local est administré et géré par l'instance locale à partir d'un plan de développement local élaboré sous la gouverne de cette instance. Le territoire local dont il est question est constitué d'un palier intermédiaire entre la région et le micro-local (le village ou la municipalité). Dans la réalité, le territoire couvert par une SADC correspond à celui d'une MRC qui regroupe en moyenne une vingtaine de municipalités locales. À l'échelle du Québec, il existe 96 municipalités régionales de comté (MRC) de sorte qu'on retrouve environ six MRC dans chacune des régions (ces dernières étant au nombre de 17 pour l'ensemble du Québec). Comme les SADC sont destinées à soutenir principalement les collectivités rurales en difficulté, le réseau est constitué de 54 membres.

Le gouvernement québécois découvre également les avantages du local sur le régional comme en témoignent la **Loi sur l'aménagement et l'urbanisme** (1979) et la création des MRC qui seront chargées de l'élaboration de schémas d'aménagement pour les municipalités qu'elles regroupent (soit en moyenne une vingtaine). La MRC qui se veut une « région d'appartenance », se doit d'assumer la concertation entre ses municipalités et la population de manière à constituer un espace cohérent pour les acteurs socio-économiques. Il faudra cependant attendre les années 1990 pour que le gouvernement québécois fasse un pas de plus en permettant aux municipalités et aux MRC d'être encore plus actives dans la création d'entreprises. Ainsi, la loi des municipalités est amendée pour permettre à ces dernières de soutenir la création d'entreprises et de fonder des organismes à but non lucratif à cette fin (Gazette officielle du Québec, 1999). Le ministère des

Régions met alors à la disposition des MRC des *Fonds d'investissement locaux* (**FIL**) qui leur permettent de s'engager dans cette direction. La plus grande partie des FIL serviront à la capitalisation des **SOLIDE** pour la partie devant provenir du milieu (le *Fonds de solidarité des travailleurs* fournissant la moitié de la capitalisation, l'autre moitié devait venir du milieu). De l'avis de SOLIDEQ, société créée par le Fonds de solidarité et l'UMRCQ, cette contribution gouvernementale fut relativement déterminante pour l'engagement du milieu dans les SOLIDE.

En 1997, **la Politique de soutien au développement local et régional** du gouvernement du Québec annonce la création de 115 *Centres locaux de développement* (CLD) sur le territoire des MRC. Ces **CLD** s'inspirent à la fois des CDEC et des SADC (qui continuent par ailleurs d'exister), mais s'en distinguent entre autres en couvrant l'ensemble du territoire québécois et non pas seulement les territoires en difficulté. Les CLD ont pour mission :

1) de mettre sur pied un **guichet multiservices à l'entrepreneuriat** pour l'accès au divers programmes gouvernementaux destinés aux entrepreneurs locaux ;

2) d'offrir une **aide technique et financière** de même que les services nécessaires pour démarrer une entreprise ou pour favoriser son expansion ;

3) d'élaborer toute **stratégie locale** liée au développement de l'entrepreneuriat et des entreprises, incluant les entreprises de l'économie sociale sur leur territoire.

Comme pour les SADC, les CLD sont formés de représentants de groupes socio-économiques (syndicaux, communautaires, patronaux) et d'élus. Ils sont également des OSBL dont le financement provient principalement du gouvernement québécois à travers le Secrétariat des régions et partiellement des municipalités. Pour la ville de Montréal, le CLD a neuf mandataires qui sont les CDEC à qui il confie les fonds qu'il a reçus pour réaliser des projets.

Dans les régions et dans d'autres municipalités de la région métropolitaine, les CLD sont les maîtres d'œuvre directs des projets. En plus d'assumer leurs frais d'opération, le gouvernement du Québec met à leur disposition deux nouveaux fonds : un *Fonds local d'investissement* (FLI) et un *Fonds pour l'économie sociale* (FES). Enfin, dans une soixantaine de MRC, les CLD assurent également la gestion des SOLIDE alors que dans d'autres ce sont les SADC qui le font. Dans le cas des CLD comme dans celui des SADC, les fonds de développement local doivent tenir compte des plans de développement pour leurs investissements dans les entreprises (sans que cela soit une contrainte incontournable). Par ailleurs, pour l'ensemble des fonds de microfinance qui relèvent de la filière du développement local, le territoire local constitue un incontournable.

TABLEAU 1.2
LA FILIÈRE DU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET LA MICROFINANCE

Fonds	Couverture	Nombre	Gouvernance locale
CDEC	Quartiers urbains	+/-10	Oui
SADC	MRC rurales défavorisées	54	Oui
SOLIDE et FIL	MRC participantes	86	Oui
CLD-FLI	MRC et régions métropolitaines	115	Oui

2.2 La filière de l'emploi et de l'économie sociale

Les filières du développement local, de l'emploi et de l'économie sociale donnent lieu à de nombreux chassés-croisés, mais elles doivent être distinguées dans la mesure où elles sont portées par des acteurs politiques (ministères) et des acteurs sociaux différents selon une logique d'action différente. Ainsi, le rapport au territoire est moins contraignant de sorte que les fonds dédiés à une catégorie sociale ou à l'économie sociale se situent souvent à l'échelle du Québec. Par ailleurs, si le territoire constitue une base importante de mobilisation et d'initiatives économiques, certaines catégories sociales sont le point de départ pour

des projets de création d'emplois. Ces catégories sociales sont aussi au carrefour des mouvements sociaux des travailleurs, des femmes, des jeunes, des autochtones, et enfin de façon moins organisée, les exclus. L'accent est alors plus sur la création d'emploi et la qualité de l'emploi comme telles que sur la revitalisation du territoire (bien que ces deux dimensions ne soient jamais complètement séparées). Dans cette visée, l'économie sociale offre un double potentiel, soit celui de créer des emplois là où le secteur privé et l'État ne réussissent pas à le faire et celui de répondre rapidement à des besoins sociaux non satisfaits. Plus facilement encore que le développement local, la création d'emploi et le développement de l'économie sociale permettent des partenariats entre les grands acteurs sociaux à l'échelle de la société.

2.2.1 La concertation autour de la question de l'emploi

La concertation des grands acteurs sociaux sur les voies du développement socio-économique du Québec n'est pas nouvelle puisque nous pouvons relever de nombreuses initiatives réunissant principalement l'État, le patronat et les syndicats pour la période 1976-1985 alors qu'il s'est tenu pas moins de trente-sept conférences socio-économiques et une vingtaine de grands sommets socio-économiques et de sommets sectoriels. Mais, graduellement, c'est autour de l'impératif de la création d'emplois que se mobilisera la société civile et que s'élaborera une certaine hégémonie autour de l'exploration de la voie de l'économie sociale comme un élément de solution. Par ailleurs, la concertation s'élargira pour devenir quadripartite en intégrant le mouvement communautaire.

La récession des années 1980-1981 fut très sévère, notamment pour le Québec où les PME occupent une place relativement plus importante qu'en Ontario, la province la plus industrialisée du Canada. Des taux d'intérêt de 21 %, un taux de chômage de 15,5 %, des pertes nettes de

150 000 emplois en 1982 et de nombreuses faillites d'entreprises posaient de façon aiguë la question du financement des entreprises et de la création d'emploi. Cette récession qui se prolongeait, rendait la situation des PME québécoises encore plus fragile. Dans ce contexte, l'État se révélait impuissant, mais faisait appel à la concertation des intervenants socio-économiques pour trouver des solutions inédites. En somme, l'emploi, la productivité, la croissance, la concurrence, la qualité s'imposaient comme autant de préoccupations pour tous les acteurs sociaux, y compris pour les syndicats. Ainsi, le président de la *Fédération des travailleurs du Québec (FTQ)*, la plus grande centrale syndicale (350 000 membres), déclarera sans hésitation : « Le plein emploi est le seul objectif acceptable pour une société qui aspire à la social-démocratie. » Pour y arriver, « nous n'avons pas peur du mot concertation » (Laberge, décembre 1983, cité par Fournier ; 59).

Cette situation dramatique donne lieu en avril 1981 à un *Sommet socio-économique d'urgence* convoqué par le gouvernement du Québec, réunissant le patronat, le secteur coopératif et les grandes centrales syndicales. C'est lors de ce sommet qu'est lancée publiquement pour la première fois l'idée d'un « fonds pour l'emploi », qui se concrétisera en 1983 avec *le Fonds de solidarité des travailleurs* à l'initiative de la FTQ et avec le soutien du gouvernement du Québec durant la même année et du gouvernement canadien en 1985. Au début de 1985, une *Table nationale de l'emploi* est mise en place comme organisme consultatif par le gouvernement du Québec, mais sera abolie l'année suivante à la faveur d'un changement de parti politique au pouvoir.

À partir de 1985, **la relance de la concertation pour l'emploi viendra d'initiatives relevant presque exclusivement de la société civile**, l'État étant provisoirement absent alors que le néolibéralisme inspire pour deux ou trois années le gouvernement du Québec sans par ailleurs

donner lieu à de grandes réformes néolibérales. Cela dit, il faut aussi reconnaître que, même au cours de cette période, le gouvernement québécois dirigé par le Parti libéral du Québec ne fut pas passif, comme en témoignent les divers sommets régionaux qu'il a initiés et de nombreuses réformes misant sur la concertation et le partenariat telles la politique des grappes industrielles et la *Société pour le développement de la main-d'œuvre du Québec* (SQDM), une société reposant sur le partenariat. De plus, à son retour au pouvoir en 1994, le Parti québécois misera à nouveau sur la concertation d'abord en vue du référendum sur la souveraineté du Québec, puis pour trouver des solutions aux problèmes de l'emploi et au déficit budgétaire de l'État.

Parmi ces initiatives de la société civile, relevons entre autres le ***Forum pour l'emploi***[11], une **initiative non gouvernementale** réunissant le patronat, les syndicats, les groupes communautaires, les universités et les administrations locales, mis sur pied en 1988. Jusqu'en 1995, ce forum constituera une expérience charnière de la concertation pour l'emploi au Québec. Il a provoqué de grands rassemblements nationaux en 1989 et en 1991 (Forum pour l'emploi, 1990). Une structure souple en assurait la permanence et la coordination. Les deux grands axes qui l'ont guidé ont été, d'une part, « la promotion et le développement des initiatives de concertation locale et régionale pour l'emploi » et, d'autre part, « la concertation et la représentation sur des dossiers de niveau national

11. Les premiers efforts pour la mise sur pied du Forum pour l'emploi remontent à 1987. Ce dernier ne s'impose qu'à partir de 1989 à l'occasion d'un grand rassemblement national où les syndicats comptaient 486 représentants, le socio-communautaire, 234, les coopératives, 192, les ministères, 181 et les entreprises privées, 132 (Forum pour l'emploi, 1990 : xiii). Ce grand rassemblement national avait été précédé de douze forums dans les grandes régions du Québec et par la création de comités d'organisation dans chacune de ces régions. Les rencontres régionales qui ont mobilisé plus de 2 500 personnes ont permis de faire connaître les objectifs du forum national et d'identifier les expériences novatrices et les pistes d'action en matière de création ou de maintien d'emplois.

reliés à l'emploi » (Payette, 1992 : 104-105). De même, de nouvelles synergies et solidarités ont été consolidées. « Les valeurs de concertation et de la coopération, les défis de la compétitivité, de la qualité et du maillage, les principes de la décentralisation et de la prise en charge du développement par les partenaires locaux et régionaux sont désormais des thèmes de mieux en mieux compris et partagés dans tous les milieux de la société québécoise » (Payette, 1992 : 108).

Le *Forum pour l'emploi* semble avoir constitué l'idéal-type pour de nombreuses autres initiatives de concertation participant de cette même dynamique ; nous pensons aux États généraux de la coopération qui ont été lancés en octobre 1990 et aux États généraux du monde rural en février 1991, également au Forum national organisé par l'UMRCQ en 1992. Ainsi, le *Forum pour l'emploi*, actif de 1987 à 1995, ouvrait sur des initiatives de développement régional et local et implicitement sur l'économie sociale. Pour la première fois, l'ampleur du problème du chômage était cernée et des solutions nouvelles misant sur la concertation et le partenariat étaient identifiées. Par la suite, l'État verra l'importance de soutenir de telles initiatives.

2.2.2 L'institutionnalisation récente et graduelle de la filière de l'économie sociale

Plus récemment, une autre initiative de la société civile mérite d'être signalée. Il s'agit de la **Marche des femmes contre la pauvreté, *du Pain et des Roses***, qui a été l'un des principaux déclencheurs de la vague d'économie sociale qui déferle sur le Québec depuis plus de trois ans. Elle a été lancée le 4 juin 1995 à l'initiative de la Fédération des femmes du Québec et encouragée par la coalition de toutes les organisations de femmes (marche de plus de deux cents kilomètres, soit la distance entre Montréal et Québec). Cet événement, fortement médiatisé, a contribué à faire avancer la reconnaissance des groupes de femmes et des

groupes communautaires comme des acteurs sociaux pertinents sur les questions économiques et sociales. Cette marche a permis d'identifier clairement l'économie sociale, notamment les services de proximité, comme un secteur d'activités à promouvoir en raison entre autres de la place importante qu'y occupent les femmes et de son grand potentiel de création d'emplois. Elle a été suivie de la mise sur pied d'un Comité d'orientation et de concertation sur l'économie sociale, qui jouera un rôle déterminant dans la création de *Comités régionaux d'économie sociale* (CRES) et du *Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail* de 250 millions de dollars visant entre autres le soutien aux initiatives d'économie sociale et l'insertion sociale. De plus, les groupes de femmes ont ainsi posé quelques-uns des paramètres qui ont guidé le travail de réflexion et les pistes d'action adoptées par la suite, notamment en ce qui concerne **la qualité des emplois** créés par les entreprises d'économie sociale. Relevons entre autres une rémunération nettement au-dessus du salaire minimum et le principe de la non-substitution des emplois du secteur public et parapublic par les nouveaux emplois (Comité d'orientation et de concertation sur l'économie sociale, 1996).

Avec le retour au pouvoir du Parti québécois (PQ) en 1994 et la perspective d'un référendum sur la souveraineté du Québec, le gouvernement du Québec misera à nouveau sur une concertation qui se déroulera en deux temps pour trouver des solutions aux problèmes de l'emploi, du déficit budgétaire de l'État et de l'effritement de la solidarité sociale. *La Conférence socio-économique nationale* qui a lieu au printemps 1996 met sur pied deux grands chantiers[12]

12. Soit **un premier chantier portant sur l'économie et l'emploi**, couvert par quatre groupes de travail : économie sociale, entreprise et emploi, relance de la métropole, régions-municipalités, **un second chantier sur la réforme des grands services publics**, d'où quatre groupes de travail (régime d'apprentissage, réforme de la sécurité du revenu, réforme de l'éducation, réforme de la santé et formation professionnelle. À ces deux chantiers, il faut ajouter **une Commission sur la fiscalité et le financement des services publics** qui avait été formée à la demande expresse des syndicats.

dont les résultats serviront, dans un deuxième temps à l'automne, lors du *Sommet sur l'économie et l'emploi*, à faire un pas de plus, soit à définir un nouveau pacte social[13]. Dans la suite des revendications et des appuis suscités autour de l'économie sociale par la Marche des Femmes, puis par le Comité d'orientation et de concertation sur l'économie sociale, l'un des groupes de travail du chantier de l'économie et l'emploi porte sur l'économie sociale (le « chantier d'économie sociale ») et continuera à assurer les suites de la décision du Sommet d'explorer et d'ouvrir concrètement la voie de l'économie sociale.

Outre la négociation et la concertation qui ont permis de dégager des consensus sur un grand nombre de décisions[14], le point le plus déterminant de ce dernier moment

13. Soit à situer « le cadre dans lequel notre société évolue » et tracer ainsi « les grandes lignes de ce que nous appelons notre pacte social » (Premier ministre du Québec, L. Bouchard, 1996).

14. Notamment sur les rapports de travail et la responsabilité sociale des travailleurs et employeurs envers l'emploi. Au terme de ce sommet socio-économique, les représentants des syndicats, du patronat et de l'État, comme gouvernement et employeur, ont reconnu non seulement leur responsabilité respective mais également la nécessité de se concerter et de travailler ensemble. Ainsi, ils ont signé une déclaration commune où il est écrit que « les représentants des syndicats reconnaissent : 1) que la productivité et l'efficacité des entreprises, autant que celles du secteur public que celles du secteur privé, sont des facteurs essentiels à la croissance économique et au développement de l'emploi ; 2) que pour maintenir et créer des emplois de qualité, il est important pour l'entreprise, publique ou privée, d'assurer sa flexibilité organisationnelle et sa rentabilité, de faire face à la concurrence, d'innover régulièrement et rapidement, de gérer efficacement les ressources humaines, financières et techniques et de répondre aux besoins des clients ou de la population ; ils souhaitent jouer un rôle actif à cet égard ; 3) qu'ils sont prêts à travailler en partenariat pour que ces objectifs soient atteints. » De même, les représentants des employeurs ont reconnu : 1) que l'emploi doit constituer une préoccupation majeure de l'entreprise ; 2) qu'ils doivent promouvoir auprès de leurs membres l'importance des actions des entreprises dans la prévention et la lutte contre le chômage ; 3) que la réduction et l'aménagement volontaire (travailleurs/employeurs) du temps de travail peuvent contribuer à l'emploi ; 4) que l'amélioration du processus de réorganisation du travail et de la restructuration des entreprises passe par une plus grande implication des employés et employées et une reconnaissance du rôle de leurs organisations » (Groupe de travail sur l'entreprise et l'emploi, Sommet sur l'économie et l'emploi, 1996).

de concertation nationale nous semble être la nature du partenariat, notamment la diversité des groupes représentés. Pour la première fois à l'échelle du Québec, **la concertation initiée par l'État est devenue quadripartite** : l'invitation fut lancée non seulement aux représentants de l'État, du patronat et des syndicats, mais également aux représentants du milieu socio-communautaire et des mouvements sociaux, soit les groupes de femmes et les représentants de personnes âgées, des collectivités rurales, des jeunes, des communautés culturelles et des premières nations. Ces nouveaux acteurs sociaux formaient environ 20 % de l'ensemble des délégués à ce sommet.

Dans ce contexte, le ***Chantier de l'économie sociale*** (1996) a apporté une contribution significative à ce sommet et a poursuivi ses activités jusqu'à aujourd'hui. De plus, la vague porteuse de l'économie sociale qui a alors traversé le Québec, a permis au *Chantier de l'économie sociale* d'obtenir de conditions favorables d'institutionnalisation pour tous les secteurs. Trois séries de mesures seront sans doute déterminantes pour l'avenir et la diffusion des services de proximité et de l'économie sociale. La première concerne la reconnaissance du statut de « partenaire à part entière » des acteurs de l'économie sociale pour les grands enjeux de développement. La seconde série de mesures concerne le financement de l'économie sociale, et notamment la création de trois fonds réservés à l'économie sociale et les services de proximité. Il s'agit : 1) d'un *Fonds pour le logement social* de 43 millions de dollars ; 2) d'un *Fonds d'économie sociale* (FES) géré par les CLD ; 3) d'un *Fonds de lutte contre la pauvreté*. La troisième série de mesures concerne le cadre législatif, notamment la création d'un nouveau type de coopérative, la coopérative de solidarité qui s'inspire du modèle italien.

En somme, c'est dans ce contexte de concertation autour de la création d'emploi que l'économie sociale acquiert graduellement ses lettres de noblesse comme une

composante essentielle pour repenser le « modèle québécois ». Suscitant au départ à la fois « l'espoir et le doute » au sein de la nouvelle gauche (tant au sein du mouvement communautaire qu'au sein du mouvement des femmes et du mouvement syndical), tous les acteurs sociaux se mettent d'accord lors du Sommet de 1996 pour explorer cette voie. C'est dans cette filière encore fragile, mais appuyée par l'État québécois, que s'inscrivent les initiatives de microfinance dédiées à l'emploi, dont une bonne partie mise spécifiquement sur le développement de l'économie sociale alors que d'autres ciblent la lutte contre la pauvreté. Au soutien financier de l'État, pour une part encore très temporaire, s'ajoute l'engagement à promouvoir l'économie sociale dans tous les ministères. D'autres initiatives sont également mises de l'avant comme le *Réseau d'investissement dans l'économie sociale* (RISQ) et le nouveau Volet d'économie sociale d'*Investissement Québec*, une société d'État fournissant du financement aux PME.

TABLEAU 1.3
LA FILIÈRE DE MICROFINANCE DE L'EMPLOI ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

Nouvelle vague de fonds dédiés principalement à l'emploi

1) par le soutien à des entreprises d'économie sociale
- Réseau d'Investissement Social du Québec (RISQ)
- Les 115 Fonds d'Économie Sociale (FES) des CLD
- Investissement Québec : vice-présidence au développement des coopératives et de l'économie sociale

2) ou autres types d'entreprises ou de projets
- Fonds de lutte contre la pauvreté
- Guichet CLD/CLE (programmes STA et SAJE)

3) autres fonds plus anciens
- Fonds dédiés aux clientèles ethniques
- Fonds communautaires autonomes

L'institutionnalisation graduelle du soutien de l'État à l'économie sociale, à la création d'emploi pour des clientèles spécifiques et à la lutte contre la pauvreté, mise aussi en grande partie sur la gouvernance locale à travers les CLD qui gèrent entre autres le *FES* et qui ont intégré à leur structure les *Services d'aide aux Jeunes entrepreneurs* (SAJE). En somme, beaucoup plus récente, la filière de la microfinance en économie sociale est un peu plus fragile, voire controversée, bien que deux fonds permanents et importants à l'échelle du Québec existent : le *RISQ* et *Investissement Québec* (vice-présidence au développement des coopératives et de l'économie sociale). Elle s'inscrit aussi dans une certaine gouvernance locale avec les CLD nouvellement créés.

3 Caractéristiques du support public (État fédéral, provincial, municipal)

Sans le support public, la quasi-totalité des fonds de microfinance n'existerait pas. Par conséquent, une conclusion s'impose dès le départ : **les fonds de microfinance sont une façon pour l'État d'intervenir dans ces domaines comme ceux du développement local, de l'économie sociale et de la création d'emploi.** Toutefois, il s'agit d'une modalité d'intervention originale puisqu'elle fait appel à une grande diversité de partenaires (voir le chapitre III) et à une participation également diversifiée de ressources pour la gestion de ces fonds qui n'est pas assurée directement par l'État. C'est pourquoi la plupart **des fonds sont hybrides** dans leur capitalisation ou encore dans leur gestion. Il existe toutefois quelques **fonds totalement publics** et quelques **fonds complètement autonomes** par rapport à l'État.

3.1 La capitalisation des fonds de microfinance

Nous tenterons de décrire et d'évaluer le support public à la capitalisation des fonds. Ce support public provient principalement du niveau provincial bien que la contribution du niveau fédéral soit également importante alors que celle du niveau municipal est plutôt négligeable (en ce qui concerne la seule capitalisation).

Pour la **capitalisation directe**, le gouvernement fédéral, à travers *Développement économique Canada*, contribue presque exclusivement à la capitalisation des SADC dont l'actif atteint maintenant **98 millions de dollars pour l'ensemble du Québec**. Telle est la contribution du gouvernement canadien à la capitalisation des SADC. À cela, il faut ajouter comme nous le verrons, les frais de fonctionnement. Ces fonds sont disponibles pour fournir du financement aux petites et moyennes entreprises (pour des montants pouvant aller de 5 000 $ à 75 000 $). La capitalisation moyenne de chaque SADC est de 1,8 millions de dollars. Cet actif peut augmenter ou diminuer selon la rentabilité des investissements ou des prêts qu'elles feront aux entreprises. L'actif appartient en propre à chacune des SADC qui sont juridiquement des OSBL de sorte que si l'une d'entre elles venait à disparaître, le gouvernement fédéral ne pourrait pas prendre possession de ses fonds. Comme OSBL, les SADC ne visent pas le profit, mais tiennent à maintenir ou même à augmenter leurs avoirs afin de mieux aider les collectivités.

Le gouvernement canadien offre marginalement de la microfinance aux entreprises à partir d'une société d'État, la ***Banque de développement du Canada*** (BDC, 18 succursales régionales au Québec), un fonds public de capital de risque. La BDC s'intéresse principalement aux PME performantes et orientées vers la conquête des marchés externes, mais elle offre trois programmes destinés à favoriser l'éclosion de la micro-entreprise. Il s'agit : 1) du Programme

micro-entreprise destiné à assurer la croissance d'entreprises ou leur démarrage pour des montants pouvant atteindre 50 000 $ dans le premier cas et 25 000 $ dans le deuxième cas ; 2) du Programme de financement pour jeunes entrepreneurs âgés de 18 à 34 ans pour des montants pouvant aller jusqu'à 25 000 $; 3) du produit financier Capital destiné à assurer la croissance des entreprises et qui s'adresse aux Autochtones pour des montant pouvant aller jusqu'à 25 000 $ pour le démarrage d'une entreprise (Banque de développement du Canada, 1999). Pour financer une micro-entreprise, la BDC applique des critères de sélection, de gestion et de suivi qui sont très rigoureux de sorte qu'on peut dire que ce soutien n'est pas destiné à des travailleurs cherchant à se réinsérer sur le marché du travail.

Le gouvernement du Québec a contribué à la **capitalisation directe** *d'un Fonds d'investissement local* destiné aux MRC qui pouvait se servir de cette contribution financière, soit pour investir directement dans les entreprises, soit pour prendre une participation aux SOLIDE alors en émergence. La contribution totale du gouvernement du Québec dans le cadre du FIL était de **12,2 millions de dollars sur deux ans** (1995-1996). Chacune des MRC pouvait recevoir entre 100 000 et 150 000 $ selon une formule tenant compte de l'état de développement de la MRC. Cette contribution gouvernementale était également conditionnelle à une participation provenant du milieu (dans les 40 MRC les plus démunies le gouvernement offrait 150 000 $ à condition que le milieu fournisse 100 000 $; dans les 24 MRC en position médiane, le gouvernement offrait 125 000 $ à la condition que le milieu offre le même montant ; dans les municipalités les plus riches, le gouvernement offrait 100 000 $ à la condition que le milieu en donne 150 000 $). Un bonne partie des MRC ont utilisé le FIL pour la contribution locale de la SOLIDE. On sait que le *Fonds de solidarité des travailleurs*, à travers SOLIDEQ, offrait 250 000 $ à chacune des SOLIDE à la condition que le milieu fournisse

le même montant. En ce sens, le FIL qui était une contribution ponctuelle du gouvernement du Québec était taillé sur mesure pour répondre aux exigences de SOLIDEQ.

Cependant, depuis cette époque, les contributions du ministère des Régions du Québec en termes de capitalisation des fonds locaux passent par les 115 CLD qui ont été mis sur pied depuis 1997 et qui couvrent l'ensemble du territoire québécois, y compris les grandes villes. Les trois fonds dont la gestion est assurée par les CLD sont capitalisés par le gouvernement du Québec à partir du ministère des Régions. En premier lieu, il s'agit de 115 *Fonds locaux d'investissement* (FLI), à ne pas confondre avec le FIL, dont la capitalisation totale serait de **15 millions de dollars pour l'ensemble du Québec**. À la différence des SOLIDE, les FLI fournissent du financement pour des entreprises qui ne sont pas manufacturières ou du domaine des services moteurs (et donc pour des entreprises qui sont dans le commerce de détail ou encore pour des projets culturels et sociaux). De plus, ils acceptent un niveau de risque beaucoup plus élevé. C'est un instrument de première ligne, juste après le *love money*.

En deuxième lieu, les CLD assurent la gestion des 115 ***Fonds d'économie sociale*** (FES). La spécificité du FES est de fournir du financement aux entreprises d'économie sociale. En ce sens, le FES vise moins une clientèle spécifique qu'un type d'entreprises (coopératives, OSBL, associations) qui répondent aux critères de l'économie sociale telle que définie par le Chantier de l'économie sociale. Autrement dit, il s'agit d'un fonds destiné aux entrepreneurs collectifs. La préoccupation pour la rentabilité sociale des entreprises n'exclut pas l'objectif de rentabilité économique qui constitue une condition *sine qua non* pour que le projet soit viable. La capitalisation de ce fonds provient du ministère des Régions à travers le Secrétariat des régions. Il s'agit en fait d'un programme qui offre des subventions de 9 000 $ par emploi créé avec un maximum

de 75 000 $ par entreprise. Le FES sert ainsi aussi bien pour le prédémarrage (étude de faisabilité, étude de marché, plan d'affaires) que pour le démarrage.

En troisième lieu, les CLD ont intégré récemment le programme ***Jeunes promoteurs***[15] qui s'adressait aux entrepreneurs âgés de 18 à 35 ans. Ces derniers pouvaient obtenir un support technique et financier à condition, entre autres, de posséder une expérience ou une formation liée à leur projet. L'entreprise devait avoir de bonnes chances de survivre et d'être rentable, tout en procurant de l'emploi à au moins quatre personnes durant les deux premières années. Le CLD avait la responsabilité de déterminer les secteurs d'activité admissibles, de sorte qu'il pouvait tenir compte du plan de développement local. L'aide financière était une contribution non remboursable pouvant atteindre 6 000 $.

Le ***Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail*** (Fonds de lutte) a été créé à la suite du Sommet sur l'économie et l'emploi de 1996 pour favoriser la réinsertion des personnes les plus démunies de la société. Au départ, il était destiné plus aux femmes qu'aux hommes, car les intervenants estimaient, statistiques à l'appui, qu'il était probable que plus de femmes se trouvent dans un état de pauvreté que d'hommes. *Le Fonds de lutte* est le résultat d'un compromis social entre le patronat et les syndicats devant les revendications des groupes de femmes et des groupes communautaires qui demandaient des mesures encore plus radicales pour réduire, voire éliminer la pauvreté, notamment celle des femmes. Il était prévu que la durée de ce fonds serait de trois ans, mais elle a été prolongée jusqu'en mars 2001. De plus, il est possible qu'elle le soit au-delà de cette date. Les **250 millions de dollars**

15. Tout comme les SAJE, ces derniers ont été remplacés à la fin 1998 par « l'enveloppe protégée pour les jeunes entrepreneurs gérée par les CLD » (van Kemenade, 1999a : 97)

que le Fonds de lutte réunit, proviennent exclusivement d'une taxe spéciale prélevée en parts égales auprès des particuliers et des entreprises. De plus, pour que cette somme serve en totalité aux bénéficiaires, il a été prévu que les frais de fonctionnement du fonds seraient pris en charge par les budgets réguliers du ministère de la Solidarité sociale. Ce fonds public n'est pas un fonds de capital de risque, mais il peut servir à démarrer ou à développer des projets de développement social et économique. Il a pour objectif de favoriser la création d'emplois en privilégiant l'insertion en emploi ainsi que la formation et la préparation à l'emploi à l'échelon national, régional ou local en harmonie avec les projets des autres ministères et organismes (Ministère de la Solidarité sociale, 1999). C'est pourquoi des sommes d'argent ont été réparties dans les 17 régions du Québec en fonction du nombre de prestataires de la sécurité du revenu aptes au travail sur les territoires concernés (Gouvernement du Québec, 1999).

Comme pour le *Fonds de lutte contre la pauvreté*, le ***Réseau d'investissement social du Québec*** (RISQ) a démarré en 1997 dans la foulée du Sommet sur l'économie et l'emploi de 1996. Mais il s'en distingue dans la mesure où le RISQ est un fonds de capital de risque et qu'il devrait assurer sa permanence à partir de sa capitalisation de départ et du rendement de ses investissements. De plus, le RISQ relève doublement de l'économie sociale puisqu'il est lui-même un organisme sans but lucratif et qu'il est dédié aux entreprises d'économie sociale (coopératives, OSBL, entreprises visant à la fois la rentabilité économique et la rentabilité sociale). Son conseil d'administration est composé de représentants de divers milieux : grandes institutions bancaires, entreprises privées, OSBL et coopératives. Son objectif est de recueillir 22 millions de dollars. Au 31 décembre 1998, le RISQ avait un capital de **7,3 millions de dollars** incluant les engagements et les promesses de dons.

Cette somme était alors répartie dans deux volets : aide technique et prêt à la capitalisation. Dans les deux cas, les sommes allouées doivent être inférieures à 50 000 dollars. Ces deux volets sont destinés à créer ou à maintenir des emplois sur l'ensemble du territoire québécois dans le domaine de l'économie sociale. Le gouvernement provincial, à travers le MIC, s'est engagé à financer le volet Aide technique durant 5 ans. Il aura alors injecté **quatre millions** de dollars. Pour chaque dollar investi dans ce cadre, les partenaires, tels les banques ou Investissement Québec, doivent fournir l'équivalent. Le but est d'encourager la grande entreprise à investir dans le secteur de l'économie sociale (effet de levier). Le volet aide technique peut être utilisé pour forger une expertise ou pour faire des études de faisabilité.

TABLEAU 1.4
SUPPORT PUBLIC À LA CAPITALISATION ET AU FONCTIONNEMENT

Nom du fonds	Durée	Support public (capitalisation)	Support public (frais de fonctionnement)
SADC (réseau)	permanente	Oui (fédéral) 98 000 000 $	Oui (fédéral) SADC
BDC	permanente	Oui (fédéral)	Oui (fédéral) BDC
FIL	temporaire	Oui (provincial) 12 000 000 $	Non
FLI	temporaire	Oui (provincial) 18 000 000 $	Oui (provincial) CLD
FES	temporaire	Oui (provincial)	Oui (provincial) CLD
INV. QUÉ : VICE-PRÉSIDENCE AU DÉVELOPPEMENT DES COOPÉRATIVES ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE	permanente	Oui (provincial) 113 000 000 $ (autorisés)	Oui (provincial)
FONDS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ	temporaire	Oui (provincial) 250 000 000 $ (taxe spéciale)	Oui (provincial) CDR-CLD
RISQ	permanente	Oui (provincial) 4 000 000 $ (public) 3 300 000 $ (privé)	Oui (provincial)
RESO	permanente	2 500 000 $ (fédéral) 1 500 000 $ (Fonds de solidarité) 1 000 000 $ (milieu)	Indirectement
SOLIDE (réseau)	permanente	43 000 000 $ dont 10 à 20 % provient du provincial via FIL	Indirectement via SADC (fédéral) ou via CLD (provincial)
JEUNES ENTREPRENEURS (SAJE + JEUNES PROMOTEURS)	permanente	Oui - provincial (17 774 287 $) - privé (57 452 244 $) - promoteurs (31 792 557 $)	Oui (provincial)
SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT JEUNESSE	temporaire	Oui (provincial)	Oui (provincial)
CORPORATION D'AFFAIRES MATHIEU DA COSTA	permanente	Oui (provincial et autres)	
ACEM	permanente	Oui (fédéral via DEC) 600 000 $ (150 000 $ pour les frais de fonctionnement)	Non (sauf indirectement)
CAISSE DES TRAVAILLEURS	permanente	Non 110 milions $ dont 65 millions (pour entreprises collectives)	Non
CIEL	permanente	Non 200 000 $	Non (sauf indirectement)
CERCLES D'EMPRUNT	permanente	Non 10 000 $ par cercle	Oui, indirectement
HEBREW FREE LOAN ASSOCIATION OF MONTREAL	permanente	Non 3 500 000 $	Non
SOIS TON PROPRE PATRON (POUR LES JEUNES)	temporaire	Non 1 500 000 $ (montant investi)	Non

Créés en 1985 par le MICST[16], les ***Services d'aide aux jeunes entrepreneurs*** (SAJE) étaient des organismes qui s'adressaient aux entrepreneurs âgés de 18 à 35 ans. Au nombre de 102, les SAJE étaient représentés dans toutes les MRC du Québec. Ils constituaient le seul réseau organisé destiné à cette clientèle. Depuis novembre 1998, ils relèvent du ministère des Régions et sont intégrés, sous l'appellation **Jeunes entrepreneurs**, dans les CLD (à l'exception de ceux de Montréal et de Laval qui relèvent du ministère d'État aux Affaires municipales et à la Métropole). Ils offraient, et offrent toujours dans la région métropolitaine, des services techniques et une aide financière. De 1985 à 1997, les SAJE avaient reçu une aide gouvernementale totalisant 150 833 562 $ alors que les banques avaient contribué pour 395 996 591 $ et les promoteurs eux-mêmes pour 214 969 921 $. Durant l'année 1997, l'aide gouvernementale totalisait 17 741 287 $, alors que les banques injectaient 57 452 244 $ et les promoteurs 31 792 557 $ pour un grand total de plus de 112 millions de dollars.

La **contribution des municipalités** et des MRC à la capitalisation des fonds locaux est très réduite même si ces dernières sont de plus en plus présentes à cette échelle. Certaines municipalités ont contribué à la capitalisation des SOLIDE à travers les *Fonds d'investissement local* dont la moitié provenait du gouvernement du Québec pour des montants inférieurs à 150 000 $. Dans cette foulée, certaines MRC en ont profité pour mettre sur pied leur propre fonds local d'investissement. Même si nous n'avons pas de données sur ce point, nous pouvons néanmoins conclure que cette contribution a été marginale. Ce qui n'est pas

16. En juin 1999, le ministère de l'Indutrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie a été scindé en deux : ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC) et ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MRST).

nécessairement le cas pour le soutien à l'administration de certains de ces fonds.

Les fonds dits autonomes sont des fonds qui n'ont pas été capitalisés par l'État. À l'exception de la ***Caisse d'économie des travailleuses et travailleurs (Québec)*** (CSN), qui avec un actif de 110 millions de dollars a 65 millions d'encours de crédit pour les entreprises collectives (Lebossé,1998 : 99), la plupart des fonds autonomes ont une capitalisation très réduite. L'ACEM qui est le fonds communautaire les plus important dispose de 600 000 $ pour investir dans les petites entreprises. Récemment, l'ACEM a signé une entente avec Développement économique Canada en vertu de laquelle ce dernier investira 150 000 $ répartis sur trois ans pour capitaliser ce fonds. Enfin, au bas de l'échelle, les cercles d'emprunt qui relèvent de l'entraide plutôt que de l'investissement réunissent entre 10 000 $ et 15 000 $ pour soutenir les projets de leurs membres à coup de 1 000 $ ou 2 000 $ par projet.

Enfin, il faut aussi ajouter que certains fonds sont **capitalisés indirectement par l'État** comme c'est le cas des SOLIDE. En effet, 50 % de la capitalisation des SOLIDE provient du *Fonds de solidarité des travailleurs* (FTQ) à travers SOLIDEQ. Or toute personne qui fait un placement dans le *Fonds de solidarité des travailleurs* reçoit des avantages fiscaux de 15 % du fédéral et de 15 % du provincial. À cela s'ajoute un autre crédit si le placement est déposé comme régime enregistré d'épargne-retraite (REER). Dans certains cas, 1 000 $ placés dans le *Fonds de solidarité des travailleurs* peut entraîner une économie se situant entre 643 $ et 822 $. En conséquence, la contribution de 22 millions de dollars *du Fonds de solidarité des travailleurs* aux SOLIDE à travers SOLIDEQ peut être vue comme ayant été rendue possible grâce à un soutien partiel et indirect de l'État. On pourrait dire la même chose pour les fonds autonomes qui auraient bénéficié de dons de la part d'individus, de

communautés religieuses ou de fondations privées. Cette contribution indirecte est difficile à établir, mais semble jouer un rôle marginal, ne serait-ce que parce que les fonds complètement autonomes sont peu nombreux et faiblement capitalisés.

3.2 Les frais de fonctionnement

Comme le tableau 1.4 l'indique, les **fonds locaux** qui sont capitalisés exclusivement par l'État sont également soutenus par les pouvoirs publics pour les frais de fonctionnement. Ces frais de fonctionnement sont importants puisqu'il s'agit de **coûts de transaction** (examen et analyse de demandes), mais également de **coûts de suivi et d'accompagnement** (dans les fonds de capital de risque, on estime qu'un conseiller ne peut suivre correctement que 8 à 10 entreprises). La plupart des fonds locaux sont administrés par une **structure intermédiaire formée** de représentants locaux, comme c'est le cas des SADC pour les fonds locaux fédéraux et pour les CLD pour les fonds locaux relevant du gouvernement du Québec. Si les administrateurs sont bénévoles, les conseillers et les analystes sont généralement des employés de cette structure. Cette partie du fonctionnement est assumée par l'État. Ainsi, chacune des SADC reçoit environ 230 000 $ par année du gouvernement fédéral à travers Développement économique Canada. Il en est ainsi des CLD pour les fonds locaux capitalisés par le gouvernement du Québec.

Les fonds hybrides locaux qui ne sont pas capitalisés directement par l'État comme c'est le cas des SOLIDE s'entendent généralement avec une structure intermédiaire pour la gestion de leurs fonds. Ainsi, si toutes les SOLIDE sont administrées par un conseil d'administration autonome, leur gestion est assurée après entente, soit par les CLD, soit par les SADC qui ont les ressources compétentes à cet effet. Certains petits fonds comme les CIEL

peuvent s'en remettre à la contribution bénévole de conseillers ou de personnes compétentes qui vivent sur le territoire. Mais, même les cercles d'emprunt ont besoin de personnel régulier pour les encadrer, de sorte qu'ils faisaient jusqu'ici appel à Emploi-Québec à cette fin. Le cas de l'ACEM qui existe depuis 1987, montre à l'évidence qu'un petit fonds ne peut autofinancer ses frais de fonctionnement. Pour une capitalisation de 600 000 $, les frais de fonctionnement sont d'environ 150 000 $ par année. De plus, comme un fonds autonome ne peut s'en remettre pour sa gestion à un organisme intermédiaire, il lui devient de plus en plus difficile d'obtenir le soutien de l'État pour assumer ses frais de fonctionnement. En revanche, un tel fonds porté par un personnel pleinement mobilisé, réussit mieux que d'autres à réaliser l'arrimage entre demande et offre pour le microfinancement.

Les fonds qui offrent du financement à l'échelle du Québec, tel le RISQ, peuvent à terme arriver à autofinancer leur frais de fonctionnement. Pour le moment, le RISQ reçoit 4 millions de dollars du ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC). À terme, le RISQ devrait être en mesure d'autofinancer ses frais de fonctionnement à même ses revenus. Par ailleurs, *Investissement Québec*, une société d'État, dont les actifs étaient de l'ordre de 1,2 milliards en 1997, peut sans doute assumer les frais de fonctionnement de son volet « coopératives et économie sociale » (Rapport annuel, 1996-1997).

3.3 Les objectifs et les clientèles visées

Comme nous l'avons indiqué dans la première section de ce chapitre, les objectifs des fonds relevant de la microfinance s'inscrivent dans deux filières, celle du développement local et celle de l'emploi et de l'économie sociale. Dans le cas des fonds relevant de la **filière du développe-**

ment **local** (90 % des fonds), les objectifs concernent principalement le développement de la collectivité locale ou du quartier urbain, de sorte que le développement économique et la création d'entreprises arrivent souvent en tête par rapport aux objectifs de développement social et même d'insertion. Ainsi, les SOLIDE comme les SADC ont tendance à privilégier les entreprises manufacturières et le tertiaire moteur en raison des effets d'entraînement de ce type d'entreprise. Les entreprises de services surtout dans le domaine du commerce sont souvent vues comme contribuant simplement au déplacement ou encore à la substitution d'emplois. Enfin, comme les fonds locaux qui relèvent directement ou indirectement de structures intermédiaires, notamment les SADC et les CLD, le plan de développement local élaboré par ces instances sera souvent considéré même si les responsables de ces fonds n'hésiteront que très rarement à retenir un « bon projet » qui n'est pas dans un secteur prioritaire plutôt qu'un « mauvais projet » dans un secteur prévu par le plan local.

Dans les collectivités rurales, l'exode des jeunes est une préoccupation majeure. Aussi, plusieurs fonds locaux ont fait des jeunes l'une de leur clientèle cible. C'est le cas des SADC qui ont un volet pour les jeunes (il s'agit dans ce cas du programme Stratégie jeunesse qui offre des prêts de 5 000 $ à 15 000 $ aux jeunes adultes de 18 ans à 35 ans). De même, les CLD disposent d'une enveloppe protégée de 4,5 millions de dollars destinée exclusivement au démarrage d'entreprises par les jeunes.

Dans la filière de **l'emploi et de l'économie sociale**, les fonds ont plus souvent tendance à privilégier des clientèles ou des types d'entreprises. Ainsi, l'aide du *Fonds de lutte contre la pauvreté* est destinée aux personnes les plus démunies, c'est-à-dire les femmes, les prestataires de la sécurité du revenu, les sans-emploi sans aucun revenu telles les personnes exclues du régime d'assurance-emploi. Il vise aussi

les individus qui ne sont pas atteints par les programmes réguliers de réinsertion au travail de manière à ne pas se substituer aux programmes existants (Gouvernement du Québec, 1999). Le but du *Fonds de lutte contre la pauvreté* est de rapprocher le plus possible les personnes démunies, en termes économique, du marché du travail. Il s'adresse donc aux individus qui n'ont jamais eu d'emploi ou qui n'ont pas d'emploi depuis longtemps. Il est également prévu que ce fonds doit donner priorité aux femmes. Comme on le voit, ce fonds vise plus les personnes que la création d'entreprises ou le développement des collectivités locales. Dans les régions en déclin, l'exode des jeunes constitue une préoccupation majeure. Ainsi, plusieurs fonds locaux accordent une attention spécifique à cette clientèle.

Les fonds autonomes comme l'ACEM s'adressent également aux **personnes démunies** en ciblant entre autres les familles monoparentales, le plus souvent des femmes, les immigrants ou les jeunes. La portée sociale ou collective du projet est également considérée attentivement. De même, les projets sociaux, comme le logement social, ne sont pas exclus surtout s'ils s'inscrivent dans une visée de revitalisation du quartier. Pour des prêts encore plus petits, les cercles d'emprunt s'adressent aux personnes de 18 ans et plus dont les revenus sont précaires et qui n'ont pas accès aux prêts des institutions financières. Même si les services sont offerts à l'ensemble de la population dont les revenus sont précaires, certains organismes ciblent des individus. Par exemple, ils seront offerts uniquement à des femmes ou uniquement à des petits entrepreneurs. Au contraire, d'autres regrouperont des individus qui n'ont pas nécessairement un profil semblable en termes de scolarité ou de profession par exemple. Les organismes porteurs de cercles d'emprunt s'adaptent donc aux spécificités et aux volontés locales, l'objectif ultime étant le remodelage du tissu social. Pour des montants plus élevés mais n'excédant pas

50 000 $, on retrouve le RISQ pour les entreprises relevant explicitement de l'économie sociale conformément à une définition misant sur l'utilité sociale, le fonctionnement démocratique, la priorité aux personnes sur le capital, etc. Jusqu'ici le statut juridique (coopératives et OSBL) permet d'identifier rapidement les entreprises cibles.

Depuis l'année internationale des jeunes, en 1985, certains fonds se sont donné comme **clientèle cible les jeunes**. En tête de liste, on retrouve, comme nous l'avons déjà mentionné, les SAJE qui relèvent du gouvernement du Québec. Outre certains volets de fonds locaux que nous avons identifiés précédemment, certains fonds autonomes comme les CIEL et certaines initiatives des caisses populaires Desjardins, tel le programme « Sois ton propre patron », sont également destinés aux jeunes (Van Kemenade, 1999a et 1999c).

Par ailleurs, le nombre de travailleurs autonomes au Canada et au Québec a connu une croissance très forte. Ainsi, 77,2 % des emplois créés au Canada entre 1990 et 1998 l'ont été dans le secteur de l'emploi autonome (Lin, Picot et Yates, 1999). Entre 1990 et 1995, au Québec, le nombre de travailleurs autonomes est passé de 379 000 à 460 000 représentant ainsi « 14,4 % de l'ensemble des travailleurs québécois » (Roy, 1997 : 42). Tout comme dans l'ensemble du Canada, durant ces années, il s'est créé plus d'emplois autonomes que d'emplois salariés : 55 % contre 45 % (Roy, 1997).

Les fonds qui ciblent en priorité cette clientèle sont peu nombreux. Durant plusieurs années, les SADC ont géré le programme *Aide au travailleur indépendant* (ATI), programme mis sur pied par le gouvernement fédéral et destiné à encourager les chômeurs à démarrer leur propre entreprise. Ce programme qui relève maintenant d'Emploi-

Québec et des 150 Centre locaux d'emplois (CLE) [17], se nomme **Soutien au travail autonome** (STA). Il vise spécifiquement les chômeurs prestataires de l'assurance-emploi (autrefois assurance-chômage), les prestataires de la sécurité du revenu, les sans-emploi qui n'ont aucun soutien financier ainsi que les travailleurs dont le statut est précaire. Pour la formation, le support technique ainsi que le suivi du programme de soutien, les CLE font appel aux CLD ou à leurs mandataires. La période d'accessibilité au programme ne peut excéder 65 semaines au cours desquelles les participants doivent être parvenus à mettre en œuvre leur projet. Les individus admissibles à ce programme peuvent obtenir un montant de 274 dollars par semaine. (Ministère de la Solidarité sociale, 1999).

Outre ce programme, les CLE offrent également trois autres programmes, soit des **Subventions salariales d'insertion en emploi**, le **Supplément de retour au travail** et les **Projets locaux de développement des compétences**. Enfin, un dernier programme complète cet ensemble. Il s'agit de **Concertation pour l'emploi** qui s'adresse aux employeurs des entreprises privées, à ceux des OSBL, des municipalités locales et des organisations municipales à caractère régional, de même qu'aux associations de travailleurs et d'employeurs, aux regroupements professionnels, aux coopératives et aux travailleurs autonomes. Ce

17. Suite à une entente avec le gouvernement fédéral, les CLE constituent un réseau public de services d'emploi relevant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité à travers le réseau Emploi-Québec. Les CLE réalisent ainsi un regroupement de « l'ensemble des ressources en main-d'oeuvre auparavant dispersées dans quatre organisations, soit le ministère du Développement des ressources humaines Canada (DRHC), la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre (SQDM), le ministère de la Sécurité du revenu (réseau des Centres-Travail Québec) » (Comité ministériel du développement social, 1998: 8). Ce faisant, « Emploi-Québec prend la relève de la Commission de l'assurance-emploi du Canada dans les mesures actives d'emploi destinées aux chômeurs et de la DRHC dans les fonctions de placement de la main-d'oeuvre » (*Ibid*). Emploi-Québec assurera donc la gestion du Fonds de développement du marché du travail, de l'ordre de 840 millions $.

programme vise à leur offrir des services conseils (consultants, organismes de la collectivité, associations patronales, syndicales ou professionnelles) lorsqu'ils rencontrent des difficultés pouvant mettre en péril leurs activités (Ministère de la Solidarité sociale, 1999).

3.4 Les résultats, les coûts et bénéfices

Les résultats du soutien public ne sont généralement évalués que du point de vue des emplois créés. Ces résultats, bien que fort significatifs, n'en demeurent pas moins relativement invisibles d'un point de vue macro. Cependant, du point de vue du développement local ou régional, ces résultats peuvent signifier l'arrêt de la spirale du déclin et parfois le début d'un processus de revitalisation des collectivités locales. De même, pour les personnes engagées dans ces projets, cela peut avoir des répercussions fort significatives sur des trajectoires individuelles (voir le chapitre VI sur la qualité et la portée des emplois).

Les SADC qui existent depuis bientôt quinze ans, traitent plus de 3 000 dossiers par année. Cela représente en moyenne près de 60 projets par SADC dont 50 % sont des nouveaux dossiers. Pour chaque demande acceptée, les SADC en ont rejeté deux (donc un taux de rétention de 33,3 % comparativement à 4 ou 5 % pour les sociétés conventionnelles de capital de risque). Selon une étude très récente faite à partir d'un échantillon représentatif, 75 % des dossiers concernent l'aide (technique ou financière) aux entreprises alors que le reste (25 %) vise le développement des collectivités locales (ÉvaluAction, 1999). Pour les entreprises, l'aide était accordée dans 63 % des cas aux entreprises du secteur tertiaire, dans 29 % des cas à celles du secteur secondaire, dans 5 % des cas à celles du secteur primaire et dans 3 % aux entreprises du secteur quaternaire. La moyenne des prêts versés par dossier s'élevait à 32 800 $. Dans 66 % des cas, l'aide financière a été accordée sans garantie de prêts.

TABLEAU 1.5 :
RÉSULTATS DES SADC (1999)

Capitalisation totale	98 000 000 $
Nombre de projets	3 000
Emplois créés ou maintenus (1995-1998)	14 850
Investissement par emploi	6 599 $

Pour les fonds administrés et gérés par les CLD, soit les FLI et les FES, nous n'avons pas de résultats puisque ces fonds sont trop récents.

Par ailleurs, les SOLIDE fournissent sans doute les données les plus sûres. Ainsi, les 76 SOLIDE en opération cette année ont accepté 797 projets et autorisé un financement de moins de 23 millions de dollars, soit près de 28 600 $ par projet. Autre donnée qui montre bien que ce fonds relève de la microfinance, les investissements moyens par emploi sont de 3 350 $. Au total, 6 801 emplois ont été créés. De plus, ces investissements ont eu un effet de levier important puisqu'ils ont généré environ 192 millions de dollars.

TABLEAU 1.6 :
RÉSULTATS DES SOLIDE

Année	1998	1999
Nombre de solide	75	86
Nombre de projets	616	797
Financement autorisé	17 561 700 $	22 810 700 $
Investissement moyen/projet	28 500 $	28 625 $
Valeur totale des projets	148 000 000 $	195 000 000 $
Emplois créés ou maintenus	5 172	6 801
Moyenne d'emplois par projet	8,4	8,5
Investissement moyen/emploi	3 400 $	3 350 $

Sur la trentaine d'entreprises dans lesquelles le **RISQ** est impliqué en ce moment, la moitié sont des coopératives et l'autre moitié des OSBL. Le RISQ permet à ces entreprises

d'avoir accès à du « capital de connivence »[18]. Les taux d'intérêts sont basés sur le taux des certificats de placements garantis majorés de plus ou moins 3 à 6 %. Les taux d'intérêt atteignent généralement 7 ou 8 %. Cette mise de fonds risquée peut éventuellement permettre aux entreprises d'avoir accès à des prêts dans les institutions financières comme les banques et les caisses populaires et d'économie. Le RISQ a émis son premier prêt, il y a un an et demi. Dans son dernier rapport annuel, le RISQ fait état de 77 demandes de financement, de 23 dossiers de financement autorisés (13 dans le volet technique et 10 dans le volet prêt à la capitalisation), de 23 autres dossiers en processus de financement. Au cours de la dernière année, 590 226 $ de prêts ou garanties de prêts ont été accordés et ont contribué à la création ou au maintien de 175 emplois, soit 3 372 $ par emploi. Ce dernier montant a toutefois eu un effet de levier puisqu'il a engendré à son tour 3 773 425 $ dollars canadiens d'investissements totaux dans les organisations considérées (RISQ, 1998).

TABLEAU 1.7 :
INVESTISSEMENT DU RISQ (1998)

Demande de financement	77
Dossiers de financement autorisés	23
- volet « aide technique »	13
- volet « prêts à la capitalisation » (sauf exception, garantis par Investissement québec)	10
Dossiers en processus de financement	23
Montant des prêts ou garanties de prêts	590 226 $
Investissements totaux (effet levier)	3 733 425 $
Emplois créés ou maintenus	175
Investissement par emploi	3 372 $

Source : RISQ, Rapport annuel 1998.

18. Cette expression, utilisée par certaines personnes interviewées, renvoie à un contexte où une certaine confiance se développe entre le prêteur et l'emprunteur constituant ainsi une élément, parmi d'autres, qui permettrait au projet de réussir.

À son tour, le *Fonds de lutte* agit comme un levier puisqu'il attire d'autres investissements dès lors que la totalité des sommes qu'il injecte représente 60 % de l'argent qui a été investi dans l'ensemble des projets. Emploi-Québec, le ministère de la Santé, des organismes en économie sociale, des municipalités et même le gouvernement fédéral auront investi 40 % des autres sommes. Pour ce qui est de l'évaluation des résultats, les responsables du *Fonds de lutte* en sont à compléter une stratégie d'évaluation des programmes non pas seulement en termes d'activités (combien d'individus, dans quel secteur, etc.), mais aussi en fonction des parcours individuels à plus long terme. Les individus ont-ils réellement intégrés le marché du travail ou ont-ils été déplacés temporairement de la sécurité du revenu vers l'assurance-emploi ?

Pour le moment, nous savons que plus de 17 067 postes ou places ont été occupés par les bénéficiaires du programme de 1997 à 1999 dans le cadre du soutien apporté à plus de 2 100 projets (Gouvernement du Québec, 1999). Sur les 11 577 personnes ayant occupées un des 17 067 postes, 44 % étaient des femmes. Quinze pour cent des individus n'avaient jamais été prestataires de la sécurité du revenu auparavant, alors que 43 % l'avaient déjà été sur une période cumulative de 4 ans ou plus dans le passé. Vingt pour cent des bénéficiaires du *Fonds de lutte* étaient âgés de moins de 25 ans, mais 18 % de plus de 45 ans.

TABLEAU 1.8 :
FONDS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Champs d'intervention	Postes et places acceptés
Création d'emplois :	
• aménagement de sentiers pédestres	
• recyclage de divers biens	
• mise à jour d'archives iconographiques	
• création d'ateliers de travail pour personnes autistiques ex-psychiatrisées	
• travaux de transformation	8 827
Formation	
• communication sans fil	
• techniques de scènes	4 037
Insertion à l'emploi	
• stages pour personnes immigrantes	
• projet d'entreprise d'insertion	4 203
Total	17 067

Source : Gouvernement du Québec. 1999.
Rapport d'activités, Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail, p. 23.

Conclusion

Dans le contexte du modèle keynésien d'intervention de l'État dans l'économie, les syndicats comme les groupes communautaires ont effectué un virage stratégique qui les a fait passer de la revendication tous azimuts à la concertation et au partenariat dans le cadre de projets visant entre autres la création d'emploi et dans une certaine mesure la démocratisation économique (leur participation aux décisions économiques). De son côté, le milieu des affaires (le patronat ou certaines grandes entreprises) a cherché en quelque sorte à soutenir certaines initiatives pour relever le défi de la crise de l'emploi. Sur la scène québécoise, à l'occasion notamment de grands moments de concertation « nationale » (dans le sens québécois), les solutions explorées sont de plus en plus portées par tous les acteurs de la société civile avec le soutien de l'État.

Si les premiers fonds de microfinance apparaissent à partir de la seconde moitié des années 1980, la plupart

d'entre eux ont été créés dans la seconde moitié de la décennie suivante. La première génération relevait surtout de la filière du développement économique local alors que la deuxième sera constituée de la filière de l'emploi et de l'économie sociale (emploi et insertion), tout en mobilisant encore pour une bonne part la gouvernance locale établie au moyen des CLD. En somme, la concertation s'est mise en place en deux temps. De façon sans doute corollaire à la largeur des dynamiques institutionnelles de son émergence, la microfinance québécoise apparaît moins comme une intervention individualisée auprès des plus démunis que comme stratégie offensive cherchant à intervenir au niveau collectif du développement, celui des collectivités ou de l'exploration de la voie de création d'un nouveau secteur national d'économie sociale.

Le soutien de l'État est important puisque l'enveloppe totale des dépenses de l'État fédéral et de l'État québécois dans la capitalisation ou le fonctionnement de la microfinance peut être estimée à plus de 750 millions de dollars, soit près des trois quarts de la capitalisation totale des fonds de microfinance. Avec l'institution de la dernière vague de fonds, soit les CLD et les divers fonds d'économie sociale et d'emploi, la contribution financière du gouvernement du Québec surpasse celle du gouvernement fédéral. La contribution municipale demeure mineure ou localisée, notamment dans les grandes villes ou dans les collectivités défavorisées, sauf pour leur contribution partielle aux SOLIDE. L'État souscrit souvent aux fonds en incitant la participation du secteur privé ou d'un milieu local, notamment dans le RISQ, les SOLIDE, le fonds Jeunes promoteurs/SAJE. Sa contribution à la capitalisation des fonds combine des interventions financières directes et des interventions indirectes par le biais de la fiscalité, comme dans les cas de l'épargne-retraite dirigée vers le Fonds de solidarité à l'origine des SOLIDE ou encore de la taxe spéciale prélevée à 50 % dans les entreprises et à 50 % parmi les citoyens pour le Fonds de lutte contre la pauvreté.

Partout où l'État est présent dans la capitalisation, il apporte aussi un important soutien au fonctionnement des fonds; d'autres fonds, comme les SOLIDE, s'en remettent pour leur gestion à un organisme intermédiaire financé par l'État. Toutefois, les fonds communautaires autonomes ne reçoivent à peu près pas de soutien, d'autant plus qu'ils ne peuvent confier leur gestion à d'autres organismes. Certains petits fonds s'en remettent à la contribution bénévole de conseillers ou de personnes compétentes qui vivent sur le territoire, mais le cas de l'ACEM qui existe depuis 1987 montre à l'évidence qu'un petit fonds ne peut autofinancer les frais de fonctionnement: pour une capitalisation de 600 000 $, les frais de fonctionnement sont d'environ 150 000 $ par année.

On ne peut toutefois conclure ce premier chapitre sans ouvrir une fenêtre sur les suites de l'institutionnalisation récente du couple CLD/CLE, au carrefour des deux filières de microfinance. Si elle montre l'importance accordée par le gouvernement du Québec à la nouvelle gouvernance locale, il faut voir que cette institutionnalisation pose aussi l'énorme défi de l'arrimage des 150 CLE aux 115 CLD. Les CLD, inspirés à la fois par la formule des CDEC et des SADC, ont été mis sur pied en 1997 par le m*inistère des Régions* qui définit le CLD comme un OSBL, géré par le milieu et placé sous l'autorité d'un conseil d'administration représentatif des différents partenaires locaux de l'économie et de l'emploi. Ce dernier doit élaborer une stratégie locale pour le développement des entreprises et mettre sur pied un guichet multiservices[19] destiné à l'entrepreneuriat,

19. Les services mentionnés sont les suivants: les activités de consultation, d'orientation et de référence; l'aide à la réalisation de plans d'affaires incluant les études de préfaisabilité; la recherche de financement; l'aide financière aux entreprises; la formation en entrepreneuriat y compris celle des jeunes; le soutien aux entreprises aux fins de faciliter la gestion de leur personnel; la référence à des services plus spécialisés notamment en matière d'exportation, de développement technologique ou dispensés par des organismes telles les coopératives de développement régional.

y compris à l'entrepreneuriat d'économie sociale. C'est à ces fins que les CLD administrent divers fonds tels les FLI, les FES et dans certains cas les SOLIDE. De leur côté, les CLE sont créés par le *ministère de l'Emploi et de la Solidarité* pour assurer une décentralisation des services et programmes offerts à la population dans le domaine de l'emploi, soit la formation, l'employabilité et l'insertion professionnelle. La politique active du marché du travail (PAMT) du gouvernement québécois, comme celle du gouvernement fédéral depuis le transfert du *Labour Market Program* en 1999, relève ainsi des CLE.

Au plan local, les CLE sont subordonnés aux CLD puisque les conseils d'administration de ces derniers « agiront comme structure de partenariat au palier local et auront la responsabilité de déterminer un plan local d'action pour l'économie et l'emploi » (Comité ministériel du développement social, 1998 : 9). Néanmoins, les CLD et les CLE opèrent selon deux modes différents de gestion et deux logiques différentes : les CLD selon un modèle de gouvernance institutionnelle et une logique de développement local ; les CLE selon un modèle bureaucratique et plus centralisé de gestion, et selon une logique de redistribution. Ces différences importantes supposeront une tension d'intégration de ces formes institutionnelles et organisationnelles. Cette tension pourrait aller jusqu'à une certaine paralysie. De même, sur le plan des services, il existe une forte tension dans la capacité à desservir dans un même guichet les « aptes » et les « inaptes » au travail. ◊

La bibliographie est disponible sur le site Internet de *L'Action nationale*.

L'expérience de Pluri-Capital[1]

Adam Lapointe

Monsieur Lapointe a, dans un premier temps, situé sa société ainsi que les objectifs poursuivis. C'est ainsi qu'il explique qu'à la base de Pluri-Capital se retrouve les société Soccrent pour laquelle Pluri-Capital agit à titre de commandité.

Après les premiers pas faits lors de la création des deux sociétés, il est apparu que le mandat et l'approche devaient être modifiés si on désirait permettre une création durable et dynamique d'entreprises visant à diversifier l 'économie de la région.

Monsieur Lapointe a expliqué que le mandat reformulé fait en sorte que le créneau d'investissement recherché est celui d'intervention dans le secteur manufacturier dont l'objectif est l'exportation (hors de la région) des produits de base transformés. La valeur des projets recherchés est de l 'ordre de 5 millions de dollars.

1. NDLR : Ce texte est une synthèse de la conférence de M. Lapointe. Les acétates qui accompagnaient la présentation sont disponibles sur notre site Internet à http://www.action-nationale.qc.ca.

Monsieur Lapointe et ses collègues se sont butés à une quasi absence de projets qui pouvaient satisfaire ces critères. Ainsi, leur approche a été de rechercher, avec des grandes entreprises locales, des pistes pouvant mener au développement de procédés et technologies ou, à leur adaptation à la réalité de la région, de technologies ou procédés industriels et manufacturiers existants.

Ainsi, les projets et les financements sous-jacents furent découpés et adaptés selon les stages de développement et les besoins à chaque étape; d'ailleurs comme le sont les partenaires pour le compte desquels agit Pluri-Capital .

Monsieur Lapointe a, dans le reste de son exposé, illustré avec un projet le fonctionnement, l'approche qu'il a mise en place. En somme, selon monsieur Lapointe, ce modèle s'inspire fortement du modèle des banques d'affaires américaines et de son adaptation à une région. ◊

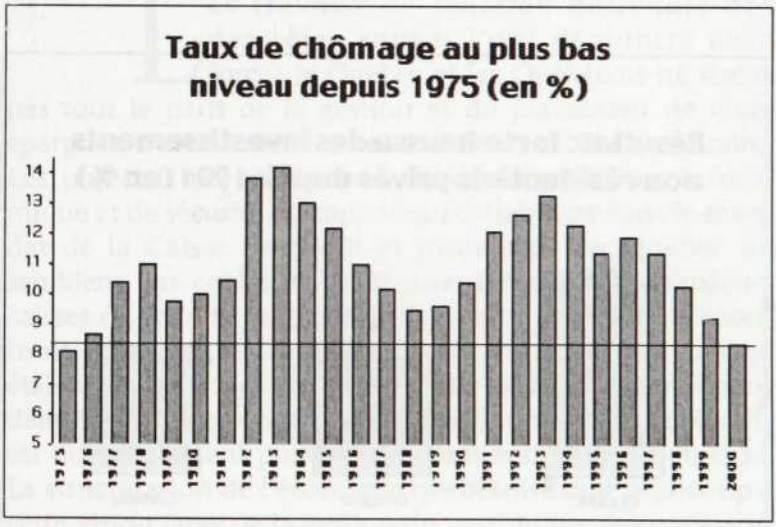

Ces graphiques proviennent de la présentation de M. Jean St-Gelais. La totalité de sa présentation est disponible sur notre site Internet.

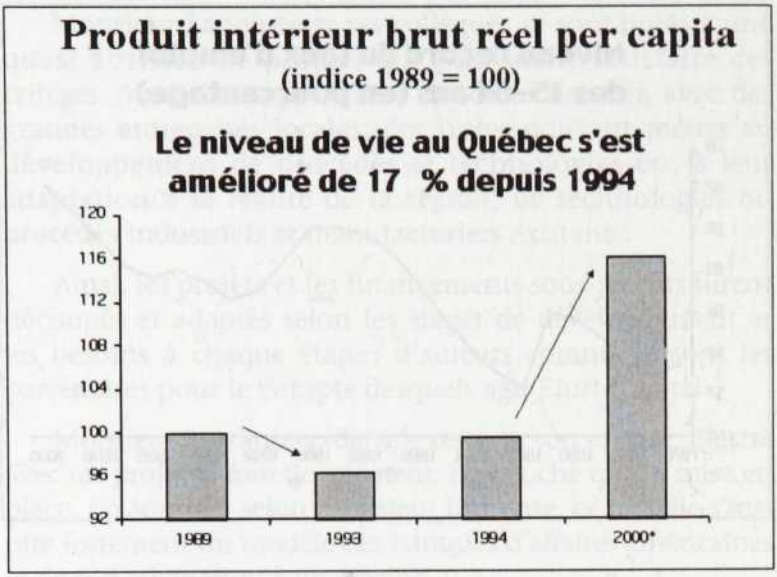

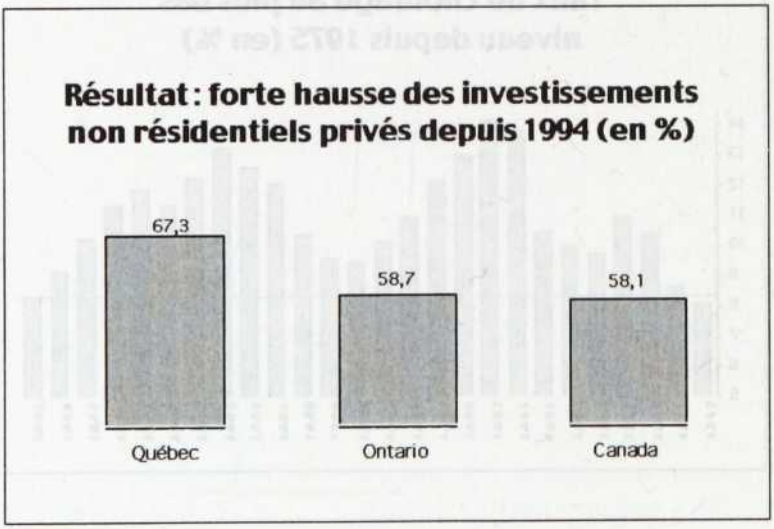

Ces graphiques proviennent de la présentation de M. Jean St-Gelais. La totalité de sa présentation est disponible sur notre site Internet.

Les CLD et les caisses de retraite : une voie de collaboration

Sylvie Bellerose
Robert Laplante
Jacques Proulx

Les travaux de *L'Action nationale* des dernières années l'ont démontré avec force : le Québec et les Québécois ne tirent pas tout le parti de la gestion et du placement de leurs épargnes, notamment des actifs de leurs caisses de retraite. Les objectifs de rendement, de développement économique et de sécurité du capital qui cohabitent dans le mandat de la Caisse de dépôt et placement du Québec ne semblent pas cohabiter aussi intensément dans plusieurs caisses de retraite du Québec. Pourtant, les résultats montrent avec éloquence que les ambitions de Jean Lesage étaient fondées : les états de service de la Caisse de dépôt démontrent avec éclat que la conciliation de ces objectifs est non seulement possible mais éminemment fructueuse. La structuration de l'économie québécoise doit beaucoup à cette vision large de la gestion du patrimoine des cotisants. À cet égard, on ne peut, du reste, passer sous silence, le poids déterminant de la décision de la Caisse, prise sous la présidence de Jean Campeau, de se donner un rôle actif en s'engageant sur le marché des actions. C'est une vision qui

conjugue le rendement et la prospérité, la performance financière et le développement économique.

Le rôle et les performances de la Caisse devraient être une source d'inspiration pour les caisses de retraite québécoises. Ces dernières pourraient contribuer davantage à la prospérité collective. À condition toutefois de revoir certaines pratiques et d'élargir quelque peu les perspectives. À l'évidence, il faudra commencer par se donner les moyens de faire valoir les besoins et priorités du milieu auprès des gestionnaires professionnels qui s'en occupent. En effet, la gestion de leurs actifs étant souvent confiée à des firmes spécialisées dont le siège social est hors Québec, les politiques et stratégies de placement mises de l'avant par les gestionnaires ne tiennent que rarement compte des préoccupations locales. L'éloignement ne permet pas de saisir les potentialités et les besoins du milieu. Qui plus est, en agissant de la sorte, les caisses de retraite privent également le Québec d'emplois fort rémunérateurs. Sur ce dernier point les choses ont commencé à changer et une reprise en main de la gestion est en voie de se réaliser.

Une ressource invisible, un patrimoine insoupçonné

Les caisses de retraite constituent pourtant un outil extrêmement puissant. Leur actif consolidé s'élève à plus de 200 milliards de dollars. Nourries par les contributions des salariés et de leurs employeurs, elles se répartissent sur tout le territoire et constituent, dans chaque région du Québec, des réservoirs de capitaux qui pourraient être mobilisables au service du développement. Elles restent malgré tout le plus souvent absentes des portraits économiques. Penseurs et acteurs du développement local et régional n'ont pas l'habitude de considérer les caisses de retraite de leurs milieux comme des ressources pouvant être intégrées à une stratégie globale et concertée.

Pour leur part, les membres des comités de placement des caisses de retraite ne sont guère appelés non plus à situer les décisions qu'ils prennent dans un cadre plus large que celui des paramètres strictement financiers. L'établissement des critères de la politique de placement ne tient que rarement compte de l'optimisation du développement du milieu. Plus souvent qu'autrement, ce sont des mandataires qui suggèrent les critères et la politique de placement. Le rôle de fiduciaire et le mandat des comités de retraite n'empêchent pas de prendre en compte le développement local.

Un des obstacles à la réflexion sur le sujet tient, paradoxalement, au contexte créé par un authentique succès en matière de capital de risque. On le sait, le Québec en dispose en abondance et la hauteur ainsi que la variété de son offre le distinguent très nettement du Canada et du reste de l'Amérique du Nord. Les capitaux ne manquent pas pour soutenir et stimuler l'initiative entrepreneuriale. Une opinion qui circule d'ailleurs en plusieurs milieux voudrait plutôt accréditer l'idée que les projets manquent pour absorber cette abondance de capitaux. C'est une vision des choses qui fait porter sur le dynamisme entrepreneurial québécois un diagnostic qui ne lui rend peut-être pas justice. Les entreprises et les entrepreneurs québécois, croyons nous ne manquent pas de projets, loin de là. Le bouillonnement actuel de notre économie témoigne, au contraire, d'un dynamisme et d'une créativité remarquables.

De fait, cette opinion trop répandue repose en grande partie sur une confusion entre la disponibilité du capital et son accessibilité. La première est un fait établi. Quant à la seconde, le moins qu'on puisse en dire, c'est qu'elle reste marquée semble-t-il par un certain nombre de problèmes qui pèsent assez lourdement sur le développement. Nombre de promoteurs ne cessent de s'en plaindre, ces problèmes renvoient, pour l'essentiel, aux façons de penser et aux pratiques de gestion qui façonnent la culture du

monde financier québécois. C'est particulièrement vrai en ce qui concerne ce qu'on pourrait appeler les conditions d'entrée dans le système financier, c'est-à-dire l'accès au capital de développement.

Le rapprochement des gestionnaires de fonds du milieu québécois, quelles que soient ses vertus, ne compensera cependant pas les inconvénients causés par le cloisonnement sectoriel et l'atomisation qui tiennent chacun dans son relatif isolement les comités de placement de chacune des caisses. Un meilleur maillage des divers comités de placement des entreprises et institutions permettrait une nette amélioration des politiques par le partage d'une information commune et, idéalement, par le recours à un cadre de référence facilitant une lecture commune du milieu, de ses potentialités comme de ses problèmes. Les centrales syndicales ont déjà amorcé un travail intéressant en ce sens. Mais, par la force des choses, les réflexions demeurent sectorielles. La création de passerelles entre ces comités et les diverses instances vouées au développement local et régional fournirait les meilleures assurances de voir émerger des politiques de placement bien adaptées aux besoins et priorités du milieu sans pour autant avoir un impact négatif sur le milieu et les cotisants, surtout si cela leur permet de conserver et d'obtenir des emplois.

Le rendement et le développement

Pareil recentrage des caisses de retraite constitue un vaste chantier. Il ne permettrait sans doute pas de rétablir à court terme l'équilibre des portefeuilles de manière à donner une place importante aux placements utiles au développement du milieu, de ses entreprises et de ses institutions. Car la répartition des occasions de placement ne suit pas, tant s'en faut, une logique territoriale. C'est ainsi, par exemple, que dans les régions, sous-régions ou localités à caractère mono-industriel ou à faible diversification

économique, le retour dans le milieu d'une part significative de l'épargne est à peu près impossible. Dans un grand nombre de cas, les caisses de retraite du milieu ne trouveraient tout simplement pas de lieux où investir. C'est l'un des paradoxes les plus cruels du mal-développement : les régions qui auraient le plus besoin de bénéficier des effets de levier produits par une gestion stratégique de leurs épargnes sont également celles qui offrent le moins d'occasions d'affaires.

Les cotisants se trouvent trop souvent dans la situation difficile de faire servir leurs épargnes à assurer un rendement optimal sans égard à l'état de développement de leur milieu. qui peut se détériorer ou stagner. Bien sûr, ils touchent individuellement les avantages et les rendements des placements réalisés mais le retour est en quelque sorte dispersé, éparpillé dans une communauté qui, ne bénéficiant pas ou pas suffisamment de placements soutenant les projets issus du milieu, peut parfois s'étioler. Les avantages touchés par les cotisants peuvent alors se trouver plus ou moins neutralisés par les effets de la fragilisation de leur milieu : diminution de la valeur foncière, détérioration des services publics et de la qualité de vie, augmentation du fardeau fiscal, perte d'emplois etc.

Il peut se trouver aussi, autre paradoxe, que l'épargne locale revienne dans la communauté en proportion beaucoup plus importante qu'elle n'en sort. Mais cette fois, l'argent revient de manière trop concentrée, canalisé vers un seul méga-projet. Dans nombre de régions cette situation, même si elle relance la croissance économique, ne contribue guère à la diversification de la structure industrielle et économique. Le placement ne réduit souvent que partiellement la fragilité de l'économie locale et régionale en la rendant dépendante d'un méga projet ou d'une méga entreprise.

C'est cette situation qui a été le point de départ de la réflexion que nous avons entreprise à l'égard du territoire

du CLD d'Asbestos. Il s'agit d'un territoire profondément marqué par le développement mono-industriel. La principale ville de la MRC a été très durement touchée par les transformations dans l'industrie de l'amiante, au point de subir une réduction de près de la moitié de sa population en dix ans. La partie rurale de la MRC est également en transformation rapide, ses communautés étant également durement touchées par le tassement de l'emploi dans le secteur agricole et par la difficulté pour les villages de reconvertir leurs secteurs économiques.

L'arrivée du projet Magnola près de Danville a un impact majeur sur l'économie locale et régionale. Mais il s'agit en quelque sorte d'un impact de substitution : le magnésium va remplacer l'amiante. La problématique de développement va rester la même : d'un côté, des efforts vont être requis pour construire une filière de transformation afin d'accroître l'emploi et la valeur ajoutée ; de l'autre, les impératifs de diversification vont continuer de s'imposer, en particulier pour s'assurer de maintenir la valeur foncière dans les portions du territoire qui ne peuvent compter que sur des effets très indirects du projet Magnola, des effets, qui selon toute vraisemblance, ne suffiront pas à générer la variété d'emplois requise pour maintenir la démographie et soutenir la valeur foncière dans l'ensemble du territoire de la MRC.

Du point de vue des artisans du développement local, la course contre la montre est lancée. Il faut que l'initiative locale favorise l'émergence rapide de projets qui vont permettre de contrer les effets à court terme de la déstructuration de son économie traditionnelle tout en jetant les bases d'une diversification économique qui permettra de maintenir des standards d'infrastructure et de qualité de vie qui vont rendre attractive la région en vue du développement éventuel des projets de captage de la valeur ajoutée dans la filière magnésium. Si l'on s'en tient aux conceptions actuelles sur le rôle et les stratégies de placement des caisses

de retraite, ce n'est qu'à ce moment-là qu'elles pourraient éventuellement trouver des occasions d'investir dans des projets admissibles (en supposant que les objectifs de rendement soient considérés comme acceptables)..

C'est peut-être au Centre local de développement que revient la tâche de rallier les intervenants autour d'une stratégie de développement local. Pour instrumenter la stratégie qui fera consensus, il dispose de deux instruments voués au soutien de l'initiative locale: le Fonds local d'investissement (FLI) et le Fonds d'économie sociale. Dans l'état actuel des choses ces deux fonds sont très nettement insuffisants pour lui permettre de faire face à la demande locale de capital de développement. Beaucoup de projets ont été soumis mais la difficulté ressort là comme ailleurs: les critères de placement réduisent considérablement la sélection. La signification et le rôle du capital de développement se trouvent alors en cause: sans adaptation des critères, le Fonds local ne fait que dédoubler le travail des banques et des autres institutions. Et comme les moyens sont modestes la tendance à suivre les normes de façon stricte ne s'en trouve – et c'est tout naturel - que renforcée.

La réflexion sur ce que devrait être le rôle du capital de développement et sur les critères qu'il conviendrait d'établir pour soutenir adéquatement l'initiative locale et pour élaborer une vision intégrée du développement est en cours. Le CLD est jeune, comme tous les autres. Quelles que soient les avenues qu'il empruntera, il restera néanmoins confronté à la nécessité d'accroître ses moyens pour s'assurer de pouvoir réagir au rythme requis par les exigences de son développement et par ceux, non moins pressants, des problèmes qu'il lui faut solutionner pour garder ouvert l'éventail des possibles. Et il devra le faire en continuant de constater que les caisses de retraite de son milieu placent ailleurs. Il faut trouver un moyen de faire servir cette ressource de la collectivité au développement de la collectivité.

Évidemment, il faut le faire sans mettre en péril les revenus de retraite des cotisants et sans dénaturer le rôle d'une politique de placement. Il est néanmoins possible de faire évoluer les choses.

Un premier rôle dans un modèle simple

Les caisses de retraite du milieu sont les grands absents de la réflexion locale sur le développement. Pour établir un premier lieu de rencontre, c'est autour de la création d'un véhicule de placement qu'il faut réfléchir. Sécuritaire et admissible aux termes des lois en usage, ce véhicule doit pouvoir permettre une première implication financière des caisses de retraite locales désireuses de traduire leur solidarité et leur attachement au milieu dans une forme qui reste compatible avec leur mission et leurs objectifs. Comme les occasions de placement local leur sont, pour l'instant, à toutes fins utiles, interdites par la structure de l'économie locale, c'est au CLD lui-même de leur fournir !

Le CLD pourrait émettre un titre, une obligation qui servira à capitaliser le Fonds local d'investissement et le Fonds d'économie sociale. Chaque caisse de retraite pourrait consacrer à l'achat d'un tel titre une fraction minime de son portefeuille. Il faudrait que cette fraction soit établie à une hauteur telle qu'elle ne menace en rien l'atteinte du rendement actuariel de la caisse (0,5 % de l'actif, par exemple). Pour les cotisants, ce placement ne risquerait pas de mettre en danger la viabilité de la caisse de retraite tout en étant, pour le CLD, une contribution qui vient accroître d'autant ses moyens trop limités. Quand on examine l'ensemble des caisses de retraite du territoire, des contributions de cette hauteur faites par chacune des caisses permettraient de pratiquement doubler le montant du capital de développement disponible ! Cela sans réduire le rendement et en ramenant dans l'économie locale une fraction des sommes placées.

Il n'y a pas d'obstacles financiers à l'établissement d'un tel modèle. Il suppose néanmoins un changement de mentalité et une certaine ouverture à l'innovation. Et aussi une réallocation des efforts gouvernementaux. Il irait de soi que des représentants des comités de placement des caisses qui investiraient puissent participer aux travaux du comité de placement du CLD. La passerelle serait ainsi créée pour le partage d'une vision commune. On comprendra également qu'avec le temps, les succès des placements dans les projets soutenus par le Fonds local finiraient par créer des occasions de placements plus substantiels. Il s'agit de donner le premier tour de roue !

Comme il s'agit d'abord et avant tout de provoquer un changement des mentalités, le gouvernement du Québec pourrait dans un premier soutenir les CLD désireux d'explorer cette voie inédite. On peut imaginer plusieurs voies. Parmi celles-ci, trois mesures, faciles et peu coûteuses d'application, peuvent être citées à titre d'exemple :

- Le gouvernement du Québec pourrait offrir une garantie couvrant 90 %, jusqu'à concurrence de 100 000 $, du placement de chaque caisse de retraite dans les titres émis par le CLD.
- Une autre formule envisageable pourrait faire porter la garantie gouvernementale seulement sur le rendement ou sur une partie du rendement.
- On pourrait également envisager, en lieu et place d'une garantie, une formule d'appariement : le gouvernement du Québec, par exemple, pourrait verser au CLD l'équivalent des placements effectués par les caisses de retraite jusqu'à un montant maximal de 100 000 $ par caisse de retraite.

La participation à cette innovation serait donc, à toutes fins utiles, sans risque aucun pour les cotisants. La chose ne serait pas coûteuse pour le gouvernement du Québec et elle permettrait vraisemblablement non seulement de multi-

plier par deux, trois ou quatre, selon le nombre et la richesse des caisses présentes sur les territoires, les capitaux disponibles pour le développement dans les CLD mais aussi, par la participation des membres du comité de retraite aux décisions des CLD, il se créerait une dynamique intéressante et une implication du milieu, tout aussi bienfaitrice.

La formule peut également être enrichie par le ciblage particulier des sommes réunies par l'émission d'un titre. On pourrait, par exemple, consacrer des émissions d'obligations au financement exclusif de projets agricoles, touristiques, environnementaux, etc. de manière à offrir aux caisses de retraite participantes des occasions de s'engager dans des secteurs de leur choix. La chose pourrait être particulièrement intéressante pour le monde rural qui pourrait, sur chaque territoire spécifique, s'assurer de la disponibilité de capital de développement exclusivement dédié à des projets de type agro-alimentaire. Les grandes caisses de retraite du monde agro-alimentaire québécois pourraient ainsi rendre disponibles plusieurs centaines de milliers de dollars de capital de développement tout en continuant d'atteindre leurs objectifs financiers : elles redirigeraient vers les campagnes québécoises des capitaux tout en impliquant les résidents eux-mêmes

Une voie d'expérimentation

Le rôle des caisses de retraite peut donc être bonifié. Leur mission peut être enrichie sans compromettre les objectifs de base de sécurité et de prévoyance. Un programme expérimental de trois ans reposant sur le modèle ici exposé permettrait de jeter un regard neuf sur le potentiel de développement local de chaque MRC du Québec. Il pourrait soutenir de manière innovatrice le monde rural qui a du mal à capter les avantages des politiques de placements qui, par la force des choses, privilégient les concen-

trations urbaines. Fonctionnant sur les liens de proximité qu'entretiennent les membres des comités de placement des entreprises avec les acteurs du développement des milieux où ils vivent, ce modèle permettrait de baliser la réflexion sociale sur la nécessaire révision des critères de placement dont on voit bien, chaque jour, que la seule référence au rendement le plus élevé à court terme ne sert pas bien le développement intégral de notre société.

En outre, ce modèle offrirait les possibilités de mieux capter le dynamisme entrepreneurial de chaque milieu en rapprochant les acteurs décisionnels contrôlant les réservoirs de capitaux que constituent les caisses des promoteurs de projet et des artisans du développement. Traités à l'échelle locale, les critères de placement pourraient ainsi faire une plus grande place aux considérations autres que strictement financières, profitant ainsi d'un atout de concertation, de solidarité et de confiance qui ne pourrait que bonifier les conditions de réussite des projets soumis. En accroissant les ressources disponibles l'entrée sur la scène locale des caisses de retraite permettrait aux CLD de répartir sur un plus grand nombre de projets le risque inhérent à tout placement de capital de développement et, du même coup, d'accroître ses chances de faire émerger des projets gagnants qui pourraient donner un retour sur le placement appréciable autrement que sur la seule échelle spéculative.

Le CLD étant non seulement la portée d'entrée mais, de plus en plus, le lieu par excellence de la concertation locale autour du partage d'une vision commune du développement, il serait souhaitable qu'une pareille approche puisse contribuer à élargir le cercle des intervenants qui ont à cœur le mieux-être de leur milieu. Les grands acteurs institutionnels qui ont des antennes ou des assises régionales pourraient ainsi être invités à s'associer à la démarche. La capacité de chaque communauté locale à capter, soutenir et accompagner ses promoteurs s'en trouverait accrue. Et l'ensemble des instruments de développement se trouverait

complété en déployant un véritable continuum allant de la connivence aux investissements stratégiques, continuum offrant des moyens complémentaires, intervenant en prenant appui sur des analyses et des visions partagées des enjeux du développement. ◊

Produit intérieur brut réel per capita

(en dollars canadiens de 1995)

Niveau de vie absolu : Québec au 14e rang des pays de l'OCDE en 1999

	1979	1989	1999
Québec			
-- Niveau	20 757	24 031	27 235
-- Rang vs 26 pays de l'OCDE	6e	7e	14e
-- Écart en % avec la moyenne des pays de l'OCDE	14 %	10 %	5 %
Canada			
-- Niveau	22 881	27 060	30 293
-- Rang vs 26 pays de l'OCDE	3e	4e	6e
-- Écart en % avec la moyenne des pays de l'OCDE	26 %	24 %	17 %

Ce graphique provient de la présentation de M. Jean St-Gelais. La totalité de sa présentation est disponible sur notre site Internet.

Le capital de développement : le constat d'un praticien

Jean-Denis Côté

Introduction

Mesdames et messieurs, c'est avec plaisir que j'ai accepté l'invitation à participer à ce colloque, d'autant plus que les questions qui y sont soulevées me préoccupent au plus haut point.

Un document de recherche publié par l'Institut de la statistique du Québec intitulé « Investissements publics et privés, Québec et ses régions, perspectives révisées 1999 », nous apprend que le Québec a généré des investissements en immobilisation de l'ordre de 33,4 milliards de dollars. Ceci constitue une augmentation de 6,8 % comparativement à 1998. Cette croissance correspond à la moyenne nationale. Cet indicateur de création de richesse constitue, toujours selon l'Institut de la statistique, 16,8 % du PIB, ce qui est pratiquement du même ordre en Ontario (16,4 %). Les investissements publics dans le PIB au Québec représentaient 3,4 % du total, la moyenne nationale étant de 3,1 %, alors qu'en Ontario la proportion était de 2,9 %.

Ce préambule laisse entendre qu'il se crée de la richesse au Québec et l'on peut supposer qu'une bonne partie de celle-ci est engendrée par de nouveaux projets d'entreprises. Je ne vous apprends évidemment rien, mais je veux, **dans un premier temps**, vous entretenir de l'importance du rôle de l'entrepreneur dans la création de cette richesse à partir bien sûr de ma propre expérience ou de mon propre parcours. Cependant, celui-ci a croisé le parcours de plusieurs autres entrepreneurs. Je vous tracerai donc un portrait global de cette figure de l'entrepreneur. **Dans un deuxième temps**, je vous dirai quelques mots sur l'outil de développement économique dont nous traitons aujourd'hui, c'est-à-dire le capital de risque et/ou le capital de développement. Encore là, je peux vous faire part de mon expérience non pas comme entrepreneur mais comme président de la dernière Société régionale d'investissement (SRI) au Québec et président d'un club privé de capital de risque et/ou de développement. Comme vous le savez, les SRI avaient été mises sur pied en partenariat avec la Caisse de dépôt et placement du Québec, le Fonds de solidarité des travailleurs FTQ, la Banque Nationale, le Mouvement Desjardins, des fonds de pension régionaux et d'autres partenaires du secteur privé. Enfin, **dans un troisième temps**, et principalement, je vous proposerai très modestement une manière de faire en sorte que le capital de risque et/ou le capital de développement soient mieux utilisés au Québec. Comme on le sait déjà, le Québec abrite 52 % du capital de risque au Canada pour un total de 12,1 milliards de dollars selon la firme Macdonald et Associates Ltd.

Cependant, en 1999 c'est 2,7 milliards de dollars qui avaient été injectés dans l'économie canadienne sous forme de capital de risque dont 46 % du total se trouvait en Ontario et 27 % au Québec qui, j'insiste, détient 52 % du capital de risque au Canada. Il me semble qu'il y a là une contradiction, c'est-à-dire que le Québec a suffisamment de capital de risque, mais on en injecte peu ou pas assez du moins !

L'entrepreneur

Une autre étude de l'Institut de la statistique, intitulée « Les PME au Québec – État de la situation », démontre que le nombre d'entreprises est difficile à évaluer au Québec. Cela dépend de la définition de ce que l'on entend par être un entrepreneur. Bien que le Québec à mes yeux soit en Amérique du Nord et même dans le monde un incubateur pour les entrepreneurs, sans perdre de vue que le pourcentage des employeurs comptant moins de cent employés était, en 1996 du moins, le même au Québec et en Ontario soit 97,7 %, le nombre d'employeurs au Québec était alors de 195 925.

Ce qui ressort également de cette étude, c'est qu'entre 1995 et 1996, 36 000 nouveaux employeurs entreprenaient des activités au Québec. De ce nombre, 33 500 dirigeaient une micro entreprise. Toutefois, entre 1995 et 1996, 35 600 employeurs cessaient leurs activités, dont 33 200 possédaient des micro-entreprises. Les chiffres parlent d'eux-mêmes, c'est-à-dire qu'au bout du compte ce sont 400 nouveaux employeurs dont 300 travailleurs autonomes qui étaient toujours en activité en termes de solde positif.

Sans nous attarder sur les causes de ces entrées et sorties des entreprises, nous laissons cela à nos économistes, il apparaît clair qu'il existe un problème. Je me demande souvent comment il se fait qu'autant de gens se lancent en affaires. Remarquez que je n'ai rien contre cela. Après tout, c'est ce que j'ai fait moi-même et c'est ce que je continue à faire. Je suis cependant bien placé pour vous dire que ce n'est pas donné à tout le monde de devenir entrepreneur. Il est certain que tous ici présents pourraient dire que la même remarque s'applique à leur profession. Je doute que je serais le meilleur candidat pour occuper un poste tel que celui de directeur de *L'Action nationale* ou que je constituerais le meilleur chercheur que l'Institut de recherche en économie contemporaine pourrait embaucher !

Cependant, je peux vous dire que le métier d'entrepreneur autant il est passionnant, autant il accapare à 100 % la vie de celui ou celle qui s'y aventure. Il est passionnant parce que l'entrepreneur croit à son projet. Il croit qu'il va réussir, il en est convaincu. Sinon, il ne se lancerait pas en affaires surtout dans les domaines risqués, dans les domaines où l'innovation constante, le renouvellement des idées, les remises en question quotidiennes font en sorte que le projet réussit.

L'entrepreneur vit pour son entreprise, souvent au grand dam, à moins que ce ne soit au grand bonheur ! de sa conjointe ou de son conjoint. Imaginez-vous entrepreneur avec de jeunes enfants. Du moins imaginez plutôt la conjointe ou le conjoint de l'entrepreneur, car il y a de plus en plus de femmes en affaires maintenant, qui a de jeunes enfants ! À ce sujet, Nicole Beaudoin, présidente du Réseau des femmes d'affaires du Québec disait récemment dans un colloque sur le capital de risque organisé par Réseau Capital qu'il y a au Québec 150 000 femmes qui sont propriétaires d'une entreprise sur un total de 500 000 entreprises. Elles constitueraient donc 30 % des entrepreneurs au Québec. Je vous rappelle cependant qu'il faut demeurer prudent sur le nombre d'entreprises.

Je n'ai pas besoin de m'attarder pour vous démontrer que les sacrifices à réaliser sont nombreux, surtout lorsque l'on démarre une entreprise. L'entrepreneur qui se trouve dans cette situation sait très bien qu'il ne pourra pas penser à autre chose que de travailler pour que son projet réussisse. Plus l'entreprise est importante, plus cela devient complexe. Être travailleur autonome ou être entrepreneur propriétaire d'une entreprise qui compte 5, 50 ou 100 employés, ne représente pas le même ordre de problèmes à solutionner.

L'entrepreneur investit du capital dans l'entreprise, mais il s'y investit aussi totalement. Il doit parfois, au début du moins, porter tous les chapeaux : s'occuper des

commandes, de la distribution, de la conception, des ressources humaines, de la finance, etc.

L'entrepreneur est en fait un solitaire en ce sens qu'il doit constamment avoir une vue d'ensemble et globale de son entreprise et de sa relation avec le monde extérieur. C'est ce qui fait souvent qu'il réussit ou échoue. Il doit, en même temps qu'il pense à la croissance de son entreprise, penser à la place que ses employés pourront toujours occuper, car il sait que c'est aussi en partie grâce à eux que l'entreprise réussit ou échoue. Cela est souvent déchirant, car les employés, particulièrement les cadres, ne peuvent toujours suivre la croissance de l'entreprise.

II Le capital de risque

Bien qu'il soit un solitaire, on comprend que l'entrepreneur, particulièrement dans la phase de démarrage de son entreprise, puisse difficilement, d'une part, disposer du capital nécessaire et, d'autre part, arriver à tout faire seul. En fait cela est plutôt rare, et c'est justement pourquoi en partie nous sommes réunis ici aujourd'hui, puisqu'il est question de financement du développement local. Dans ce contexte, le capital de risque et/ou de développement constitue un outil crucial devant permettre à des projets d'entreprise de voir le jour ou à des entreprises existantes de prendre de l'expansion. On ne s'attardera pas sur les définitions, mais comme son nom l'indique la mise de capital est risquée justement parce qu'aucune des institutions financières traditionnelles comme les banques ou les caisses par exemple ne sont prêtes à investir dans des projets où il n'y a pas de garantie. Heureusement, sinon l'industrie du capital de risque n'existerait pas ! Cependant, les sociétés de capital de risque sont, elles aussi, susceptibles de ne pas investir dans plusieurs dossiers puisque, selon un répertoire intitulé « Le capital de risque en Estrie », produit dans le cadre du programme *Plan d'investissement communautaire*

du Canada (PICC), c'est environ 97 % des projets qui leur sont soumis qui sont rejetés. Sur les 3 % qui demeurent et qui sont acceptés, 20 % se solderont par une faillite, alors que 60 % obtiendront un rendement moyen. Autrement dit, sur 10 projets qui ont été retenus, 2 font faillites et 6 obtiennent un rendement moyen.

Toujours sur les 3 %, c'est 20 % des projets, ou 2 projets sur 10, qui rapporteront des bénéfices intéressants à la société de capital de risque. Pas besoin de vous dire que ces derniers se doivent d'être très payants pour combler les pertes et les rendements moyens, mais aussi pour combler les coûts d'analyse des dossiers rejetés.

Ces chiffres démontrent qu'il y a un grand problème. Comment se fait-il que sur 100 projets, 97 soient rejetés ? Sur ce nombre, toujours selon « Le capital de risque en Estrie », 75 % des dossiers sont rejetés avant même la lecture du plan d'affaires, 15 % après une première lecture et 7 % après vérification et négociations. On voit bien qu'il ne reste que 3 % des projets acceptés qui obtiendront un financement. C'est justement là que le bât blesse, c'est-à-dire comment se fait-il qu'il en reste seulement 3 sur 100 ? Il est sûr que sur ce nombre, une partie des projets sont rejetés à cause d'un manque de rigueur, à cause de plans d'affaires tout à fait irréalistes. D'autres seront rejetés à cause du manque d'expérience ou de formation du futur entrepreneur. Les sociétés de capital de risque ne doivent-elles pas faire un certain examen de conscience ?

Il est clair qu'il y a un problème et que des ressources tant financières qu'humaines sont gaspillées ou inutilisées. Cependant, cela n'est certes pas seulement la faute des sociétés de capital de risque. C'est un ensemble d'éléments qui fait qu'un futur entrepreneur n'arrive pas à vendre son projet.

On ne doit pas s'attendre à ce qu'une société de capital de risque par exemple doive apprendre à un finissant uni-

versitaire, disons en administration, les rudiments de l'entrepreneurship. C'est déjà là une piste de solution, du moins en partie, à notre problème : renforcer les liens entre les entrepreneurs et les universités bien que l'on sache qu'il y a déjà des liens qui existent entre les affaires et les universités. Ou bien, est-ce que ce serait les sociétés de capital de risque qui feraient mal leur travail, qui n'auraient pas les bonnes grilles d'évaluation ? Je ne chercherai pas à faire le tour de la question dans le cadre de ce dîner conférence mais, selon moi, ces pistes de recherche devraient sérieusement être approfondies.

On sait que tous ne peuvent être des entrepreneurs, qu'il faut des prédispositions ou des habiletés acquises. On ne s'improvise pas entrepreneur du jour au lendemain. Cependant, comment juger qu'une personne qui présente un projet même bien élaboré à une société de capital de risque l'amènera à terme ou non ? Outre la grille d'évaluation normalement utilisée, cela prend du flair, c'est certain.

Laissons les 97 % de projets rejetés et attardons-nous sur les 3 % qui restent. Sur ces 3 %, comment se fait-il que seulement 2 projets sur 10 soient des réussites ? Il n'est pas du ressort et surtout pas de la compétence de la société de capital de risque de prendre par la main l'entrepreneur et de lui montrer comment faire son métier.

Si on a pris le risque, c'est justement parce qu'on considérait qu'il avait les capacités pour le faire, cela est évident. Mais c'est justement, selon moi, là où est le problème.

Bien sûr que la société de capital de risque suit l'entrepreneur qu'elle finance, mais elle suit avant tout l'état des résultats versus les prévisions présentées, les engagements dans la convention d'actionnaires et autres facteurs financiers. Il n'est pas question de changer cela, mais bien la façon d'identifier d'abord le projet d'entreprise bien sûr, mais aussi et surtout l'entrepreneur ou sa capacité à le devenir tout en évaluant ses besoins d'assistance, principa-

lement lorsque c'est un dossier en démarrage ou d'expansion de première phase.

Imaginez que 100 % des 3 % des projets ou dossiers retenus soient des succès. Cela n'est pas impossible. En effet, on en a déjà rejeté 97 %. Les 3 % doivent donc être en principe les meilleurs projets ou les projets gagnants. Probablement qu'avec un petit coup de pouce, sous forme de coaching, tous les projets retenus réussiraient à merveille.

J'en arrive à la dernière partie de mon exposé, qui constitue en même temps ma conclusion, la majorité des nouveaux entrepreneurs ou les moins expérimentés pourraient ou en fait devraient profiter du savoir d'entrepreneurs expérimentés. Autrement dit, un individu peut avoir un projet très intéressant tout en ayant souvent besoin de conseils d'entrepreneurs expérimentés pour en faire une réussite. Plusieurs entrepreneurs potentiels ne réalisent pas leur besoin d'encadrement.

III Le coaching

Le coaching n'est certainement pas une formule nouvelle en soi. C'est même une mode si l'on peut s'exprimer ainsi. Les gestionnaires connaissent bien cette expression, sinon ils en ont certainement entendu parler. On en parle plus abondamment depuis la seconde moitié des années 1990. Le coaching prend plusieurs formes : dans les cours universitaires en administration des affaires alors que des étudiants peuvent profiter des conseils de praticiens, dans les entreprises alors que les gestionnaires adoptent une approche de coach pour motiver les employés, soit sous forme de consultation ou d'organisations devant leur permettre de mieux performer.

Mais qu'est ce que le coaching ? Retenons la définition de Delta Conseil Coaching (France) :

- Le coaching est l'accompagnement d'une personne à partir de ses besoins professionnels pour le développement de son potentiel et de ses savoir-faire. Il permet d'améliorer la performance, d'intégrer un nouveau poste de responsabilité, de résoudre des conflits de communication et de dépasser une situation professionnelle ou managériale. Son intérêt est encore plus évident dans la prévention des événements et des difficultés liées à l'évolution et aux changements de l'entreprise.

Il existe une entreprise de coaching ici même au Québec, Coaching de gestion inc. Elle s'adresse à des entrepreneurs, à des dirigeants et au personnel d'encadrement qui veulent susciter et maintenir l'engagement chez leur personnel. Il existe même une université, *Coach University* de la *Corporate Coach University International* (États-Unis) et même une fédération celle de *l'International Coach Federation*. Tout cela pour vous dire qu'il existe sans l'ombre d'un doute une foule de services en la matière que ce soit au Québec, ailleurs au Canada ou dans le monde.

Cependant, à mon avis, il existe encore une lacune en la matière au Québec. Cette lacune se retrouve justement au cœur de l'industrie du capital de risque et/ou de développement.

Revenons à nos statistiques : 97 % des projets présentés aux sociétés de capital de risque sont rejetés ; c'est énorme ! Sans doute, de bons dossiers sont rejetés dès le départ. Sur les dossiers acceptés, 2 projets sur 10 se soldent par un échec, 6 sur 10 obtiennent des rendements moyens et seulement 2 sont des succès. Ce sont ces derniers projets qui font que les sociétés de capital de risque demeurent en affaires. C'est certainement aussi à cause de leur conservatisme qu'elles gardent pignon sur rue.

Devant ces faits, on pourrait facilement dire que les sociétés de capital de risque évaluent mal les dossiers ! Les statistiques nous le démontrent comme nous l'avons déjà vu.

Y a-t-il un moyen de renverser cette tendance ? Comme vous l'aurez certainement deviné, la réponse est positive et c'est, selon moi, par du coaching que cela pourrait se réaliser.

Au Québec, il y a plusieurs entrepreneurs qui ont acquis une grande expérience des affaires qu'ils pourraient partager avec les futurs entrepreneurs propriétaires, mais aussi avec les sociétés de capital de risque. On pense alors à des entrepreneurs retraités ou à des entrepreneurs qui ont considérablement réduit leur vitesse de croisière. Ne sont-ils pas les candidats idéals pour renforcer les liens entre la société de capital de risque et le nouvel entrepreneur, donc les candidats qui permettraient de former un réel partenariat ? Alors, comment y parvenir ? C'est ce que je vous soumets maintenant.

À partir des statistiques peu reluisantes que je vous ai présentées, il me semble que nous devons changer drastiquement les choses. L'idée est la suivante : un entrepreneur présente un projet ou un plan d'affaires à une société de capital de risque. On sait que celle-ci rejette 97 projets sur les 100 présentés et, à la fin, il n'y a que 2 projets sur 10 acceptés que l'on pourra qualifier de succès. Supposons maintenant que les sociétés de capital de risque soient tenues ou obligées de faire appel à un entrepreneur expérimenté. Cet entrepreneur expérimenté deviendrait le coach du futur entrepreneur. Pourquoi donc ?

D'une part, pour aider la société de capital de risque à choisir les projets avec de meilleures possibilités de réussite, c'est-à-dire lui permettre d'évaluer la capacité du futur entrepreneur à réussir ou non son projet. Dans certains cas, une ou deux rencontres entre le coach et le futur entrepreneur seraient nécessaires pour que la société de capital de risque n'ait plus aucun doute à propos du projet qu'elle a analysé ou, au contraire, pour qu'elle se pose de sérieuses questions quant à la pertinence d'accepter ou de refuser le dossier. D'autre part, cela pourrait permettre, dans bien des cas, à un futur entrepreneur de bien saisir la nature et l'am-

pleur de son projet, et de mieux réaliser s'il possède ou non les compétences pour l'accomplir.

Par ailleurs, bien que l'évaluation des projets soit primordiale, ce ne serait pas là la tâche principale des coachs. Vous aurez compris que ces derniers accompagneraient ou aideraient les entrepreneurs à cheminer dans leur démarrage ou leur expansion afin qu'ils puissent mener à terme leur plan d'affaires. Et c'est bien à ce deuxième niveau que tout nouvel entrepreneur pourrait pleinement bénéficier de l'expérience du coach. Donc, la société de capital de risque en profiterait énormément, car en plus d'avoir mieux choisi le dossier, elle augmenterait plus rapidement et plus sûrement son placement.

Le coach encadrerait d'abord l'entrepreneur propriétaire et non l'entreprise. Ainsi, il se préoccuperait de la carrière de celui-ci. Dans cette perspective il ne siègerait pas sur le conseil d'administration de l'entreprise, mais assisterait plutôt le président à ce conseil, pouvant même aller jusqu'à recommander à un entrepreneur propriétaire d'engager un directeur général pour diriger son entreprise.

Un ou des coachs devraient être impliqués obligatoirement dans au moins 95 % des dossiers de 3 millions de dollars et moins. Encore une fois, les sociétés de capital de risque devraient consulter un ou des coachs avant d'accepter tout dossier. Je sais que ces conditions ne seront pas faciles à accepter ni par les entrepreneurs ni par les sociétés de capital de risque, et là je parle en connaissance de cause ! Pourtant, ceux qui refuseront ces exigences risqueront grandement de contribuer à perpétuer les statistiques peu enviables, pour ne pas dire très décevantes.

C'est pourquoi j'irais même plus loin : le ou les gouvernements devraient adopter des règlements pour obliger les sociétés de capital de risque à opter pour cette politique de coaching, du moins toutes celles qui profitent d'avantages gouvernementaux directs ou indirects. Après tout, former ou

assister dans leur cheminement les patrons, les entrepreneurs ou les propriétaires n'est-il pas très important ?

Donc, fort de cette obligation et de cette nouvelle façon d'opérer, les sociétés de capital de risque réserveraient, à partir des fonds utilisés dans l'investissement, un montant dédié spécifiquement pour le ou les coachs, puisque ces derniers devraient être rémunérés. C'est la logique même du système qui le demande selon moi. Ne serait-il pas frustrant pour un coach de voir une société de capital de risque et l'entrepreneur qu'il a appuyés empocher des profits records sans qu'il n'en profite aucunement ?

La rémunération des coachs devrait être incluse dans le cadre de la politique gouvernementale québécoise, celle du 1 % de la masse salariale destinée à la formation. Le gouvernement devrait donc amender sa loi pour réaliser cette nouvelle politique. Par ailleurs, les entreprises qui auraient un ou des coachs devraient être exemptées de produire des rapports sur cette question de la formation durant 5 années. Là encore, le gouvernement devrait changer la loi en conséquence.

Les coachs pourraient détenir une petite participation en actions, établie sur la même base que celle de l'entrepreneur, pour favoriser ou encourager leur performance. Bien entendu, il est question d'un faible pourcentage. Le coach étant un entrepreneur, prendre des risques fait partie de sa nature.

La question est alors lancée, et je souhaite que nous ayons à un moment ou l'autre l'occasion d'en débattre : les acteurs financiers du Québec mais aussi tous ceux qui gravitent autour de ces questions ne devraient-il pas innover en la matière de financement des entreprises et permettre la création de cette nouvelle forme de gestion du capital de risque ou de développement ? Cela permettrait enfin de changer de façon avantageuse les statistiques afin de contrecarrer cette tendance selon laquelle 97 % des pro-

jets sont rejetés, alors que sur les 3 % qui restent seulement 20 % sont des succès. Selon moi, on devrait pouvoir lire de nouvelles statistiques qui révèleraient que ce ne serait plus 3 %, mais 20 % des dossiers présentés qui seraient acceptés et que ce ne serait plus 20 % des dossiers acceptés qui seraient des succès, mais 50 %. Le dynamisme de l'économie québécoise s'en trouverait fortifié, c'est le moins que l'on puisse dire.

Basée sur mes observations et m'appuyant sur les statistiques, ma recommandation est peut-être avant-gardiste mais, selon moi, elle est très prometteuse pour la réussite de nos entrepreneurs qui sont à la recherche de capital de risque ou de développement. ◊

(en dollars canadiens par personne de 15-64 ans)

Investissement des entreprises per capita : les pays du G-7 dépassent le Québec – 1997

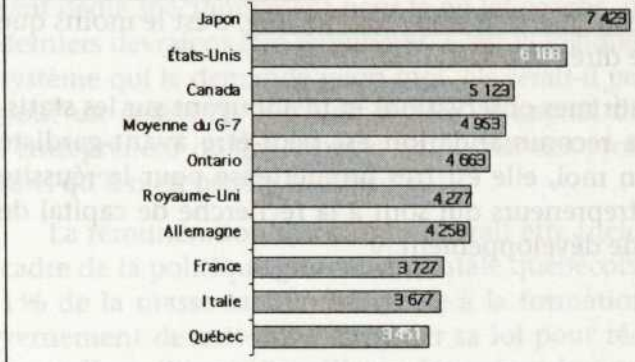

Une situation économique positive

Année 2000 / *Région*	*Taux de chômage (%)*	*Taux d'activité[1] (%)*	*Taux d'emploi[2] (%)*
Régions ressources			
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	20,0	62,4	50,0
Côte-Nord et Nord-du-Québec	12,6	67,8	59,2
Abitibi-Témiscamingue	11,7	72,3	63,8
Mauricie	11,0	68,7	61,1
Saguenay-Lac-Saint-Jean	10,4	68,2	61,0
Bas-Saint-Laurent	10,3	63,9	57,2
Ensemble du Québec	8,4	73,6	67,3

Ces graphiques proviennent de la présentation de M. Jean St-Gelais. La totalité de sa présentation est disponible sur notre site Internet.

Synthèse de la journée selon Jacques Parizeau[1]

L'Action nationale

Revenant sur les échanges de la journée, M. Jacques Parizeau s'est d'abord réjoui de la rigueur qui a marqué les échanges. Il a notamment observé que les débats idéologiques stériles avaient été totalement absents des discussions : une maturité certaine marque désormais la réflexion québécoise sur le rôle des divers acteurs et composantes de l'économie du Québec. La maîtrise des concepts et la bonne compréhension des logiques du fonctionnement de l'économie témoignent du chemin parcouru et de la capacité accrue d'orienter notre développement.

Les données présentées par M. Jean Saint-Gelais sont apparues particulièrement riches d'enseignement. Au regard de la conjoncture récente, il est clair que le Québec a su profité d'une croissance remarquable. Fait notable, il s'est même un peu mieux comporté que l'Ontario avec lequel on le compare inlassablement. Dans l'ensemble du monde développé cependant – et le fait est d'une grande

1. Ce texte est une synthèse de l'allocution de M. Jacques Parizeau.

importance – le Canada et le Québec glissent, perdent du terrain. Mais le Québec fait néanmoins un peu mieux que le Canada. Cela méritait d'être mis en évidence car cela va à l'encontre des lieux communs.

Du point de vue de la logique de développement, monsieur Parizeau retient des propos de Benoît Lévesque qu'il faut bien distinguer les problèmes. Le Québec ne manque pas de capital de risque. Il y a cependant un problème de distribution, de répartition de ce capital entre les diverses régions qui ne témoignent pas du même dynamisme ou du moins du même rythme de développement. Ce problème renvoie à la configuration de l'offre et au modèle d'organisation des institutions pourvoyeuses et à leur capacité de bien accompagner les entreprises. À cet égard le modèle présenté par monsieur Adam Lapointe de Pluri-capital avait le mérite de bien mettre en évidence l'utilité d'adapter les moyens d'accompagnement aux divers stades de croissance de l'entreprise, d'évolution d'un projet.

En ce qui concerne les problèmes d'accès au capital de développement, de démarrage, monsieur Parizeau fait observer un fait en quelque sorte inéluctable : nos structures quelles que soient la forme qu'on leur donne, ne pourront jamais capter qu'une fraction des initiatives. C'est normal. Les tendances du marché laissent d'ailleurs prévoir que le nombre de petits projets, notamment ceux qui sont lancés par des travailleurs autonomes s'accroîtront de façon considérable. Il serait illusoire de penser pouvoir les capter tous. Le taux de mortalité de ces initiatives reste, quant à lui, d'abord déterminé par le risque, par les réalités du marché. Il est certain, par ailleurs, que la qualité de l'encadrement peut faire une différence en évitant que les carences de l'entrepreneur ne viennent fragiliser davantage un projet. Il faut continuer de chercher à améliorer nos structures d'accueil et d'accompagnement. Mais il faut prendre garde de penser que leur multiplication est la meilleure réponse – trop compliquer le système serait contre-

productif. Il faut travailler à mieux coordonner le continuum de l'offre de capital et faire en sorte que la complémentarité des rôles soit mieux assurée. Monsieur Parizeau, soutient néanmoins qu'il ne faut pas trop rationaliser au point de faire disparaître toute concurrence entre les organismes. Il faut laisser aux promoteurs une marge de jeu, un certain éventail de choix.

Il est clair cependant, pour Jacques Parizeau, que le travail d'amélioration de notre capacité de soutien et d'accompagnement des entreprises doit passer par une attention rigoureuse au maintien des capacités technologiques. À plus forte raison dans une économie qui se globalise, le Québec qui, déjà, exporte un peu plus de la moitié de sa production, doit rester très vigilant en ce qui concerne l'amélioration technologique. Du point de vue des incitatifs fiscaux le Québec est l'un des mieux outillés. Il faut travailler sur les autres dimensions de l'accroissement de la productivité. À cet égard monsieur Parizeau souligne que les participants n'ont pas suffisamment insisté sur le rôle moteur des liens universités/entreprises dans le développement technologique et dans l'expansion des entreprises. En région, notamment, des exemples éloquents sont à citer : monsieur Parizeau a mis en évidence le cas de Premier Tech de Rivière-du-Loup.

L'amélioration de la capacité de réponse de notre système d'enseignement aux besoins de formation des entreprises préoccupe monsieur Parizeau qui cite la cas de l'industrie aéronautique de la région métropolitaine dont les besoins sont criants et dont le développement risque d'être ralenti par des pénuries de main-d'œuvre. Les acteurs du développement doivent entretenir à l'égard de la formation une vigilance de tous les instants. Si cela est vrai pour la main-d'œuvre, cela s'impose également pour les entrepreneurs. Jacques Parizeau note que les suggestions de monsieur Jean-Denis Côté au sujet du coaching ont en quelque sorte fait l'objet d'un consensus. Les opinions

peuvent différer quant aux modalités, mais il y a là des besoins réels qu'il faut combler, en particulier dans les projets émergents.

Monsieur Parizeau a attiré l'attention des participants sur les problèmes spécifiques de l'économie sociale. La notion d'utilité sociale reste encore trop floue. Il faut continuer de travailler à mieux définir les critères de rendement pour les projets d'économie sociale. Les critères usuels de rendement financier sont inadéquats. Il faudra se rendre à l'évidence : ce n'est pas parce qu'une entreprise d'économe sociale est subventionnée qu'elle est nécessairement un canard boiteux. Si les subventions jouent un rôle essentiel à sa mission ce n'est pas nécessairement un problème. À condition cependant d'avoir les idées claires sur les critères qui nous permettent de bien cerner son utilité sociale et de bien mesurer si une entreprise d'économie sociale joue bien son rôle. À cet égard, monsieur Parizeau estime qu'il reste beaucoup de travail à faire.

Enfin, c'est la question de la décentralisation qui apparaît fournir la trame des diverses propositions faites au cours de la journée. Pour décentraliser, deux grands instruments sont nécessaires : l'argent et les centres de décision. Les centre de décisions sont essentiels au développement local et régional. Ce qui est vrai pour le Québec qui s'est développé à partir du moment où il a pu prendre le contrôle de certains centres de décisions stratégiques, l'est tout autant pour les régions. De ce point de vue, les structures régionales que se sont donnés le Fonds de solidarité, la Caisse de dépôt etc. donnent une première armature solide. La mobilisation autour des caisses de retraite, de leur gestion et de leur placement pourrait donner une impulsion supplémentaire.

Néanmoins, ce sont les municipalités et les MRC qui doivent jouer un rôle accru. Elles doivent s'engager plus activement – et elles n'ont pas tort de réclamer plus de pouvoirs pour le faire – dans le domaine du développe-

ment économique. Elles sont les mieux placées pour adapter les moyens aux particularités du milieu. C'est notamment le cas pour le développement de la ruralité. Mais c'est aussi vrai pour les communautés urbaines et l'ensemble des MRC. Cela s'impose même avec une certaine urgence devant l'éventualité de la souveraineté du Québec. Le rapatriement des impôts ne peut pas être entièrement dirigé vers le seul gouvernement du Québec, cela en ferait un état beaucoup trop centralisé. Une somme d'au moins dix milliards de dollars devrait être redirigée vers les municipalités. C'est beaucoup plus qu'elles ne dépensent à l'heure actuelle. Et surtout, ces montants devraient être consacrés à prendre des décisions beaucoup plus importantes que celles qui sont prises actuellement. Le cadre local est appelé à devenir un cadre majeur, à jouer un rôle de premier plan dans le développement du Québec.

En somme, a conclu Jacques Parizeau, les idées qui ont guidé toute l'action québécoise depuis la Révolution tranquille devraient se retrouver dans le développement régional et local. Le mélange d'interventions de l'État, de concertation du milieu et d'encouragement l'initiative individuelle et collective a donné de bons résultats. Les idées que nous poursuivons depuis de nombreuses années sont les bonnes. Il faut maintenant les appliquer sur le terrain, région par région mais en comprenant bien que l'on ne fait pas de mur à mur. Il n'y a pas deux régions pareilles et puis, à l'intérieur d'une même région les localités sont différentes. Mais les idées de base que nous poursuivons ensemble depuis des années sont des idées saines. ◊

ADHÉSION FACILE ET PEU COÛTEUSE!

RENDEMENT AVANTAGEUX!

CRÉDITS D'IMPÔTS TOTALISANT 30%

UNE ÉPARGNE RETRAITE ADMISSIBLE AUX DÉDUCTIONS SUPPLÉMENTAIRES À TITRE DE REER.

ADHÉRER À FONDACTION

C'EST PARTICIPER À UNE ENTREPRISE COLLECTIVE QUI VISE À MAINTENIR ET À CRÉER DES EMPLOIS AU QUÉBEC, TOUT EN BÉNÉFICIANT D'AVANTAGES FISCAUX FACILITANT L'ACCUMULATION D'ÉPARGNE POUR LA RETRAITE

MAINTIEN ET CRÉATION D'EMPLOIS

INVESTISSEMENT DANS L'ENTREPRISE QUÉBÉCOISE

DÉVELOPPEMENT DURABLE...

UNE CONSCIENCE SOCIALE EN ACTION!

FONDACTION
LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT POUR LA COOPÉRATION ET L'EMPLOI

FORMULAIRE D'ADHÉSION AU :
SIÈGE SOCIAL
2100, de Maisonneuve Est,
Montréal (Québec) H2K 4S1

POUR TOUT RENSEIGNEMENT
Téléphoner au : 1 800 253-6665
ou (514) 525-5505

Ceci n'est pas une offre publique de valeurs. Pour de plus amples renseignements, consulter le prospectus FONDACTION disponible au siège social.

Nicolas de Cues

Le nouveau roman de Jean Bédard

Après son remarqué et remarquable *Maître Eckhart* (Stock), Jean Bédard lance en février 2001 *Nicolas de Cues*, autre fresque finement documentée qui nous conduit à une réflexion sur notre époque. Ce roman, dont *L'Action nationale* publie ici un court extrait, est publié aux Éditions de l'Hexagone.

PROLOGUE

« On verra sur terre une espèce animale qui sans répit se combattra elle-même avec grandes pertes et morts fréquentes. Elle n'assignera pas de limites à sa malice. Il arrivera donc un temps où elle ne tuera plus par milliers, mais par milliers de milliers. Elle éliminera la peste et le choléra de façon à se rendre maître de sa propre destruction. Elle arrachera à la nature ses droits sur la mort afin d'avoir plus de chairs à broyer dans ses guerres, ses déchirements et ses obsessions. Elle ruinera sa propre âme dans des machines infernales. Ô terre ! que tardes-tu à t'ouvrir pour engloutir dans les crevasses profondes de tes abîmes cette monstruosité par trop cruelle ! Tu l'as attachée par des

liens qui échappent à son entendement. Tu as écrit tes instructions dans une langue qu'elle ne peut comprendre. Tu as fait planer au-dessus de sa tête des espérances inconcevables. Es-tu insensée, ô terre ! de graver dans son cœur des aspirations inaccessibles ? La voici folle de rage. Elle ronge ses membres comme un renard pris au piège. Elle ne peut tout simplement plus se comprendre elle-même et la voici tournoyant dans son propre chaos comme si elle était ivre de sa propre mort. »

Cette prophétie de Léonard de Vinci, écrite quinze siècles après la naissance du Christ, acheva de me décider. Je devais écrire ce que j'avais vu et entendu avec une encre capable de traverser des déluges, des tremblements de terre et des explosions inouïes.

J'avais bien exposé mon aventure à quelques-uns du château de Milan où s'était fixé un moment de Vinci, mais il m'apparaissait ignoble de l'écrire, je veux dire d'en faire une nourriture. Fallait-il nourrir ce monstre, lui donner de la poudre pour ses flammes et du fer pour ses canons ? Car si vous donnez à cette bête une seule étincelle de lumière, elle se remet en rage, reconstruit ses chairs, enfle comme une tumeur et empeste sur toute la terre. Il fallait la laisser mourir de faim en la privant de tout ce qui donne à espérer. Il ne fallait plus jamais répéter l'erreur de Moïse, de Jésus, de Mahomet qui sont venus semer dans les replis de sa gueule des actes et des paroles d'espérance et l'ont ainsi relancée dans ses conflagrations, ses exterminations et ses anéantissements pour dix mille ans. Il fallait plutôt ruiner tous les arrière-mondes, les explications, les justifications, en finir avec le mythe et le sens. À défaut de contenir ma langue, je devais retenir mon bras.

Par bonheur, j'atteignais l'âge où la main n'a plus le courage de la plume, j'allais mourir en emportant les traces et les ravages, les jets de feu et les trouées de lumière que le singulier philosophe avait faits en moi. C'est au moment où j'allais abandonner que je fus témoin de l'événement

qui me fit céder. La veille, Léonard m'avait lu sa prophétie en s'accompagnant d'une lyre qu'il avait lui-même fabriquée. Il en jouait de façon admirable, mais, ce soir-là, il s'était surpassé.

Le matin, la pluie tombait comme en prémices d'un déluge. À l'encre noire et au moyen d'une plume très fine, le maître faisait des études sur le mouvement de l'eau, les trombes de pluie, les boucles qui se forment dans les torrents, les spirales que l'on voit dans les nuages d'orage. Il avançait, pointait, faisait glisser sa plume, dégageait, reculait, reprenait le geste, caressait le croquis, le tachait, le balafrait, le jetait par terre et recommençait. C'était une escrime frénétique et, au soir, le sol était jonché d'ébauches et d'éclaboussures sur des papiers malmenés, parfois déchirés. Lorsque l'épuisement l'eut vaincu, il s'accroupit par terre au milieu de ses dessins. Je crus qu'il allait pleurer, mais il se mit à sa lyre et fit résonner une souffrance et un désespoir qui me déchirèrent le cœur et m'ouvrirent l'esprit. Puis, soudain, il se releva comme une flamme, étendit un petit carré de parchemin sur son trépied et exécuta une *Vision du déluge* des plus étonnantes. C'est elle qui me libéra.

On eût dit une ténèbre bouillante aux tourbillons inépuisables emportant toute la terre dans sa colère. Mais telle était la magie du dessin : personne ne pouvait savoir s'il s'agissait d'une mort ou d'un commencement. La masse sombre pouvait tout aussi bien représenter la muqueuse d'un utérus en train de faire son petit que le cataclysme final de la bête. Il n'y avait aucun cercle, mais tout était circulaire, il n'y avait aucun angle, mais tout était angulaire, rien ne se refermait de telle sorte qu'il n'était jamais possible de distinguer la fin du début. C'était un chaos plein de rage, c'était la matrice d'une intelligence colossale, nul ne pouvait en décider d'avance. Alors donc, qui pouvait dire si la bête était détestable ou adorable ? Peut-être préparait-elle ses entrailles à la venue de Minerve, d'Apollon, de Vénus ou d'un dieu encore plus formidable ? Sa colère pourrait

être divine ! Peut-être fallait-il que la ténèbre devienne incommensurable pour qu'adviennent enfin quelques globules de lumière ?

Parce que l'éclat des étoiles est minuscule en comparaison de l'immensité de la nuit, parce que les fleurs sont dispersées ici et là sur la mince pellicule d'une terre aux abysses terrifiants, parce que les actes d'amour sont noyés dans les horreurs de la guerre, on a l'impression que le chaos l'emporte. Mais peut-être qu'un filet de lumière vaut un orage de dix mille ans ! La composition de Léonard me faisait osciller. J'étais incapable de dire si l'arche allait survivre au déluge. Son dessin me laissait chancelant entre l'effroi et le sublime. Et peut-être que c'est dans cette vacillation de l'indécision qu'adviendra l'humanité de la bête ! L'espoir est un bien petit doute dans l'évidence de nos misères, mais une goutte de semence est tout aussi petite dans le ventre d'une femme. S'il faut arriver au maximum, nous devons commencer par le minimum. Peut-être qu'après avoir craché leur inhumanité les hommes deviendront finalement humains.

Léonard venait de me décider, j'allais moi aussi semer un mélange, jeter ma composition dans celle du monde. La terre a ses raisons de ne pas engloutir dans les crevasses profondes de ses abîmes le monstre dont on ne sait jamais s'il arrivera à l'humanité. Moi non plus je ne le condamne pas. J'écris ce livre au risque d'ajouter à la confusion et à la colère. Comme Jésus, le Cardinal voulait la paix, il a précipité la guerre, mais la guerre qu'il a produite, elle, qu'est-ce qu'elle produira ? L'incertitude de la réponse me force à raconter l'aventure que nous avons vécue.

* * *

Je me disais, si l'on jette en terre un mélange de graines, le résultat dépend du sol. Si c'est un sol à chardons, il poussera du chardon et si c'est une terre pour le muguet, il poussera du muguet. Or, cette bête, c'est l'évi-

dence même, ne permet que la pousse du chardon tant elle piétine et écrase le sol qui la nourrit. À quoi bon semer! Mais j'oubliais que le sol est en fait formé des semences qui ont poussé, qui sont mortes et qui se sont décomposées. Le chardon prépare peut-être une terre capable d'accueillir le muguet.

J'ai été l'ami d'un saint qui avait une vision, ce qui le distingue des autres saints qui, eux, ont des apparitions. C'était donc un vrai saint. À preuve, sa semence ne pousse pas sur une terre à chardons, elle attend le moment favorable. Mais qui peut distinguer avec certitude le saint et le fou? Aucun des deux n'apporte la paix, la certitude ou la connaissance. Au contraire, l'un et l'autre précipitent la guerre et l'inquiétude comme s'ils avaient hâte que le limon du déluge puisse enfin servir à leur croissance.

Pour ma part, cet homme m'a embrouillé à l'extrême. Au début, je ne croyais littéralement à rien. Rien, pour moi, était tout. C'était clair et limpide. À la fin... Je ne sais plus. Entre les deux j'ai tangué, j'ai vacillé, parfois emporté, parfois glacé. J'ai accompagné un saint ou peut-être un fou à travers un déluge et le déluge ne s'est pas arrêté avec lui.

Prends garde! Tu pourrais regretter les douceurs de tes certitudes. Sur une mer étale, on est bien mieux, quoiqu'on n'avance pas. Sur une mer furieuse, le péril est grand, les vents nous poussent et on ne sait même pas s'il existe une île, une direction, une espérance. Alors choisis. Maintenant, tu sais quelque chose. Après ce livre, tu pourrais ne plus rien savoir, car mon maître était docte, oui, mais docte en ignorance.

* * *

Presque tous les philosophes partent en guerre contre leurs rivaux. Ils veulent la vérité. Le Cardinal n'était pas de cette sorte d'homme, il se liait d'amitié avec ses opposants. Il ne cherchait même pas la vérité, il la concoctait avec ses amis comme avec ses ennemis. Presque tous les

philosophes attendent la vérité comme si elle allait venir du dedans d'eux-mêmes, ils ne savent pas que l'amour prime. Le Cardinal construisait la vérité à même les connexités de son histoire, il pratiquait l'amour. Nous sommes, chez lui, en pays de tisserands. Si le dessin de l'ouvrage surprend, il ne faut pas le juger trop vite. Mais qui sait si l'amour n'est pas qu'une tempête dans les humeurs ? Je m'en vais bientôt mourir et je ne sais toujours pas, avec certitude, si j'ai aimé ou si j'ai été simplement balancé hors de ma raison par les charmes d'une femme et les rêves d'un homme.

L'histoire commence et on ne sait pas si on en sortira vivant. Écrire, c'est faire étalage de la longueur, de la largeur et de la profondeur de son ignorance et on peut s'y perdre tout entier. On est tout à coup un objet dans les mains d'un inconnu, nu devant ses yeux. Il s'amuse de notre agitation d'esprit ou se laisse emporter dans le danger. Il faut toujours s'apprêter à disparaître dans une bibliothèque qui se dilate, dans une mémoire qui s'agrandit, dans une inquiétude plus grande que soi.

Je sais l'éphémérité de toute chose. En revanche, je ne sais ni la longueur ni la direction de cette éphémérité, alors je me sens en devoir d'y participer. C'est peut-être le fruit du Cardinal ! L'homme était maître en connexions. À la longue, il a peut-être fini par m'amener sinon à une claire espérance, au moins à l'obscure espérance nécessaire à la participation.

* * *

Il y a ceux qui se révoltent contre le visible et se réfugient dans l'invisible, on les appelle croyants parce qu'ils croient à leurs visions. Il y a ceux qui se révoltent contre l'invisible et se réfugient dans le visible. On les appelle incroyants parce qu'ils croient à leur vue. Croyance et incroyance ne sont rien d'autre que des manières de lutter contre ces deux inacceptables que sont le visible et l'in-

visible. La politique consiste à tenter de tisser la paix en croisant l'un sur l'autre le croyant et l'incroyant, car, en fait, qui peut dire la différence entre la vision et la vue ?

Le Cardinal était maître en politique, il pratiquait ce qu'Aristote appelle la science des fins suprêmes de l'homme. Il tentait donc de tisser la paix à même les oppositions, de produire l'harmonie malgré les pires dissonances. Mais la politique est une terrible manière de brûler entre les croyances et les incroyances.

Tous ceux qui ont épousé la vraie politique (ils sont plus rares que les saints) sont un jour ou l'autre crucifiés par leurs croyants encore plus que par leurs incroyants. Le ciel devient alors si noir, les nuages si sombres, le déluge si orageux, la bête si rugissante qu'on a l'impression que la composition va se noyer dans son encre, mais non, elle continue son chemin.

Quand y aura-t-il une terre apte à recevoir la semence d'un saint qui s'est donné à la politique ? Là n'est peut-être pas la question la plus importante. C'est leur histoire dans notre histoire qui fait la guerre ou l'harmonie. Telle est la nature de la beauté, elle perle dans la nuit. ◊

Mouvement national des Québécoises et Québécois

Le réseau de la fierté québécoise

2207, rue Fullum, Montréal
(Québec) H2K 3P1
Tél. : (514) 527-9891
Télécopieur : (514) 527-9460
Courriel : mnq@mnq.qc.ca
Site internet : mnq.qc.ca

L'ÂME DE CE PAYS

S'il est venu le temps de se donner un pays, il importe de savoir ce que nous en ferons.

L'Action nationale a accompagné le Québec tout au long de ce siècle. Elle apporte à nouveau une pièce majeure dans la patiente construction de notre projet collectif.

CSN

La CSN salue cette initiative qui contribue à la qualité de nos débats.

Stéphane Batigne
Montréal insolite, Lanctôt Éditeur, 2000, 122 p.

Lucille Beaudry, Robert Comeau et Guy Lachapelle
Gérald Godin, Un poète en politique, L'Hexagone, 2000, 156 p.

Robert Boivin
Le cinéma d'Élizabeth, Lanctôt Éditeur, 2000, 248 p.

Gérard Bouchard
Genèse des nations et cultures du nouveau-monde, essai d'histoire comparée, Boréal, 2000, 504 p.

Monique Boucher-Matte
La mémoire heureuse, Lumières personnelles sur la Grande Noirceur, Les Cahiers du Septentrion, 2000, 128 p.

Marc Brière
Point de départ, Essai sur la nation québécoise, Éditions Hurtubise HMH, 2000, 228 p.

Jean-Marc Brunet
Le prophète solitaire, Raymond Barbeau et son époque, 2000, 582 p.

Napoléon Caron
Deux voyages sur le Saint-Maurice, Septentrion, 2000, 298 p.

Conseil de la langue française
Le français au Québec, 400, d'histoire et de vie, Fides, Les Publications du Québec, 2000, 516 p.

Christian Dufour
Le défi québécois, Collection Prisme, Presses de l'Université Laval, 2000, 186 p.

Jacques Ferron
Textes épars, Lanctôt Éditeur, 2000, 226 p.

Jacques Ferron et François Hébert
« Vous blaguez sûrement... », Correspondance, Lanctôt éditeur, 2000, 151 p.

Claude Gélinas
La gestion de l'étranger, Les Atikamekw et la présence eurocanadienne en Haute-Maurice, 1760-1870, 2000, Septentrion, 378 p.

Cynthia Girard
La fureur des Wapitis, Lanctôt Éditeur, 2000, 76 p.

Pierre Hurtubise, Luca Codignola et Fernand Harvey
L'Amérique du Nord française dans les archives religieuses de Rome, 1600-1922, Guide de recherche, Presses de l'Université Laval, IQRC, 2000, 204 p.

Lac Saint-Sébastien, une traduction de Hélène Pedneault
Les carnets du Lac, Lanctôt Éditeur, 2000, 94 p.

Robert Lahaise
Libéralisme sans liberté, 1830-1860, Lanctôt éditeur, 1997, 186 p.

Robert Lahaise
Guy Delahaye, poète-psychiatre, Collection Célébrités, Guérin, 2000, 62 p.

Jacques Lamarche
Maurice Richard, Album souvenir, Guérin, 2000, 144 p.

Père René Latourelle
Quel avenir pour le christianisme ?, Guérin, 2000, 55 p.

Yves Lavertu
Jean-Charles Harvey, le Combattant, Éditions du Boréal, 2000, 464 p.

Gabriel Lefebvre, Thérèse Thibault
Joseph Onil Lesieur, Un sulpicien au vingtième siècle, Collection célébrités, Lidec, 2000, 64 p.

Jean-Marc Léger
Le Temps dissipé, Éditions Hurtubise HMH, 2000, 474 p.

Jocelyn Létourneau
Passer à l'avenir, histoire, mémoire, identité dans le Québec d'aujourd'hui, Éditions du Boréal, 2000, 198 p.

Raymond Lévesque
Le petit Lalonde, roman, Lanctôt Éditeur, 2000, 145 p.

Bernard Lhôte
Les charmes du charisme, pouvoirs et tentations, Coédition La Méridienne/Desclée de Brouwer, 2000, 165 p.

Peter MacLeod
Les Iroquois et la guerre de sept ans, vlb éditeur, 2000, 276 p.

Danielle Ouellet
Franco Rasetti, Physicien et naturaliste, Guérin, 2000, 204 p.

Jean-Charles Panneton
Georges-Émile Lapalme, Précurseur de la Révolution tranquille, vlb éditeur, 2000, 190 p.

Daniel Poliquin
Le roman colonial, Boréal, 2000, 264 p.

Marc Renault
La liberté confisquée, essai sur le cléricalisme, l'Hexagone, 2000, 152 p.

Revue d'Histoire de l'Amérique française
Volume 54, no1, Été 2000, 180 p.

Sylvain Rivière
Gaspésie, Rebelle et insoumise, Lanctôt Éditeur, 2000, 164 p.

Yves Roby
Les Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre, Rêves et réalités, Septentrion, 2000, 534 p.

Fernande Roy
Histoire de la librairie au Québec, Leméac, 2000, 240 p.

Gabrielle Roy
Le Pays de bonheur d'occasion, Éditions du Boréal, 2000, 160 p.

Philippe Séguin
Plus Français que moi, tu meurs ! France Québec : des idées fausses à l'espérance partagée, Albin Michel, vlb éditeur, 2000, 203 p.

Daniel Turp
La nation bâillonnée, Le plan B ou l'offensive d'Ottawa contre le Québec, vlb éditeur, 2000, 217 p.

Gilles Vigneault
La chanson comme un miroir de poche, Conversation avec Jacques Lacoursière, Lanctôt Éditeur, 2000, 76 p.

Gérald Boutin, Louise Julien

L'obsession des compétences, Son impact sur l'école et la formation des enseignants,
Montréal, Editions nouvelles, 2000, 112p.

Ceux qui veulent comprendre la nature de la réforme pédagogique qui se poursuit au Québec depuis plusieurs années, trouveront dans ce petit livre des explications qui les éclaireront. Je ne dis pas qu'ils en seront réconfortés, loin de là, car l'analyse de la situation que dressent les auteurs est loin d'être rose, et on se demande jusqu'où peut aller une école qui se soucie beaucoup plus de préparer des jeunes au monde de l'économie de marché, que de former des êtes humains libres, autonomes, capables de créativité et de sens critique.

C'est cette fameuse pédagogie de l'« approche par compétences » dont les médias nous rabattent les oreilles depuis des années qui est ici prise à partie, et de façon radicale.

La notion même de « compétences » est loin d'être claire. Les auteurs nous rapportent la définition qu'en donne le ministère de l'Éducation : « Une compétence est un savoir-agir qui fait suite à l'intégration et à la mobilisation d'un ensemble de ressources (capacités, habiletés, connaissances) utilisées efficacement, dans des situations similaires » (p. 30). Ils nous rapportent plusieurs autres définitions de la compétence qui sont toutes aussi complexes, pour ne pas dire nébuleuses. Elles sont le produit de la science moderne de la pédagogie qui semble considérer l'élève non comme un centre de liberté, d'autonomie, mais comme un réseau de fonctions qu'il faut développer pour répondre aux impératifs de la société de marché. Cette pédagogie qui se proclame respectueuse du cheminement de l'élève, lui impose en fait une démarche, elle lui trace à l'avance ce qu'il doit penser. Elle ne l'aide pas à se former lui-même mais le dresse selon les canons qu'elle a elle-même établis. Il est significatif que cette réforme pédagogique ne soit pas l'œuvre du monde enseignant mais celle des technocrates.

En même temps qu'un effort d'élucidation critique, ce petit livre est un appel vibrant au dialogue. Les technocrates du ministère de l'Education auraient avantage à tenir compte du point de vue des enseignants, à travailler avec eux. À en croire nos auteurs, ce n'est pas ce qui se passe. C'est peut-être la cause principale du malaise qui secoue le monde de l'éducation actuellement.

Il faut espérer que quelqu'un un jour dégage les principes philosophiques sous-jacents à cette fameuse « approche par compétences ». J'incline à penser qu'on y détectera une conception de l'acte pédagogique fondée sur une fragmentation, une parcellarisation du savoir et de l'agir. Il paraît que d'après les documents ministériels, un bon enseignant devrait avoir au moins 150 compétences, sans compter les compétences « transversales » (p. 40) ! Des chercheurs, dans le domaine de la nouvelle pédagogie, auraient même réussi

à « identifier plus de 13 000 compétences pour devenir un bon enseignant » (p. 40) !

Ce qui est encore plus grave, c'est que cette nouvelle pédagogie n'est pas centrée sur le développement de la personne, mais « s'inscrit nettement dans le sillage du néolibéralisme et de la rentabilité » (p. 18). Elle transporte dans l'éducation le modèle du béhaviorisme qui s'est développé dans le monde de l'industrie. Ce qui « relève de la culture et de la gratuité est toléré à la condition expresse que cela n'empiète pas sur le rentable et le mesurable » (p. 96). Peut-être serait-il plus juste de parler de l'instauration d'une forme de dressage que d'une réforme de l'éducation.

Paul-Emile Roy

Lavertu Yves

Jean-Charles Harvey Le combattant, Les Éditions du Boréal, Montréal, 2000, 462 pages.

L'Action Nationale et Jean-Charles Harvey ! Quel beau sujet de thèse de doctorat cela ferait. Cette recherche sur l'histoire des idées politiques canadiennes-françaises révélerait une des facettes parmi les moins fréquentées par les experts. Yves Lavertu doit être salué pour son ouvrage consacré à Jean-Charles Harvey, journaliste, écrivain, pamphlétaire et apôtre de l'unité canadienne et ce, bien avant Pierre-Elliot Trudeau et Jean Chrétien. Cet homme hors du commun est né à Charlevoix en 1891. Il est mort en 1967. Il fut un des plus grands et des plus talentueux pourfendeurs du nationalisme canadien-français. La reconstruction de cette période à laquelle s'est sérieusement attelée l'auteur apporte un éclairage fécond sur la compréhension de ces années trente et quarante qui furent porteuses du meilleur et du pire... Trop souvent hélas ce que les historiens présentent de ces décennies n'est que slogans et raccourcis. Nous n'en sommes encore qu'aux balbutiements... Ce livre constitue donc un apport précieux qui ouvre

grandes les portes aux chercheurs qui par leurs efforts parviendront à faire un portrait de plus en précis d'une des époques charnières qui aboutiront à la Révolution tranquille.

L'auteur a de la sympathie pour son sujet, notamment pour ses idées. Ce n'est pas un crime. Yves Lavertu a quand même bien fait son travail. Ses sources sont nombreuses et crédibles. Son livre se lit comme un roman. Son style est vivant, sa lecture agréable et le développement de sa pensée coule de sources. La qualité de sa langue écrite mérite aussi d'être signalée.

Le comportement des institutions nationalistes et de leurs différentes composantes a été l'objet de toutes les luttes de Jean-Charles Harvey. Le discours de Harvey contre le nationalisme, l'Église, *L'Action nationale,* les SSJB, la Patente (Ordre de Jacques Cartier), l'Union nationale et aussi son discours sur l'assimilation linguistique mérite d'être davantage connu car il est porteur de l'argumentaire d'un courant idéologique qui a marqué le Canada et façonné son destin. Jean-Charles Harvey a tant marqué une certaine pensée pancanadienne que ses convictions ont survécu à sa disparition.

L'idée dominante dans l'historiographie de cette époque est celle d'un départage sans nuances. Les positions politiques de ces années seraient bien campées. D'un côté les nationalistes qui auraient appuyé unanimement le maréchal Philippe Pétain, présenté comme le grand défenseur de l'Église catholique et même... Adolphe Hitler (comme la croix nazie de Jean-Louis Roux l'a violemment rappelé) alors que les adversaires du nationalisme canadien-français auraient tous été avec l'Angleterre, Churchill et De Gaulle. Les recherches et les témoignages permettent d'affirmer que les choses n'étaient pas aussi simplistes...

Il faut souhaiter la publication de nombreux autres livres sur un sujet qui en mériterait au moins une bonne centaine tant ces eaux ont été peu remuées par la recherche

et les enquêtes. Rien ne doit être ménagé afin que les générations actuelles et futures puissent bénéficier des travaux sur cette période de la Deuxième Guerre mondiale.

Avec ce livre de Lavertu nous accédons à un univers encore trop souvent méconnu pour ne pas écrire carrément dénaturé par des préjugés où la partisannerie politique n'est pas étrangère...

Gilles Rhéaume

Jocelyn Létourneau

Passer à l'avenir. Histoire, mémoire, identité dans le Québec d'aujourd'hui, Montréal, Boréal, 2000, 194 p.

Mise en garde : ceci n'est pas un compte rendu. Et sans doute, je n'ai pas su rendre pleine justice à la complexité de la pensée de l'auteur.

Ce livre rassemble six articles dont seul le dernier, « Quoi transmettre. Passer à l'avenir », est inédit. Les cinq autres sont des repiquages de textes publiés très récemment (le plus ancien date de 1997) dans diverses revues savantes. Tous contribuent, sous un angle ou sous un autre, à préciser la réponse de l'auteur à la question centrale du livre, qu'on pourrait formuler ainsi : comment l'histoire du Québec doit-elle se penser et s'écrire aujourd'hui ? Les historiens, qui font de cette question la substance quotidienne de leur travail, la résolvent généralement en proposant des interprétations incarnées dans des récits. Létourneau, dans ce livre, choisit plutôt la voie du discours prescriptif : dire ce qu'il faudrait faire.

Le principe à la base de la réécriture du récit historique des Québécois que l'auteur appelle de ses vœux est qu'il faut retenir du passé ce qui permet de construire un « avenir meilleur ». Ayant constaté « l'ambivalence » des Québécois francophones quant à leur désir de rester ou

non au Canada, cet avenir meilleur est défini par Létourneau comme celui où, dans le cadre canadien, les rapports entre les deux collectivités principales seraient plus harmonieux (Létourneau, en effet, définit encore le Canada d'aujourd'hui comme un face à face entre les deux peuples fondateurs). Le dernier chapitre précise cette idée : l'historien doit retenir du passé surtout ce qui peut former un capital de souvenirs propres à cultiver non le ressentiment mais la réconciliation, de manière à donner sa chance à tout ce qui, dans le passé, offre aux Québécois d'aujourd'hui le moyen de bâtir l'harmonie avec les autres Canadiens.

En fait, dans le chapitre intitulé « Se souvenir d'où l'on s'en va », Létourneau reproche à l'historiographie québécoise d'avoir présenté et de continuer à présenter l'aventure canadienne-française comme la douloureuse épopée d'un peuple écrasé par un destin accablant. En mettant à jour ce qu'ils jugent être l'aliénation des Canadiens-Français, ces historiens voudraient provoquer le sursaut identitaire et nationaliste qui poussera les « *francophones* » à vouloir l'indépendance. Or, si je puis me permettre une remarque, présenter ainsi l'historiographie, c'est, d'une part, caricaturer la pensée de Maurice Séguin, le père du néo-nationalisme. C'est de plus ignorer que jusqu'à lui, les historiens canadiens-français ont plutôt souffert du travers contraire, qui fut souligné par leurs successeurs, soucieux de se débarrasser de ce qu'ils percevaient comme un récit magnifié de l'histoire. Et c'est à se demander si, malgré ce qu'il en dit au chapitre suivant, Létourneau lit vraiment ce que ses collègues publient depuis 30 ans, eux qui, dans leur grande majorité, ont voulu démontrer, parfois avec trop d'enthousiasme, combien la société québécoise avait connu un développement ni grandiose, ni tragique, mais simplement comparable à celui de plusieurs autres sociétés du monde nord-atlantique. Ayant dit, donc, que les historiens ont une vision misérabiliste de l'histoire des Canadiens-Français, Létourneau peut ensuite affirmer que ce qu'il faut au contraire, pour ouvrir l'avenir, c'est choisir l'oubli sélec-

tif : « *L'oubli n'est pas un mode de refoulement ou d'anéantissement du passé conduisant à taire ou à assassiner la mémoire qui pourrait en naître. Il s'agit plutôt de l'aboutissement d'un deuil qui, s'étant mué en pardon, ouvre un univers d'avenir, de possibles et de compréhension fondé sur le rappel des bontés du passé plutôt que sur le souvenir de ses nocivités* » (p. 37). En une phrase, voilà résumé le projet de ce livre.

Parmi tous les historiens contemporains, Létourneau s'en prend spécialement à Gérard Bouchard. On sait l'effort intellectuel auquel Bouchard consent, depuis quelques années, pour redéfinir la nation québécoise. On peut sans doute lui reprocher, et certains n'y ont pas manqué, de ne pas considérer assez la définition que les groupes nationaux et culturels présents au Québec proposent d'eux-mêmes, comme Autochtones ou Canadiens, dans son désir œcuménique (un chef amérindien a parlé d'impérialisme) de faire des Québécois avec tous les habitants du Québec, même avec ceux qui refusent l'identité offerte pour affirmer plutôt leur identité canadienne ou autochtone ; après tout bien des Québécois francophones n'aiment pas non plus qu'on nie leur identité québécoise pour faire d'eux de force des Canadiens, sous prétexte qu'ils vivent à l'intérieur des frontières du Canada. Mais, malgré tout ce qu'on peut dire des thèses de Bouchard, on ne saurait pour autant nier la valeur heuristique de sa vision, ni la crédibilité de l'intellectuel chicoutimien. Létourneau, pourtant, n'hésite pas à dire de son confrère qu'il embrigade la science au service du projet politique indépendantiste, et que, de ce fait, ses travaux sur la question manquent carrément de rigueur (p. 69).

Dans « Quelle histoire pour l'avenir du Canada ? », l'auteur propose ses orientations. Le nouveau récit de l'histoire canadienne devrait faire ressortir qu'en dépit d'un rapport de forces adverse, tranché « *de manière souvent malheureuse ou maladroite (qualifions ces gaucheries de blessures)* » (p. 101), les forces assimilatrices n'ont jamais eu le dessus au Canada

en raison de la persistance du désir d'exister des « *francophones* ». Du reste, une telle « *tension vertueuse* » est notable aussi dans les rapports entre les régions de l'est et de l'ouest, ou entre les régions et le pouvoir central. Quant aux autochtones, s'ils ont été impuissants à l'époque à s'imposer comme un des peuples fondateurs du Canada, et qu'en conséquence il est « *inusité* » de les définir aujourd'hui comme Premières nations, ils peuvent toujours exiger réparation pour la réduction qu'ils ont subie et reconnaissance pour l'aide qu'ils ont apportée aux premiers colons européens. En conséquence, l'auteur est prêt à leur accorder une sorte de self-government, « *dans des limites raisonnables* » (pp. 102-103). Au fond, l'histoire canadienne est marquée par l'échec de l'intransigeance des pouvoirs dominants devant la volonté des minorités de perdurer. La découverte de Létourneau n'est pas tant dans cette affirmation, que dans « *le caractère mélodieux des dissonances, et la propriété féconde des ambiguïtés* » de ces rapports de force qui ont marqué l'histoire du Canada. (On sait combien Évangéline et Louis Riel, pour ne parler que d'eux, ont apprécié les mélodies canadiennes, mais il est peut-être nocif de le rappeler).

Je pourrais m'arrêter là ; on sait assez de quoi il en retourne. Létourneau ne nie pas qu'il y ait eu tentatives très réelles d'assimilation et de réduction politique des « *francophones* » dans l'histoire ; mais il tient à faire remarquer que ces derniers ont perduré malgré tout, et qu'ils ont persisté à choisir le cadre canadien. Il tient même à suggérer que c'est grâce à toutes les adversités qu'ils ont connues que les « *francophones* » existent encore au Canada (p. 152) (Serait-ce une nouvelle version de la Conquête providentielle ?). Ce que les Québécois francophones ont toujours voulu, dit-il, c'est un partenariat (l'ancienne formule, non rappelée par l'auteur, évoquait « un Québec fort dans un Canada uni »). Or c'est justement ce qui est en train de se dessiner, voit Létourneau : l'assimilation n'est plus possible, au moins pour les francophones du Québec ;

le Canada n'a pas d'autre avenir que dans la reconnaissance de sa dualité structurante ; les membres des minorités au Québec se définissent de plus en plus comme des Québécois, il en a pour preuve l'ouverture des romans anglo-québécois à la présence du français dans la ville de Montréal (p. 157) ; du reste, s'il n'y avait pas le projet indépendantiste, le rapprochement serait encore plus grand entre francophones et non francophones québécois ; en outre les Québécois sont forts à Ottawa ; et même si le Québec est isolé sur le plan constitutionnel, la dualisation du pays continue de s'inscrire « *en douceur* » dans les principes de gouverne du pays. En somme, tout ce qu'il faut, c'est un peu de « *bonne foi* », et voilà l'horizon sur lequel les historiens doivent désormais construire le récit historique québécois (pp. 156-167).

Après nous avoir dit comment il conviendrait de réécrire l'histoire, j'imagine que Létourneau a déjà la main à la pâte. À suivre donc, pour voir ce qui restera de toute cette rhétorique une fois l'auteur passé par les archives.

Lucia Ferretti
Département des sciences humaines, Université du Québec à Trois-Rivières

Yves Michaud

Paroles d'un homme libre, Montréal, vlb éditeur, 2000, 160 p. Introduction de Jean-Marc Léger, Postface d'Hélène Pelletier-Baillargeon.

Ce livre est un recueil de textes traitant de politique, de langue et de culture, d'économie et de société. Son auteur n'est pas un théoricien, mais un homme d'action qui depuis cinquante ans lutte et défend ses idées sur la place publique.

Comme plusieurs d'entre nous, il est impatient de voir se réaliser l'indépendance du Québec, et regrette que nos hommes politiques manquent de fermeté et d'esprit combatif. Le pays est en danger. De peuple fondateur du

Canada, nous sommes devenus en 1867 un des deux peuples fondateurs, pour n'être plus maintenant ni peuple, ni fondateur, ni nation, ni même société distincte. Le gouvernement central a modifié la constitution canadienne sans le consentement du Québec, et il empiète sur les juridictions des États de la Confédération qu'on appelle les provinces. C'est une situation absolument intolérable et à laquelle seule l'indépendance pourra mettre fin. Le rejet des Accords de Meech et de Charlottetown nous a assez démontré que le Canada était incapable de se renouveler et de reconnaître un statut honorable au Québec. Ce faisant, il nous indiquait « la porte de sortie de la fédération ».

Yves Michaud se préoccupe de la langue dont le sort est très étroitement lié à celui du pays. Pour lui, « patrie et langue sont indissociables ». De même que le Québec est de plus en plus dominé par le Canada, de même la langue française est de plus en plus menacée par l'anglais. « Tous les jours, écrit-il, je me sens humilié, offensé dans ce qui reste de la deuxième ville de langue française du monde... Je me sens un exilé de l'intérieur, un apatride dans ma propre patrie » (pp. 87-88). Seule une politique vigoureuse pourrait renverser la tendance actuelle.

Une partie importante du livre traite de l'économie dans le contexte de la mondialisation. L'auteur dénonce « la nouvelle religion du capitalisme qui est en voie de s'implanter dans le monde » (p. 108). La recherche du profit devient la loi universelle qui tente de s'imposer aux nations et aux êtres humains au détriment de la justice la plus élémentaire. L'auteur fait appel à la responsabilité de chacun et indique les moyens d'exercer la démocratie économique, dans le champ des caisses de retraite et des banques spécialement.

Bref, un livre stimulant, courageux. L'œuvre d'un homme fier qui croit en l'efficacité de la parole qui sait nommer la réalité. Comment alors expliquer le tintamarre

qu'ont provoqué ce petit livre et la déclaration de l'auteur aux États généraux ?

Je ne vois ni racisme, ni antisémitisme, chez Yves Michaud. Je reconnais tout simplement en lui un homme qui se tient debout, qui a des convictions et qui ose les exprimer comme font tous les hommes libres, qui ne méprise personne mais ne supporte pas d'être méprisé. La panique, il faut bien employer ce mot, qu'il a déclenchée n'avait rien à voir avec les idées comme telles. Elle était provoquée par le refus du personnage de se plier aux impératifs de la « rectitude politique », par son parti pris de transgresser les tabous et les interdits qu'impose une opposition sourde à la volonté de souveraineté de la très grande majorité des Québécois.

Mais ce qui dépasse l'entendement, c'est la réaction unanime de l'Assemblée nationale qui stigmatise un citoyen qui use de son droit d'expression le plus strict en démocratie. Pourquoi tout à coup cette agression violente de l'Assemblée nationale contre un citoyen qui se bat pour l'indépendance alors que tant d'autres ont attaqué bêtement et avec mépris la majorité des Québécois sans que l'Assemblée nationale sorte de sa torpeur ? À cette question, je vois deux réponses. Une première, c'est que l'Assemblée nationale a montré malgré elle jusqu'à quel point elle est constituée d'hommes et de femmes timides, craintifs, colonisés, incapables de se tenir debout et de déjouer les manigances des fauteurs de troubles. Une deuxième, c'est qu'elle est dominée par un Premier ministre qui ne tient pas à avoir dans son entourage un homme qui s'exprimerait trop librement et qui pourrait lui porter ombrage. Qu'advient-il de la démocratie dans cette affaire, qu'advient-il de la cause de l'indépendance si ceux qui osent élever la voix sont condamnés sans même avoir le droit de se défendre ?

Paul-Émile Roy

Gilles Boileau

Louis Riel et les troubles du Nord-ouest : de la Rivière rouge à Batoche, textes présentés par Gilles Boileau, collection « Mémoire québécoise », éditions du Méridien, Montréal, 2000, 208 p.

Afin de « contribuer à une meilleure connaissance » des rébellions de 1869-1870 et 1885 dans le Nord-Ouest, et de « celui qui en fut le personnage le plus en évidence », Gilles Boileau, directeur de collection aux Éditions du Méridien, a eu la riche idée d'exhumer et de réunir dans un livre de format-poche, une série de textes d'époque rares.

Écrits sur une période s'étendant de 1874 à 1908, ceux-ci ont en commun la volonté de replacer les événements dans leur contexte, d'analyser les causes qui donnèrent naissance au mouvement d'émancipation du Nord-Ouest, et de dénoncer l'ignoble dépossession des Métis par le gouvernement canadien, lequel fit de Louis Riel un bouc émissaire de premier choix.

Accusé d'avoir joué un double jeu durant la révolte, l'archevêque Alexandre Taché utilise, dans *La Situation au Nord-Ouest* (1885), toutes les ressources d'une plume classique, riche et éloquente pour se justifier. Rejetant la responsabilité des désordres sur le gouvernement du pays, il accuse l'ignorance, l'incompétence et l'appétit de pouvoir dont ce dernier fit preuve à l'égard des Métis et des Indiens. Néanmoins, en dépit de son désir d'objectivité, il ne défend à aucun moment Louis Riel, ce « fou » auquel il ne consacre qu'un chapitre, et achève sa confession-diatribe par un sermon moralisateur prêchant la tolérance et le rapprochement des peuples.

Au pilori : la trahison des chefs conservateurs démontrée par les témoignages recueillis devant le Comité du Nord-Ouest (1874) nous ramène quelques années en arrière, au moment du départ de Riel pour les États-Unis. Prenant fait

et cause pour le proscrit, le journal québécois *L'Événement* lance une vigoureuse attaque contre « l'inutilité et la cherté d'une annexion qui s'est opérée avec despotisme » au détriment de la population métisse. Sur le ton d'une virulente polémique, il met au ban les représentants du parti conservateur qui, par une série de manoeuvres de bas étage, ont trahi les promesses d'amnistie accordées aux Métis par l'intermédiaire de l'archevêque Taché, simple « jouet et instrument » entre leurs mains, et rehausse l'image d'un Riel dominé par son grand rêve d'unité entre toutes les sections de la population.

De sa plume candide, à la fois pleine de retenue et d'indignation, Louis Riel expose dans son essai, *L'Amnistie, mémoire sur les causes des troubles du Nord-Ouest et sur les négociations qui ont amené leur règlement à l'amiable (1874)*, la brutalité avec laquelle le Canada anglais s'est emparé des terres de son peuple. Après avoir justifié la création du gouvernement provisoire par sa volonté de protéger celles-ci, il dévoile la manière éhontée dont le fédéral a récupéré l'exécution de Thomas Scott, à seule fin de faire passer les dirigeants métis pour des « rebelles » et des « usurpateurs ». En conclusion, il réclame avec véhémence l'octroi de l'amnistie, qui fut la condition *sine qua non* de la signature de l'Acte du Manitoba en 1870.

Quatre ans après la mort de Riel, Adolphe Ouimet, président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, révèle enfin *La Vérité sur la question métisse au Nord-Ouest (1889)*. Textes juridiques à l'appui, l'avocat démontre en termes clairs et précis que la Compagnie de la Baie d'Hudson n'avait plus aucun droit sur le pays depuis 1859 et que les autochtones en étaient les propriétaires légitimes. Par conséquent, leur soulèvement était parfaitement « excusable et justifiable ». Prenant parti pour le petit peuple métis, dont le traité a été « bafoué, méprisé et conspué », il salue son « courage » et sa « virilité » face à un gouverne-

ment négligent et de mauvaise foi, qui n'a pas hésité à « arracher la vie de ses enfants ».

Dans *Louis Riel* (1908), le père Adrien-Gabriel Morice, sympathique à la cause du chef métis, nous offre de lui un portrait-biographie abondant en métaphores élogieuses. Après l'avoir décrit comme un homme « remarquable », pétri de qualités morales et intellectuelles, l'Oblat soutient farouchement qu'il a sauvé son pays en fondant la province du Manitoba et en empêchant qu'elle ne tombe aux mains des Américains. Toutefois, en prêtre qui se respecte, il impute son rejet de la religion catholique à sa « folie » et souligne le paradoxe selon lequel cet « apostat » est mort en « véritable saint ».

Enfin, des annexes rassemblent le célèbre discours qu'Honoré Mercier, futur Premier ministre, prononça le 22 novembre 1885, à la fois vibrante démonstration d'art oratoire et sensible plaidoyer en faveur de Riel ; les *Résolutions du Champ de Mars,* que les députés entérinèrent le même mois afin de protester contre l'acte de cruauté barbare perpétré par le fanatisme orangiste ; deux lettres de Mgr Taché, l'une, adressée au gouverneur général du Canada (1870), dans laquelle il se porte garant de l'allégeance des Métis envers la Couronne britannique ; l'autre, expédiée à Riel et à l'adjudant Lépine (1872), qui fait appel à leurs sentiments de patriotisme et de dévouement à dessein de les convaincre, au nom d'un prétendu retour à la paix, de quitter leur pays.

Des textes fondateurs de la nation métisse, qui fête cette année le 115ème anniversaire de l'exécution de Louis Riel... un document essentiel que tous les enseignants en histoire et ceux que passionne le fait français dans l'Ouest devraient posséder dans leur bibliothèque.

Ismène Toussaint (auteur et spécialiste de Louis Riel)

Le bulletin du lundi

Chaque semaine, plus de 1200 personnes reçoivent *le bulletin du lundi* par courrier électronique. Pour les lecteurs qui ne sont pas encore branchés à Internet, les voici reproduits ici.

Solidaires sans être dupes

Il s'agissait d'un tout petit entrefilet en page A17 de *La Presse* (08/11/00). La présidente de SOS Montfort, madame Gisèle Lalonde, était de passage à Montréal et souhaitait obtenir des appuis dans sa lutte pour le maintien du seul hôpital francophone d'Ontario. La mise en page a cruellement donné les conclusions. Le sort des francophones hors-Québec n'émeut pas le très fédéraliste journal de Paul Desmarais.

« Nous n'avons pas beaucoup de poids politique sauf quand les Québécois sont à nos côtés » a déclaré la tenace militante, témoignant ainsi de la paradoxale difficulté dans laquelle se trouvent les minorités francophones au Canada. Il aura fallu un mouvement de résistance *ad hoc* pour redire une vérité que les contorsions des associations patentées n'ont cessé de voiler. Voilà plus de vingt- cinq ans que leurs organismes officiels font le jeu d'Ottawa et qu'ils se sont laissés aspirer dans les manœuvres fédérales pour contrer le Québec et le réduire au folklore. Avec pour seul résultat que leurs dénonciations n'empêchent rien et que les lamenta-

tions des divers commissaires aux langues officielles ont fini par être traitées comme de vieilles rengaines. Et avec pour seul dividende une confusion de plus en plus grande dans les témoignages québécois de solidarité envers les communautés francophone et acadienne.

L'agacement et, trop souvent, la colère qu'inspirent les positions de soumission des leaders bureaucratiques des associations officielles n'ont cependant pas réussi à ruiner complètement le capital de sympathie des Québécois. Le combat de Montfort doit être soutenu. Mais il faut le faire pour les communautés et pour les personnes, en prenant bien garde de ne pas tomber dans les chausse-trappes de la rhétorique idéologique du « plus meilleur pays du monde » qui laisse s'étioler le français sur le terrain pour mieux continuer de mentir dans les capsules de trente secondes pour le téléjournal. L'éradication des institutions francophones n'est pas fortuite : elle résulte de la montée des aspirations unitaires au Canada et de l'hostilité à peine voilée pour tout ce qui pourrait rappeler les discours sur les deux peuples fondateurs.

L'acharnement du gouvernement Harris, l'hypocrisie de l'opinion ontarienne et la lâcheté des politiciens fédéraux et des intermédiaires qui les servent ont de quoi révolter. Mais la conduite des francophones de service qui font carrière au PLC à prétendre que le français peut s'épanouir au Canada a de quoi dégoûter. La campagne électorale en cours en fournit la preuve accablante. Le sort des minorités ne fait l'objet d'aucun débat, d'aucun engagement significatif.

Jean Chrétien s'en tient aux lieux communs du discours trudeauiste qui a fini par devenir une composante de la rectitude politique canadienne. Les autres partis se contentent de lui livrer la politesse. Seul le Bloc fait quelque effort. Mais l'efficacité de son action reste limitée par le lourd héritage des déclarations passées des notables de la francophonie canadienne à propos de la souveraineté du Québec.

Ceux-là qui l'ont dénoncé si vivement lors du référendum, et depuis, ont du mal à s'en faire un allié maintenant qu'ils sont largués par le Parti libéral. Surtout qu'un appui ouvert leur coûterait cher lors du renouvellement des subventions...

C'est une tragédie silencieuse : les minorités sont trahies au cours de cette campagne par tous les fédéralistes qui font semblant de ne pas voir que rien ne va plus pour la présence française minoritaire. Les fédéralistes québécois, tout particulièrement, font preuve d'une lâcheté sans borne : non seulement se font-ils complices de l'oblitération du Québec mais encore, et surtout, acceptent-ils que le sort des francophones qui leur sert d'alibi canadien soit totalement délaissé. Ils ont tout faux : leur position politique tient de l'imposture totale.

On n'a pourtant aucun mal à les imaginer jouer les défenseurs du droit des minorités si jamais le sort de Montfort était réservé au Royal Victoria. Pourrait-on alors imaginer que le dossier reste en marge d'une campagne électorale fédérale ? Pourrait-on penser faire l'économie des appels pathétiques aux valeurs de tolérance canadienne et éviter les grands numéros des ténors du droit des minorités ? Deux poids, deux mesures. Il y a toujours lieu de minimiser les pertes lorsqu'il s'agit du recul du français. Il y a toujours un francophone de service pour faire des appels à la patience et couvrir de son bavardage l'authentique combat des gens comme madame Lalonde.

La lutte pour le maintien de l'hôpital Montfort mérite l'appui de tous les Québécois et Québécoises. Ce soutien doit demeurer lucide cependant : le Canada reste une terre ingrate pour les francophones. Il faut savoir le rappeler sans pour autant accabler ceux qui s'y cramponnent.

Robert Laplante

Bulletin du 13 novembre 2000

Exister par effraction

Les libéraux de Jean Charest ont ruiné cette semaine ce qui pouvait leur rester de légitimité à prétendre vouloir diriger le Québec. Leur refus d'appuyer le projet de loi 99 témoigne d'un esprit démissionnaire qui reste sans équivalent dans notre histoire. Le Parti libéral du Québec vient de renoncer à défendre l'Assemblée nationale du Québec et, du même coup, signifie son consentement à la marginalisation de notre peuple et de ses institutions.

Une ligne de fracture vient d'apparaître qui ne sépare pas tant des orientations partisanes que des choix fondamentaux quant à l'existence de la nation et au droit à l'auto-détermination. Malgré les déclarations sentencieuses, les libéraux ont réaffirmé que rien ne viendra jamais remettre en question leur adhésion au Canada, pas même le piétinement de notre institution nationale fondamentale. Le raisonnement que nous ont servi les Charest, Pelletier et autres liquidateurs tient de la reddition sans condition. Les libéraux refusent de souscrire à la loi parce que le fait d'adhérer aux principes qu'elle établit les obligerait à la défendre et, surtout, à tirer les conclusions si jamais elle était battue en brèche. Pour ne pas avoir à rendre explicite la soumission à l'ordre *canadian* que cela impliquerait, les libéraux préfèrent ne pas appuyer la loi.

« Le fait que le gouvernement du Québec tient à introduire ce droit politique dans ce débat juridique nous inquiète vivement. Il ouvre la porte à une contestation juridique de ce droit fondamental des Québécois » a déclaré Jean Charest (*Le Devoir,* 8 décembre 2000, p. A 10). Le chef libéral ne s'embarrasse nullement de ce que signifie pour un peuple d'évoluer dans un cadre juridique et constitutionnel qui peut rendre possible une telle négation de ses droits. Ce qui l'indispose c'est ce que la loi risque de déclencher, ce qu'elle risque de démontrer incontestablement : l'état de subordination du Québec. Et cela l'incom-

mode d'abord et avant tout parce que cela rend évidente l'hypocrisie libérale. Le rejet total ou partiel de cette loi par les tribunaux fédéraux ne l'inquiète pas d'abord pour l'affaiblissement qu'il impliquerait mais bien pour l'obligation qui lui serait alors faite de choisir son camp. Le carcan constitutionnel devenant plus apparent encore, les coûts de la négation s'en trouveraient haussés.

Le PLQ ne veut pas avoir à dire haut et fort que le lien canadien prime sur tout, y compris l'Assemblée nationale du Québec. Les libéraux de Jean Charest sont des inconditionnels du Canada. À leurs yeux, rien dans le statut et la situation du Québec n'aura jamais assez de valeur pour que sa défense puisse entraîner une remise en question de l'appartenance au Canada. À chaque recul, à chaque défaite, les libéraux préfèrent minimiser les pertes, reporter à plus tard le redressement des torts, s'en remettre à une éventuelle tolérance de la part d'une majorité *canadian* qu'ils ne désespèrent jamais de voir un jour magnanime.

Quand les choses sont explicites, les libéraux ont du mal à cacher le fait qu'ils consentent à la minorisation du Québec. Aussi préfèrent-ils s'en tenir à la médiocrité de la petite politique politicienne, à compter les civières plutôt qu'à défendre des principes et à prendre le risque de vivre avec des décisions de la Cour Suprême du Canada. Les libéraux préfèrent les déclarations solennelles aux lois parce qu'ils savent que l'ordre *canadian* s'accommode aisément des incantations qui confortent l'impuissance. Les maîtres savent qu'on peut laisser les esclaves chanter dans les chaînes.

Robert Laplante

Bulletin du 11 décembre 2000

Sur le front social

Au cours du mandat qui s'amorce Ottawa conduira une offensive sans précédent sur le front social

Jean Chrétien s'est empressé de démentir les allégations de Stockwell Day et de certains journaux torontois à propos de la création d'un groupe de travail mandaté pour examiner la possibilité de créer au Canada un revenu minimum garanti. Il n'y a rien là de bien surprenant : ni dans le démenti, ni dans la résurgence de ce thème.

Des groupes de travail, il peut y en avoir des dizaines sur un pareil sujet. On peut toujours nier l'existence d'un groupe formellement mandaté, cela ne veut pas dire que d'autres groupes n'abordent pas le sujet sous un mandat formulé selon des libellés plus flous, dans une rhétorique plus technocratique, etc. Quant à la préoccupation de revoir l'organisation et l'économie générale des programmes sociaux au Canada, elle est au cœur de la stratégie fédérale de centralisation. L'Union sociale canadienne, qui a rallié toutes les provinces sauf le Québec, évidemment, doit fournir les paramètres de cette révision.

Jean Chrétien, qui a déjà inscrit son nom sur liste des Great Canadian Premiers avec ce troisième mandat, sera bien tenté de laisser un héritage traduisant bien les « valeurs canadiennes » que le PLC prétend si bien incarner. Il faut dire que les programmes sociaux sont un levier stratégique très puissant, à la fois sur le plan du partage des compétences entre le gouvernement central et les provinces et sur celui de la définition du rôle du gouvernement « national » d'Ottawa. En prime, le déploiement de nouvelles initiatives en ces matières assurerait le gouvernement central d'une visibilité exceptionnelle auprès des citoyens, surtout les plus vulnérables, ceux-là qu'il est si utile de déstabiliser à l'occasion de campagnes électorales ou référendaires...

Il est clair qu'au cours du mandat qui s'amorce Ottawa conduira une offensive sans précédent sur le front social. Le destin du Canada unitaire passe par cette voie. Pour notre plus grand péril, c'est également par là qu'apparaissent les plus efficaces manœuvres de minorisation du Québec. Les normes d'admissibilité à l'assurance-emploi et les modalités d'un éventuel programme de congés parentaux en offrent des exemples éloquents. Les priorités québécoises en ces matières restent lettres mortes : il faudra se contenter des façons de faire que choisit le gouvernement central en fonction d'une majorité indifférente aux besoins du Québec.

Pour le gouvernement du Québec, les choix ne sont pas nombreux. L'épisode de l'Union sociale canadienne a fait la démonstration qu'aucune alliance ne sera jamais solide avec les provinces canadiennes. C'est simple, les provinces reconnaissent Ottawa comme leur gouvernement national, comme le lieu ultime où se font les arbitrages au service des valeurs canadiennes. Québec est donc condamné à prendre l'initiative. Ce ne sera pas chose facile. Il faudra procéder par affrontement et mettre au jeu des mesures concrètes qui vont amener les citoyens à faire des choix tangibles et non pas seulement à exprimer des préférences idéologiques.

On voudrait croire que Québec foncera avec audace et froide détermination. On apprécierait le voir sortir de l'attentisme, mobiliser avec des projets fondateurs. On l'espère. Malgré tous les signes désespérants d'une affligeante fin de session provinciale.

Robert Laplante

Bulletin du 18 décembre 2000

L'éteignoir et le miroir aux alouettes

Lucien Bouchard n'était pas l'homme de la situation. Il a eu la lucidité de le reconnaître, le courage d'en tirer les conclusions. Il faut lui en savoir gré.

Jusqu'à la fin, néanmoins, il sera resté prisonnier d'un cadre d'analyse qui lui a systématiquement fait confondre les causes et les effets. L'homme qui pense avoir échoué à raviver la flamme souverainiste n'a jamais compris que c'est sa politique qui a eu l'effet d'un éteignoir. Lucien Bouchard s'est enfermé dans la gestion de la province de Québec. Or la politique provinciale est contraire à nos intérêts nationaux. Elle a sur leur lecture et leur défense un effet soporifique défavorable non seulement à la promotion de la souveraineté mais contraire à l'expression de nos intérêts collectifs. La province de Québec est un lieu d'enfermement. Lucien Bouchard, en succombant au syndrome du « bon gouvernement » a pensé que la saine gestion, la rigueur comptable et les statistiques économiques produiraient, par elles-mêmes, un effet rassembleur.

Sur le plan politique, il n'y a pas de continuité entre la logique provinciale et celle de l'émancipation qui doit être au cœur de l'action d'un gouvernement souverainiste. La politique provinciale est celle du compromis, de la soumission minoritaire à un ordre étranger refusant obstinément de reconnaître notre différence. Le négociateur Bouchard n'a pas compris que la négociation ne peut pas se faire dans un cadre où les deux protagonistes ne partagent ni les mêmes paramètres d'évaluation ni les mêmes fins. La politique provinciale consiste précisément à agir sans tenir compte de cette vérité élémentaire.

Il était condamné à l'impuissance et aux lamentations parce qu'il n'a pas réalisé que le champ d'action du Québec ne peut s'ouvrir qu'en faisant éclater celui de la province de Québec. À cet égard, la décision qui symbolise et résume le mieux l'erreur stratégique fondamentale du gouverne-

ment Bouchard est bien celle de la fermeture des délégations du Québec à l'étranger. Il fallait en ouvrir davantage, pas en réduire le nombre. Une lecture adéquate des intérêts de la nation aurait imposé l'évidence d'accorder priorité à l'élargissement de notre présence et de nos moyens d'action dans le monde. La politique provinciale l'a ramené aux incantations sur la mondialisation. Et aux camouflets à répétition, à chaque fois qu'un ministre québécois cherche à sortir de la bourgade : il est sans moyen et totalement à la merci des ambassades canadiennes.

Lucien Bouchard n'aura pas compris que la logique provinciale amène inéluctablement à poser l'évaluation des politiques dans la logique de la minimisation des pertes. Le Québec se fait rogner ses compétences en éducation ? Les Bourses du millénaire donnent néanmoins lieu à un compromis, les chèques sont émis ! Bof ! Ce n'est pas si grave...Le régime d'assurance-emploi est contraire aux façons de voir sur lesquelles nous faisons consensus : il y aura bien moyen de faire quelques pirouettes administratives. Les fonds manquent en santé ? Une alliance avec Harris permet d'en obtenir, mais pas suffisamment. La province va continuer de réclamer et du même coup le premier ministre grimace un sourire en présentant la chose comme une demi-victoire qui fera du bien.

C'est ainsi que les Québécois lui sont apparus impassibles devant les menées outaouaises. N'ayant pas de projets tangibles mis en œuvre pour confronter Ottawa, le gouvernement provincial devient l'artisan de l'ambivalence qu'il cherche à combattre. Telle est la fatalité de la minorisation à laquelle nous condamne le carcan *canadian* : chaque compromis porte sa dose de compromission. Jusqu'à que nous finissions par vivre dans des cadres indifférents sinon hostiles à que nous sommes. La politique provinciale nous tient comme des grenouilles dans un chaudron lentement porté à ébullition...

C'est pour s'être enlisé dans cette logique provincialiste que le gouvernement Bouchard s'est fait placer sur la défensive avec les matériaux mêmes de ses innovations. Il fallait rassembler autour de gestes qui consacraient la rupture en posant des solutions incarnant des choix de société conformes à nos besoins. C'est ainsi qu'au lieu de forcer le jeu en lançant contre Ottawa un régime de congés parentaux conformes aux besoins du Québec, Lucien Bouchard s'est fait « voler » l'idée et encarcané dans un programme fédéral qui reste insatisfaisant mais qui a le mérite d'exister. Ne lui restaient plus que les lamentations, les indignations. Les sparages Ottawa joue au paquet-voleur avec le Québec. Et il a l'intelligence de ne pas tout prendre, histoire de laisser de la matière pour la politique provinciale.

La souveraineté n'est pas d'abord une affaire de ferveur. C'est un projet, pas une fièvre. Sa promotion passe par des gestes qui incarnent à la fois le refus de l'ordre *canadian* et l'affirmation d'une façon de voir et d'agir conformes à nos intérêts. Un gouvernement souverainiste au pouvoir à Québec n'est pas là pour gérer la province de Québec mais bien pour servir au mieux nos intérêts nationaux. C'est pourquoi il est condamné à forcer le jeu, à inscrire la gouvernance dans une logique d'arrachement aux contraintes provinciales qui masquent la lecture et la poursuite de nos intérêts. C'est par une politique et non par une rhétorique qu'il faut faire la pédagogie de la souveraineté. Il ne suffit pas d'en parler pour en faire la promotion : il faut l'illustrer et en faire comprendre la nécessité dans des projets rassembleurs qui cristallisent les intérêts et mobilisent les potentiels.

Les débats qui s'imposent dans la course à la succession de Lucien Bouchard seront, de toute évidence, marqués par cette même tentation d'en rajouter sur la rhétorique sans toucher au modèle provincialiste sous-jacent à la gouverne actuelle du gouvernement. Il y a même fort à parier que des voix s'élèvent pour tenter de finasser avec l'objectif plutôt que de revoir ce paradigme si confortable pour les

ministres en poste et pour une machine bien rodée à gérer la province. Quelques couacs ont déjà surgi pour dire qu'un statut de province catalane ferait peut-être l'affaire. C'est désolant d'avoir à le répéter, toute formulation de réaménagement des voies politiques qui passe par l'approbation préalable d'Ottawa ne sera qu'un faux-fuyant. La question québécoise est réglée au Canada : rien de plus que la loi sur les langues officielles et un statut de province comme les autres, c'est tout ce qu'il y a, et c'est à prendre ou à laisser.

Il faut revoir le cadre stratégique, c'est évident. Mais il faut le faire en l'expurgeant des réflexes et des catégories provinciales. Chercher à tergiverser avec l'objectif participe justement de cette logique tordue du compromis de minorisation avec laquelle il faut rompre. C'est le refus de comprendre que le « bon gouvernement » souverainiste n'est en rien un bon gouvernement provincial qui pousse les velléitaires à se laisser fasciner par le miroir aux alouettes qui fait paraître la démission pour le renouveau.

Robert Laplante

Bulletin du 15 janvier 2001

UQÀM 13e COLLOQUE SUR LES LEADERS DU QUÉBEC CONTEMPORAIN

Salle Marie-Gérin-Lajoie
Pavillon Judith-Jasmin (J-M400)
Université du Québec à Montréal
405, rue Sainte-Catherine Est
Montréal, Métro Berri-UQAM
Téléphone : (514) 987-6964
www.uqam.ca/Colloque_FTQ

21 au 24 mars 2001

La FTQ
ses syndicats et la société québécoise

Avec, entre autres,
Raymond Bachand
Fernand Daoust
Ghislain Dufour
Clément Godbout
Louis Laberge
Diane Lemieux
Henri Massé
Nancy Neamtan
Lorraine Pagé
Claude Ryan

Les pensions de vieillesse

Je lis avec intérêt vos articles, mais, moi, je suis convaincu depuis 50 ans.

Nos dirigeants souverainistes dorment, il va de soi que le peuple se meurt.

J'ai un oncle professionnel qui ne vote pas PQ parce qu'il a peur de perdre sa pension de vieillesse, il me répond qu'ils disent qu'ils vont nous la donner quand même. Pourquoi le gouvernement québécois ne le dit-il pas, qu'il passe même un vote à l'assemblée pour dire aux millions de petits vieux qu'une fois le Québec séparé, ils recevront leur pension quand même ? Qu'on redise qu'on donne 30 milliards $ au gouvernement fédéral et que c'est lui qui joue avec notre argent. Qu'on dise que les sénateurs et le Parlement nous coûtent des millions.

Qu'on parle des universités, des hôpitaux anglais qui foisonnent au Québec, tandis que les *French Canadian* n'ont rien ailleurs.

Qu'on dise qu'en 1840 on a payé la dette de l'Ontario et que pour une population de 250 000 de plus on avait le même nombre de députés que l'Ontario,

Qu'on se dégêne, qu'on se déniaise, qu'on paie des pages dans les journaux, que nos politiciens se servent de leur tribune politique pour crier haut les injustices dont nous avons été victimes.

Que les textes à la page 67 [NDLR : dossier de novembre 2000, *L'héritage Trudeau*]de votre dernier numéro soient distribués au peuple. 80 % du peuple n'a pas de bagage intellectuel pour comprendre la politique, l'histoire, l'économie...

Jacques David

Une stratégie offensive

Vous avez mille fois raison. Le combat pour l'indépendance ne peut se gagner que par une stratégie résolument offensive et là où l'État ne peut agir directement, il faut que la société civile prenne le relais avec son aide. Ainsi, la Marche mondiale des femmes a été un événement qui a offert au monde l'image d'un Québec affirmant son identité spécifique de telle manière que toutes les femmes du monde savent aujourd'hui que ce sont des Québécoises qui ont été et sont encore les artisanes de cette grande mobilisation. La campagne que j'ai suggérée, et qui se met lentement en branle visant à proposer la FFQ pour le Prix Nobel de la paix 2001, pourrait donner encore plus de visibilité à un réel québécois dynamique que les fédéralistes cherchent à occulter.

Par ailleurs, outre vos suggestions, il me semble que notre bataille doit investir l'action culturelle. Rien ne nous empêche de prendre l'initiative d'organiser d'importants événements culturels internationaux sur nos propres bases.

Il est à cet égard particulièrement décevant de voir le Québec négliger l'action sur ce front et laisser le fédéral occuper le terrain comme nous venons de le voir avec le congrès international des conseils des arts. Enfin, un grand nombre d'activités à haute visibilité internationale pourraient être organisées par la société civile québécoise dans des domaines comme l'action syndicale, la protection de l'environnement, la lutte contre la pauvreté, etc. Il faut pour cela un autre type d'imagination que celle des faiseurs d'élections et il faut que notre État suscite, encourage et soutienne de telles initiatives.

Henri Lamoureux

Petite réflexion comme un miroir lointain.

J'ai apprécié votre réflexion (lundi 4/12) et il semble que lors de la réunion des SNQ à Saint-Hyacinthe cette fin de semaine passée les réflexions très proches des vôtres ont été exprimées. La question de la pertinence du Bloc à Ottawa, et la nécessité de renforcer le discours souverainiste pour remobiliser et coller à la réalité québécoise ont été plusieurs fois exprimées.

J'ai apprécié aussi l'expression « capacité de dépassement ». C'est un besoin quasi universel aujourd'hui.

La lecture de vos bulletins est intéressante. Merci de cet éclairage.

Bien à vous

D. Stampart

Une certaine philosophie

La revue *Cité Libre* vient de publier un numéro spécial en hommage à la mémoire de Pierre Elliott Trudeau. Un des articles annonce « le déclin de l'empire séparatiste » et mérite qu'on s'y arrête tant le propos est extravagant.

Après avoir déploré le « terrorisme intellectuel dont sont victimes les Québécois qui osent s'écarter des voies nationales imposées », « parce qu'ils sont contrôlés par le parti au pouvoir, les référendums permettent à ce dernier de manier l'opinion publique sans se soucier des pressions externes et, le jour du vote, d'orchestrer une fraude électorale. »

Puis l'article nous révèle la vraie nature de l'État québécois : « Dans un État ethnocrate comme le Québec, l'autorité appartient à l'élite ethnique au pouvoir, laquelle contrôle le gouvernement, la bureaucratie, les syndicats et tout ce qui exerce une influence directe sur la population. L'ethnocratie préfère les bureaucrates et les dirigeants syndicaux qui défendent sa propre idéologie, car ils peuvent lui servir d'intermédiaires pour élargir leurs propres réseaux et les aider à renforcer leur contrôle politique sur la population. L'État ethnocrate est omniprésent. Dans votre poche, dans la bureaucratie tentaculaire de Revenu Québec qui est le pendant de la nouvelle Agence canadienne des douanes et du revenu. Dans votre sang, avec Héma Québec. Dans votre bouche, puisqu'il vous empêche de parler anglais, peu importe que ce soit la lingua franca de 300 millions de Nord-Américains que vous feriez mieux d'oublier. Il vous oblige à parler un français bizarre, qui n'est pas compris dans les autres pays francophones.

Mais qui est l'auteur d'un article aussi sérieux ? Une certaine Nadia Khouri. Et que fait-elle ? Elle est professeur de philosophie au Collège Dawson de Montréal. Pauvre élèves ! Pauvre *Cité libre* !

Marc Brière.

BIJOUTERIE EMBLÉMATIQUE

C. Lamond & Fils Ltée
Robert Bourget, Président

125, rue Alfred
St-Gabriel-de-Brandon
(Québec) J0K 2N0
Tél. : 1 800 567-9771

Avec les employé(e)s de la SAQ,
la vente aux mineurs, c'est non!
Mais la souveraineté, c'est oui!

SEMB SAQ

Syndicat des employé(e)s de magasins et de bureaux de la SAQ
1065, rue St-Denis, Montréal H2X 3J3 • Téléphone: (514) 849-7754
extérieur de Montréal 1-800-361-8427 • Télécopieur:(514) 849-7914

BLC
VALEURS MOBILIÈRES
UNE FILIALE DE LA BANQUE LAURENTIENNE

Marc Colpron
Conseiller en placements

1981, av. McGill College,
bureau 100
Montréal (Québec) H3A 3K3
Tél. : (514) 350-3047

TRANSLATEX Communications+
RÉDACTION • RÉVISION • TRADUCTION
Claude Ghanimé

1669, rue Cartier, Longueuil (Québec) J4K 4E2
Téléphone : (450) 463-0204 • Télécopieur : (450) 463-0227
Courriel : translatex.com@sympatico.ca

La Ligue d'Action nationale

Président honoraire
François-Albert Angers

Président
Robert Laplante

Secrétaire
Jacques Brousseau

Trésorière
Isabelle Le Breton

Conseillers
Jean-Jacques Chagnon
Jean-Marc Léger
Paul-Émile Roy

Secrétariat
Claire Caron
Sylvie Chagnon
Yves Fortin
Laurence Lambert

Membres
Guy Bouthillier
Pierre de Bellefeuille
Claude Duguay
Danielle Gagné
Jean Genest
Colette Lanthier
Alain Laramée
Delmas Lévesque
Jacques Martin
Yves Michaud
Denis Monière
Jacques-Yvan Morin
Pierre Noreau
François Rebello
Gilles Rhéaume
Marie-Claude Sarrazin

Membres honoraires
Thérèse Baron
Christiane Bérubé
Nicole Boudreau
Jacques Boulay
Hélène Chénier
Pierre Dupuis
Lucia Ferretti
Yvon Groulx
Léo Jacques
Roméo Paquette
Hélène Pelletier-Baillargeon

Membres émérites
René Blanchard
Jean-Charles Claveau
Georges Meyers

Comité éditorial

François Aquin
Louis Balthazar
Claude Bariteau
André Beauchamp

Jules Bélanger
Jean-Guy Bissonnette
Gérard Bouchard
Henri Brun

Claudette Carbonneau
Paul-André Comeau
Fernand Daoust
Bernard Descôteaux

Nicole de Sève
Clermont Dugas
Andrée Ferretti
Lucia Ferretti

Danielle Gagné
Alain-G. Gagnon
Pierre Graveline
Jean-Claude Guérard

Roger Guy
André Joyal
Pierre-André Julien
Jacques Lacoursière

Danielle Lafontaine
Guy Laforest
Andrée Lajoie
Pierre Lamonde

Simon Langlois
Colette Lanthier
Robert Laplante
Alain Laramée

Léo-Paul Lauzon
Lise Lebrun
Jean-Marc Léger
Pierre Marois

Yves Martin
Yvon Martineau
Denis Monière
Jacques-Yvan Morin

Pierre Noreau
Ferdinand Ouellet
Michel Paillé
Pierre Paquette

Micheline Paradis
Hélène Pelletier-Baillargeon
Guy Rocher
Bruno Roy

Jean-Claude Tardif
Rodrigue Tremblay
Daniel Turp
Pierre Vadeboncœur
Monique Vézina

Soyez notre mécène !

Protégez l'avenir de *L'Action nationale* !

Le vrai mécénat regroupe des amis dispersés dans l'espace, réunis par un même but et un même goût du pays. L'entraide est la forme la plus démocratique de la volonté des citoyens d'améliorer le tissu de leur vie et de leur avenir collectif. Le mécénat assurera le développement de ***L'Action nationale*** et lui permettra de prendre des initiatives qui contribueront à bâtir ce pays maintenant à portée de main.

Certains donateurs nous ont laissé des legs qui augmentent le capital de notre Fondation. Nous exprimons notre gratitude à ces généreux mécènes :

Monsieur Patrick Allen
Monsieur Gaston Beaudry
Monsieur Henri-N. Guilbault
Monsieur Émile Poissant
Monsieur Hector Roy
Monsieur Bernard Vinet.

D'autres amis de la revue adhèrent au ***CLUB DES 100 ASSOCIÉS*** en souscrivant 1000 $ et plus. Leurs noms apparaissent dans la page voisine.

À tous, nous exprimons notre reconnaissance par une volonté indéfectible de produire une revue qui présente des analyses sur les enjeux du développement au pays du Québec.

Club des 100 associés

Fernand Allard
Patrick Allen †
François-Albert Angers
Gaston-A. Archambault †
Jean-Paul Auclair
Paul Banville
Thérèse Baron
Yvan Bédard
Henri Blanc
Antoinette Brassard
Henri Brun
Jean-Charles Claveau
Roch Cloutier
Robert Côté
Louis-J. Coulombe
Gérard Deguire
Bob Dufour
Yves Duhaime
Nicole Forest
Léopold Gagnon
Henri-F. Gautrin
Claude Ghanimé
Paul Grenier
Michel Grimard
Yvon Groulx
Marcel Henry
Lucie Lafortune †
Anna Lagacé-Normand †
Bernard Lamarre
Denis Lazure
Jacques-C. Martin
Yvon Martineau
Louis Morache
Rosaire Morin †
Arthur Prévost
René Richard †
Jacques Rivest
Ivan Roy
Marcel Trottier
Réal Trudel
Cécile Vanier
Claude-P. Vigeant
Madeleine Voora

L'Action NATIONALE

CHAMP D'ACTION

La revue s'intéresse à tous les aspects de la question nationale. Des orientations cohérentes sont proposées pour bâtir le Québec de demain.

LIBERTÉ D'EXPRESSION

L'Action nationale fait appel à un grand nombre de collaboratrices et de collaborateurs. Elle ouvre ses pages aux jeunes et aux experts. Respectueuse de la liberté d'expression, elle admet les différences qui ne compromettent pas l'avenir de la nation.

RÉDACTION

L'article demandé peut comprendre de 10 à 20 pages. Le compte rendu d'un livre peut compter une ou deux pages. Un article soumis sans entente préalable peut varier de 5 à 8 pages. L'envoi du manuscrit et de la disquette facilite nos travaux. Le texte vulgarisé est la forme d'écriture souhaitée. La Rédaction assume la responsabilité de tous les titres d'articles.

INDEX

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans « L'index des périodiques canadiens » depuis 1948, dans « Périodex » depuis 1984, dans « Repères » publié par SDM Inc. et à la Bibliothèque nationale du Québec depuis 1985.

REPRODUCTION

La traduction et la reproduction totale ou partielle des textes publiés dans *L'Action nationale* sont autorisées à condition que la source soit mentionnée.

RÉVISION

Marc Veilleux

MISE EN PAGES

Jean-Marie Pesci, Méca Mag, Rawdon

IMPRESSION

Marc Veilleux Imprimeur Inc., Boucherville

MARC VEILLEUX
IMPRIMEUR INC.

**Livres* *(200 à 10 000 exemplaires)*
**Manuels techniques*
**Listes de prix*
**Rapports internes*
**Catalogues*
**Listes de membres et répertoires*
**Rapports annuels et agendas*
**Dépliants*
**Brochures*

1340, rue Gay-Lussac, section 4, Boucherville, Qc J4B 7G4
Tél. : (450) 449-5818 Fax : (450) 449-2140

OPTIMUM SOCIÉTÉ D'ASSURANCE INC.

Anciennement connue sous le nom de Société Nationale d'Assurance inc.

425, boul. de Maisonneuve Ouest
Bureau 1500
Montréal (Québec) H3A 3G5

(514) 288-8711

ABONNEMENT	10 numéros	20 numéros
Étudiant	22 $	40 $
Personne à faible revenu	25 $	45 $
Personne à revenu moyen	42 $	78 $
Personne à revenu élevé	100 $	175 $
Abonnement de soutien	500 $	
France	300 FF	550 FF
Autres pays	70 $	125 $

Un reçu fiscal est émis pour tout don.

Numéro de permis : 0341362-22-08

Club des 100 Associés : 1000 $

ISSN-0001-7469
ISBN-2-89070

Dépôt légal :
Bibliothèque nationale du Québec
Périodicité : 10 numéros par an

L'Action nationale

Les 82 000 pages publiées par la revue depuis 83 ans constituent une contribution efficace au développement du Québec.

Prix Richard-Arès

Le prix Richard-Arès a pour objectif de promouvoir la culture nationale.

Prix François-Albert Angers

Le prix François-Albert-Angers vise à susciter un intérêt accru pour la coopération.

Prix André-Laurendeau

Le prix André-Laurendeau reconnaît les meilleurs articles publiés dans la revue au cours de l'année.

Fondation Esdras-Minville

Cette fondation recueille des fonds dont les revenus financent en partie les activités de la revue.

Fondation Gaston-Beaudry

Cette fondation facilite des travaux de recherche sur la question économique.

L'ACTION NATIONALE
425, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1002
Montréal (Québec) H3A 3G5
Téléphone : 514-845-8533
Télécopieur : 514-845-8529
Courriel : revue@action-nationale.qc.ca
Site : http://www.action-nationale.qc.ca

Le partenaire Optimum
de la retraite des Québécois :

FONDS OPTIMUM

- Excellentes performances
- Personnel de compétence inégalée
- Aucune commission à l'entrée ou à la sortie
- Disponibles pour vos REER, FERR et placements réguliers

Pour plus d'information, appelez-nous :

Région de Montréal : **(514) 288-1600**
Extérieur : **1 800 OPTIMUM (678-4686)**
Télécopieur (**514) 288-1567**

OPTIMUM PLACEMENTS INC.
Le partenaire Optimum de votre retraite®
425, boul. de Maisonneuve Ouest
Bureau 030, Montréal (Québec) H3A 3G5

® Marque de commerce de Groupe Optimum Inc. utilisée sous licence.

FONDS
de solidarité FTQ

La force du travail

Levier économique, partenaire de votre croissance, le Fonds de solidarité FTQ contribue avec force au développement des entreprises dans tous les secteurs de l'économie québécoise.

Pour bâtir une économie, ça prend des outils.

1 800 361-5017 www.fondsftq.com

Envoi de publication
Enregistrement numéro 09113